

INSTRUCTION DÉPARTEMENTALE RELATIVE À LA GESTION DU RISQUE INONDATION

DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE LOCALE
DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

ANNEXE : ORSEC INONDATION



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER
GROUPEMENT GESTION DES RISQUES



LE RISQUE INONDATION :

Anticipation

Les services d'incendie et de secours doivent être en mesure d'assurer la réponse opérationnelle à ce risque majeur présent sur l'ensemble du territoire et inscrit dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) comme le risque le plus important du département.

La prévision des crues et la réponse de la société à ce risque ne datent pas d'hier, les mesures de planification préventive étaient déjà préfigurées lors des grandes crues du 19^{ème} siècle.

Ce document constitue un volet de la planification opérationnelle fixant la Préparation de la Réponse Opérationnelle du SDIS de l'ALLIER dans le cadre des dispositions spécifiques ORSEC déclinables par chaque service.

Devoir de mémoire

Lettre de L'Empereur Napoléon III au Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics lors des grandes crues de 1856 :

- datée de Plombières le 19 juillet 1856 —

« Monsieur le Ministre, après avoir examiné avec vous les ravages causés par les inondations, ma première préoccupation a été de rechercher les moyens de prévenir de semblables désastres. D'après ce que j'ai vu, il y a dans la plupart des localités des travaux secondaires indiqués par la nature des lieux, et que les ingénieurs habiles mis à la tête de ces travaux exécuteront facilement. Ainsi, rien de plus aisé que d'élever des ouvrages d'art qui préservent momentanément d'inondations pareilles, les villes telles que Lyon, Valence, Avignon, Tarascon, Orléans, Blois et Tours.

Mais quant au système général à adopter pour mettre, dans l'avenir, à l'abri de si terribles fléaux nos riches vallées traversées par de grands fleuves, voilà qui manque encore et ce qu'il faut absolument et immédiatement trouver..... »

SOMMAIRE

PRÉAMBULE ET DÉFINITIONS	page 7
1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES INONDATIONS	page 11
1.1 – Analyse du risque inondation sur le territoire	page 11
1.1.1 – Le risque inondation dans le département de l’Allier	page 11
1.1.2 – Les principales inondations dans le département	page 11
1.1.3 – Particularité des crues à cinétique rapide	page 13
1.1.4 – Les inondations par ruissellement urbain	page 13
1.1.5 – Les causes météorologiques des crues	page 13
1.1.6 – Les actions préventives dans le département	page 14
1.2 – Missions des différents services et partenaires	page 15
1.2.1 – Les différents services et acteurs impliqués et leurs missions	page 15
1.2.2 – Planification et règlements	page 18
1.3 – Les missions du SDIS	page 18
1.3.1 – Extrait du Règlement Opérationnel et limites des missions du SDIS de l’Allier	page 18
1.4 – Procédures de vigilances	page 19
1.4.1 – Les niveaux de vigilance météorologique	page 19
1.4.2 – Les niveaux de vigilance et la prévision des crues	page 22
2. DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES GÉNÉRALES	page 25
2.1 – Sectorisation et commandement	page 25
2.1.1 – Les différentes unités d’intervention	page 25
2.1.2 – Synthèse et remontées d’informations	page 25
2.1.3 – Préfiguration des postes de commandement opérationnels	page 26
2.2 – Engagements opérationnels (définition, limites d’emploi, groupes constitués)	page 27
2.2.1 – Généralités sur les conditions et actions d’engagement opérationnel ..	page 29
2.2.2 – Les moyens terrestres	page 30
2.2.3 – Les moyens nautiques	page 30

2.2.4 – Les moyens aériens	page 33
2.2.5 – Les moyens constitués en groupes	page 35
2.2.6 – Couverture Zonale des risques inondations et réponse opérationnelle aux secours nautiques	page 36
2.3 – Procédures de réponse opérationnelle graduée.....	page 38
2.3.1 – Les différents niveaux de réponse opérationnelle graduée.....	page 38
2.4 – Sécurité et soutien des personnels en opération.....	page 47
2.4.1 – Sécurité collective	page 47
2.4.2 – Sécurité et protection individuelle	page 47
2.5 – Dispositifs de renfort	page 50
2.5.1 – Accueil de dispositifs de renfort extérieurs	page 50
2.5.2 – Engagement de moyens hors département	page 50
2.6 – Retour à la vie normale.....	page 50
3. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES « CRUES CINÉTIQUE RAPIDE ».....	page 51
3.1 – Analyse du risque.....	page 51
3.2 – Doctrine	page 51
3.2.1 – Anticipation	page 51
3.3 – Cadre de la réponse opérationnelle	page 51
3.4 – Engagement opérationnel	page 52
3.5 – Techniques et matériel spécifiques	page 52
3.5.1 – Les techniques	page 52
3.5.2 – Les EPI	page 53
4. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES « MONTÉE EN PUISSANCE CODIS ET COMMANDEMENT » .	page 55
4.1 – Doctrine	page 55
4.2 – Niveaux d’activation opérationnelle – Montée en puissance CODIS	page 55
4.3 – Gestion opérationnelle de coordination « CODIS inondation »	page 56
4.3.1 – Tableau des opérations d’envergure multi sites	page 56
4.3.2 – Cellule de commandement CODIS en configuration inondation	page 57

4.3.3 – Mobilisation et activation spécifique à la problématique « inondations »	page 57
5. SUPPORTS DE GESTION OPÉRATIONNELLE	page 59
Sommaire des fiches	page 59
Fiches n°1 à n°25	page 60
6. ANNEXES TECHNIQUES	page 103
Annexe 1 - Logigramme de vigilance météo	page 103
Annexe 2 - Temps de propagation RETEX grandes crues	page 104

PRÉAMBULE ET DÉFINITIONS

1.1 Crue :

Une crue est une augmentation de la quantité d'eau (le débit) qui s'écoule dans une rivière ou un fleuve.

Notion d'occurrence :

Une **crue centennale** est une crue dont la probabilité d'apparition sur une année est de 1/100, en termes de débit. Autrement dit, chaque année, la probabilité que son débit soit atteint ou dépassé est de 1/100. Ceci s'appliquant sur la base des crues constatées, cette dénomination statistique n'a donc aucune valeur prédictive et est variable en fonction à la fois des événements constatés et des aménagements réalisés (ex : barrage, endiguement, imperméabilisation, ...). Attention car les données historiques anciennes ne sont pas en termes de débit mais plutôt en côte maximale de crue : il faut donc les estimer en débit pour pouvoir les intégrer dans les séries récentes de valeurs.

Un exemple bien connu de crue centennale est, en France, la crue de la Seine de 1910.



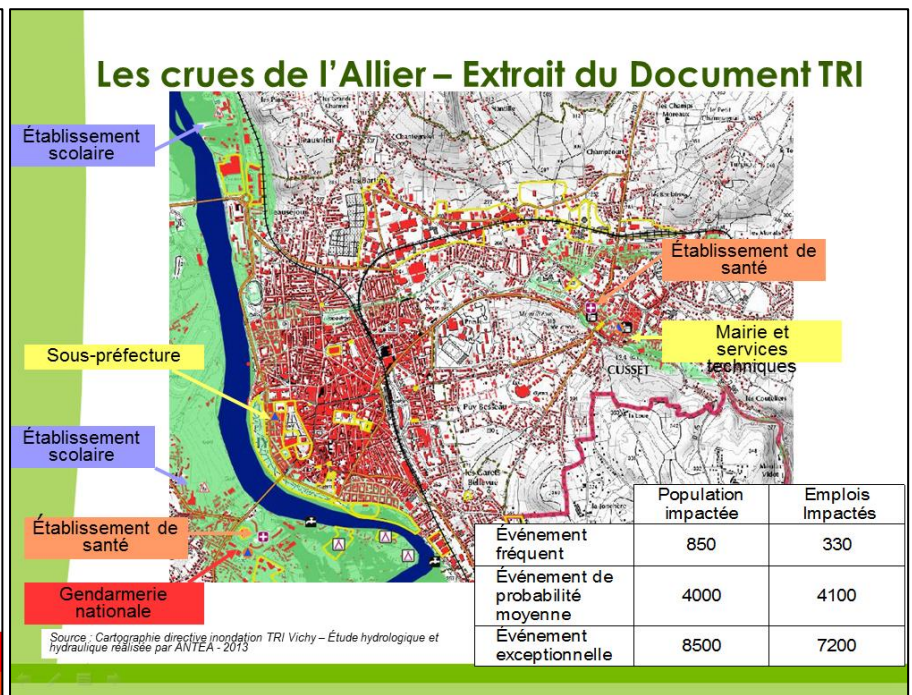
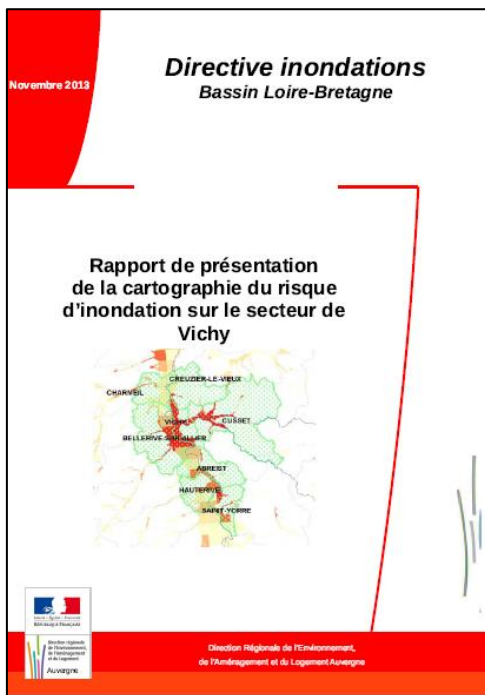
Une **crue décennale** est une montée des eaux avec débordement en lit majeur se produisant, en moyenne, tous les dix ans. Mais cet événement peut très bien se produire deux ou trois fois de suite sur une période très courte ou pas du tout pendant vingt ans. Cette probabilité représente 1 occurrence sur 10 de se produire.

Depuis la généralisation des TRI (Territoire à Risques importants d'Inondation) sur l'ensemble du territoire national, il est devenu courant de classer les crues en occurrence suivantes :

- Événements fréquents
- Évènements d'occurrence moyenne (période de retour de l'ordre de 100 ans)
- Évènements exceptionnels (période de retour supérieure à 100 ans voire 1000 ans si données disponibles)

3 documents relatifs aux TRI existent pour le département de l'Allier.

Extrait d'un des trois TRI



1.2 Inondation :

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal.

Cette notion recouvre les inondations dues aux crues de rivières, des torrents de montagne et des cours d'eau intermittents méditerranéens ainsi que les inondations dues à la mer dans les zones côtières.

L'inondation est un phénomène naturel qui constitue une menace susceptible de provoquer des pertes de vie humaine, le déplacement de populations et des arrêts ou des perturbations d'activités économiques. Elle peut avoir également comme origine un accident technologique tel la rupture d'un barrage. Elle peut également nuire à l'environnement et compromettre gravement le développement économique.



C'est la catastrophe la plus fréquente : la moitié des catastrophes naturelles mondiales sont des inondations. Certaines sont liées à des phénomènes qui se renouvellent chaque année comme la mousson, d'autres à des circonstances météorologiques particulières, comme les cyclones ou les orages violents. Elles peuvent également être dues à l'effet simultané de plusieurs phénomènes : c'est souvent le cas des submersions marines provoquées

par la combinaison d'une forte houle, de coefficients de marée élevés et parfois même d'une onde de tempête (sur la côte Méditerranéenne, ce phénomène s'appelle la Mer du Vent).

Toutefois, l'activité humaine aggrave le risque d'inondation. Ainsi, en zone inondable, le développement économique constitue l'un des principaux facteurs aggravants, par augmentation de la vulnérabilité. De plus, les aménagements (activités, voiries, remembrement agricole, déforestation...) modifient les conditions d'écoulement (imperméabilisation et ruissellement), tout en diminuant les champs d'expansion des crues. Sur les cours d'eau les aménagements (pont, enrochements) et le défaut chronique d'entretien de la part des riverains, aggravent le risque.

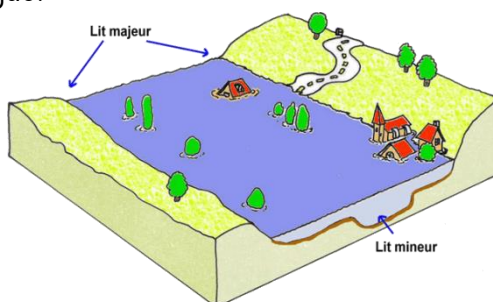


L'occupation des zones inondables par des bâtiments et matériaux sensibles à l'eau peut aussi générer, en cas de crue, un transport et un dépôt de produits indésirables, susceptibles de former des barrages, appelés embâcles. Leur rupture peut engendrer une inondation brutale des zones situées en aval.

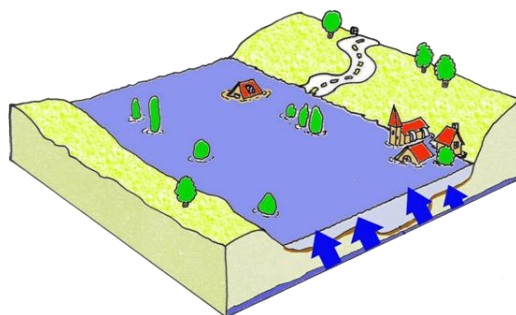
1.3 Typologie :

a) La montée lente des eaux en région de plaine

- Les inondations de plaine : la rivière sort de son lit lentement et peut inonder la plaine pendant une période relativement longue.



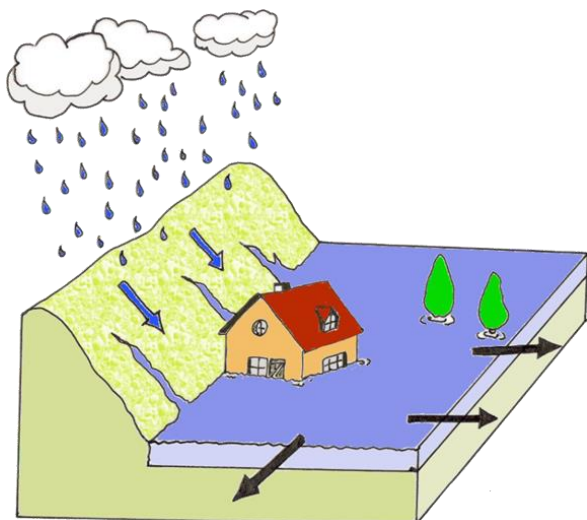
- Les inondations par remontée de nappe : lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer.



b) La formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes

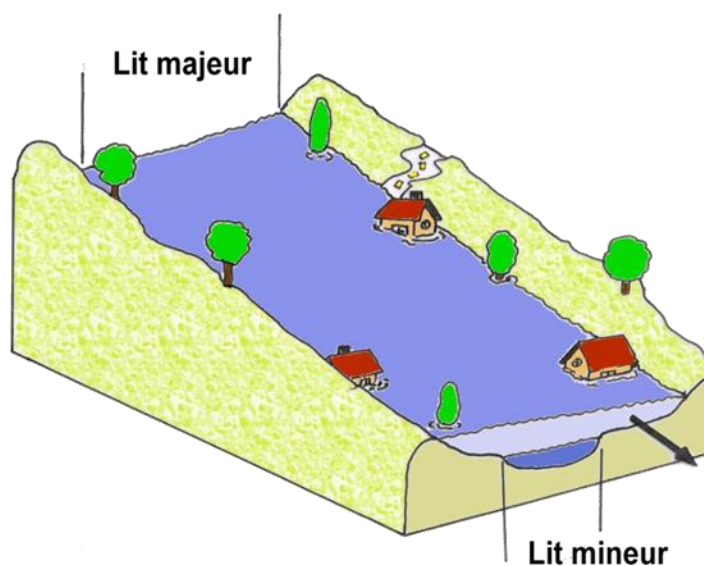
- Les crues des rivières torrentielles et des torrents. Lorsque des précipitations intenses tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, d'où des crues brutales et violentes dans les torrents et les rivières torrentielles. Le lit du cours d'eau est

en général rapidement colmaté par des barrages que peuvent former le dépôt de sédiments et des bois morts. Lorsqu'ils viennent à céder, ils libèrent une énorme vague, qui peut être mortelle.



c) Le ruissellement pluvial urbain

- Les crues rapides des bassins périurbains (à proximité d'une ville). L'imperméabilisation du sol (bâtiments, voiries, parkings, etc.) limite l'infiltration des pluies et accentue le ruissellement, ce qui occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues.



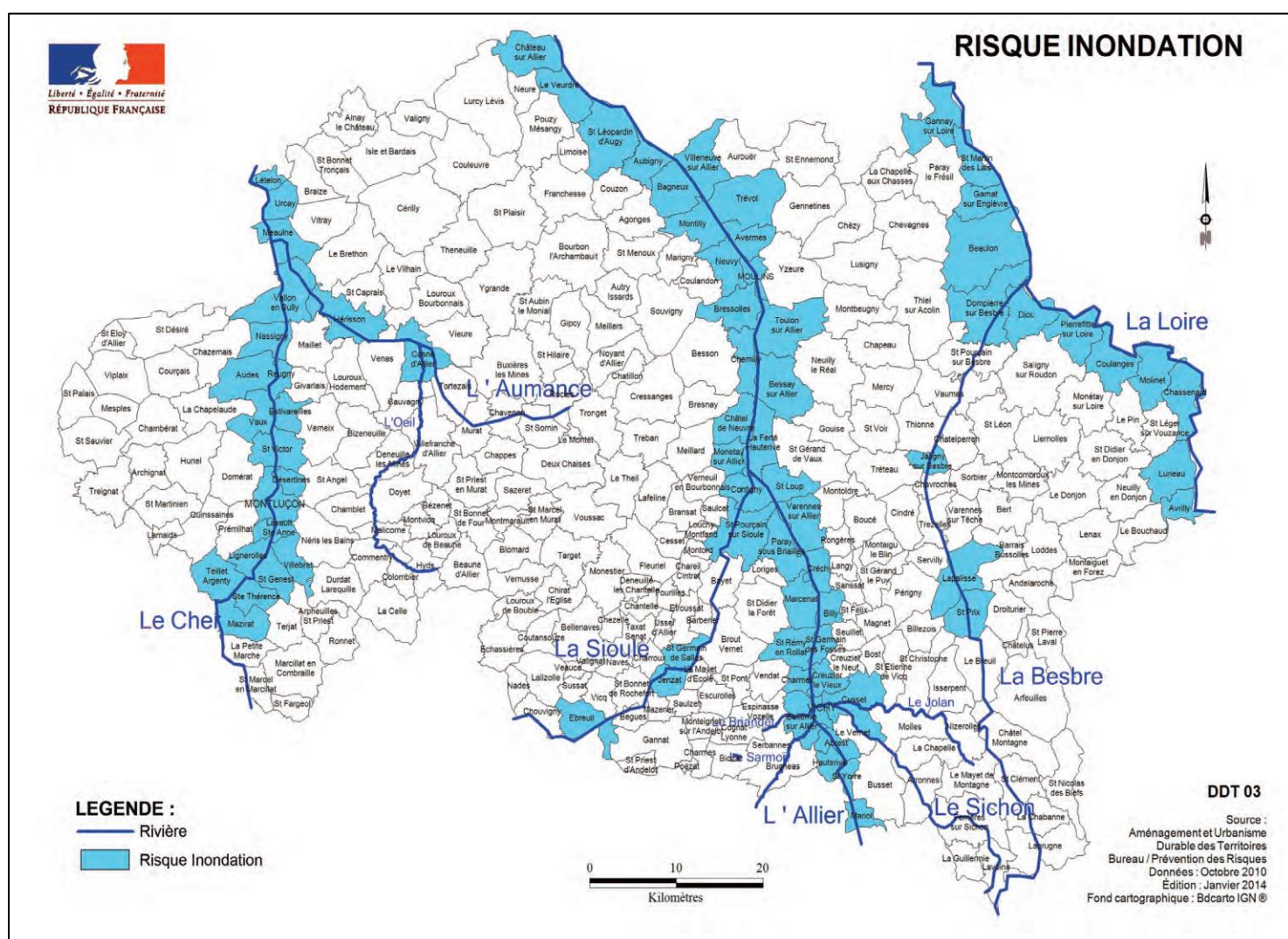
1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 – Analyse du risque inondation sur le territoire

1.1.1 – Le risque inondation dans le département de l'Allier

Le département de l'Allier est intégralement situé dans le bassin hydrologique de la Loire. Il est traversé par cinq cours d'eau principaux : la Loire, l'Allier, le Cher, la Sioule et la Besbre.

Le régime des pluies sur le bassin versant de l'Allier fait que certains événements cévenols peuvent être limités à l'extrême amont, la rivière Allier peut alors connaître une crue sans perception de précipitation dans le département.



1.1.2 – Les principales inondations dans le département

Les principales inondations du département de l'Allier sont les suivantes :

a) Fleuve Loire, crues de :

1846, 1856, 1866, 1907, 1983, 2003 et 2008.

b) Rivière Allier, crues de :

1790, 1835, 1846, 1856, 1866, 1875, 1943 et 2003.

c) Rivière Cher, crues de :

1940, 1944, 1958, 1960, 1977 et 1982.

d) Rivière Sioule, crues de :

1866, 1940, 1944, 1982 et 1998.

e) Rivière Besbre, crues de :

1910, 1968, 1977 et 2012.

Depuis une centaine d'années, le département connaît un calme hydrologique relatif. La plus forte crue du siècle dernier a eu lieu en octobre 1943 ; l'Allier n'a cependant pas atteint les hauteurs d'eaux des six crues exceptionnelles qui eurent lieu entre 1790 et 1875.

Plus récemment, la crue de la Sioule du 10 janvier 1982, assimilée à une crue plus que trentennale et la crue de l'Allier du 5 au 9 décembre 2003, crue de fréquence de retour 20 ans, ont engendré des dégâts sur les communes riveraines.

La dernière crue significative la plus récente est celle de la Loire en novembre 2008 pour laquelle le département de l'Allier avait été placé en vigilance « rouge ».



Photo vue aérienne de la crue de décembre 2003 - Cité des Îles et hypermarché « CORA » à VICHY

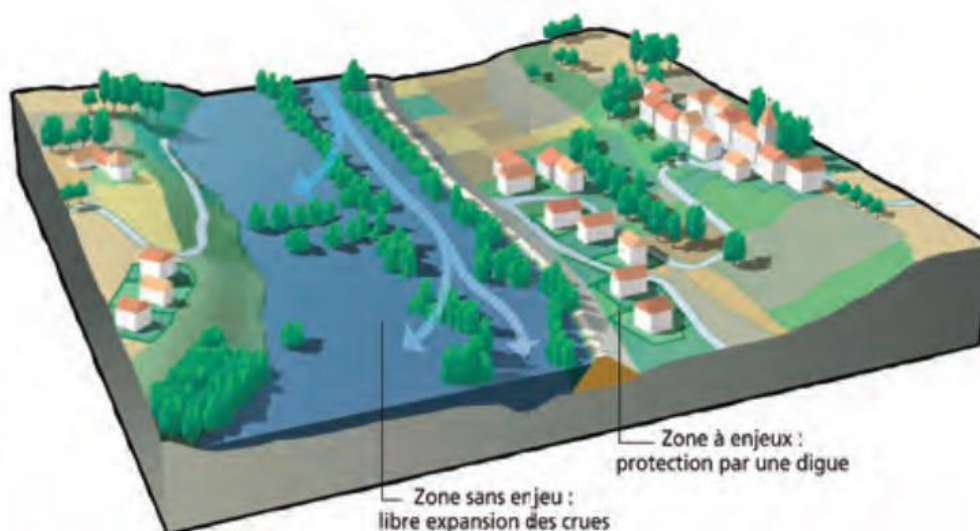
1.1.3 – Particularités des crues à cinétique rapide

Il y a lieu de mentionner également des inondations dues à des crues rapides liées à des phénomènes pluviométriques d'intensité exceptionnelle et souvent très localisés :

- la crue du Briandet à Bellerive-sur-Allier les 25 et 26 août 1997 ;
- la crue du Ruel à Abrest les 29 et 30 octobre 2004 ainsi que le 16 avril 2005 ;
- la crue du Darot à Mariol le 10 juin 2007 ;
- la crue du Mourgon à St-Germain des Fossés de juin 1990 qui a entraîné 60 mises en sécurité ou sauvetages de personnes en situation de danger imminent ;
- les crues du Sichon et du Jolan le 22 mai 2012 qui ont notamment touché Vichy, Cusset, Ferrières-sur-Sichon, Arronnes ;
- la crue du Jolan à Cusset le 8 août 2013 (crue classée d'allure centennale).

1.1.4 – Les inondations par ruissellement urbain

L'imperméabilisation du sol par des aménagements (bâtiments, voiries, parkings...) et par les pratiques culturelles, limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues.



1.1.5 – Les causes météorologiques des crues

Situation de cumul de précipitation provenant de deux perturbations conjuguées :

- 1 perturbation de type « CEVENOL » ;
- 1 perturbation de type « OCEANIQUE ».

Épisode 1 : les crues océaniques.

De grosses pluies viennent de l'Atlantique. Elles traversent le pays d'Ouest en Est et vont provoquer des crues de l'Allier aval.

Épisode 2 : les crues Cévenoles.

Des masses d'air passent sur le Sahara, puis arrivent sur la Méditerranée où elles se gorgent d'humidité. Elles viennent ensuite buter sur les massifs montagneux des Cévennes. Si elles les franchissent, elles atteignent les sources de l'Allier et de la Loire et libèrent alors beaucoup de pluies en un temps très court (48 heures) et susceptibles de dépasser les 300 millimètres.

Épisodes 1 + 2 : les crues mixtes.

C'est la conjugaison des deux phénomènes, des pluies océaniques qui touchent le haut Allier, auxquelles vient s'ajouter un orage Cévenol. Les deux crues ajoutent leurs effets.

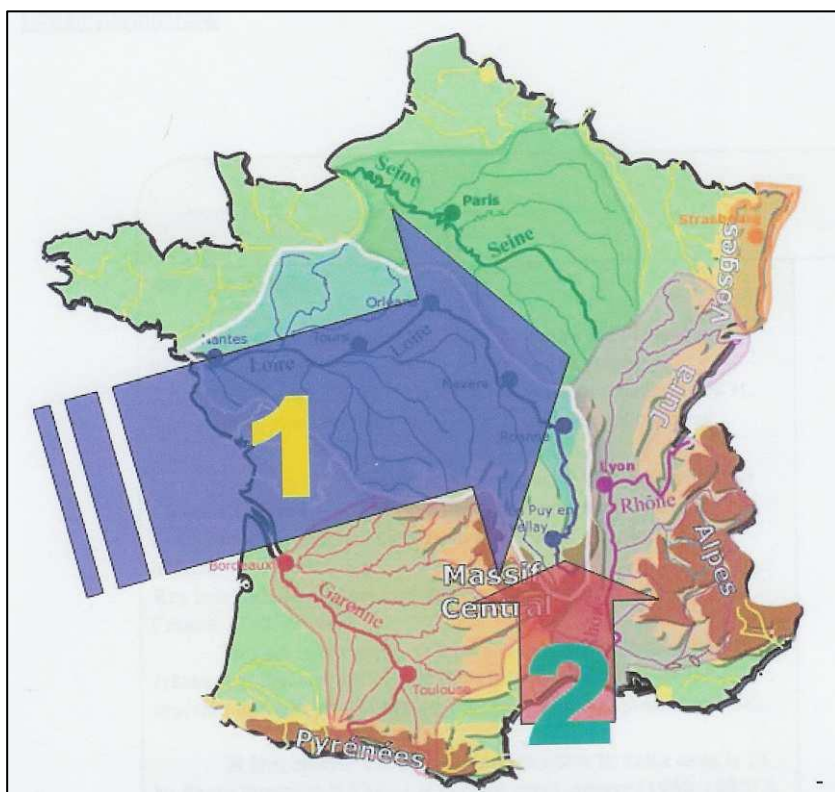
Quelques exemples de crues :

Crues océaniques : en 1982, 1995, 1998.

Crues Cévenoles : en 1980, 1996, 2003.

Crues mixtes : en 1846, 1856, 1907.

Les crues mixtes sont en général les plus importantes, car l'ensemble des bassins versants est concerné.



1.1.6 – Les actions préventives dans le département

La connaissance du risque :

Elle s'appuie sur des études hydrauliques et le repérage des zones exposées dans le cadre de l'Atlas des Zones Inondables (AZI), des Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles des Inondations (PPRI) ou de la directive inondation.

La DREAL Auvergne a réalisé un AZI (Atlas des Zones Inondables) des grandes rivières de la région Auvergne. Il existe également un AZI de la Loire réalisé par la DREAL Centre.

La connaissance du risque peut également être approfondie dans le cadre des études hydrologiques et hydrauliques menées par la DDT pour élaborer les PPR par l'implication du service risques et le Responsable Départemental Inondation (RDI).

Dans le département de l'Allier, 20 PPRi ou documents réglementaires valant PPRi sont approuvés et couvrent 76 communes.

Plus récemment, cette connaissance a été actualisée sur les Territoires à Risque Important de Montluçon, Moulins et Vichy dans le cadre de la mise en œuvre de la directive Européenne inondation et de sa déclinaison dans la Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation (SNGRI).

Des études peuvent également être conduites par les services de l'État et les collectivités afin d'améliorer cette connaissance. Ces études et expertises permettent la rédaction et la mise en place des dispositifs de déclinaison territoriale via la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

Le risque majeur inondation concerne 76 communes du département.

1.2 – Missions des différents services et partenaires

1.2.1 – Les différents services et acteurs impliqués et leurs missions

a) Le service de prévision des crues (SPC)

- Émet les bulletins d'alerte vers les préfectures ;
- Renseigne un site (www.vigicrues.ecologie.gouv.fr) avec carte et prévision réactualisées ;
- Pour le département de l'Allier, 2 services sont compétents : le service CHER et le service LOIRE – ALLIER.

b) Météo France

- Fournit la carte de vigilance Météo et les bulletins de suivi (www.meteofrance.com) ;
- Le CODIS peut entrer en contact téléphonique avec le prévisionniste local afin d'affiner les informations météo (mission d'expertise).

c) Le SIDPC

- Réalise avec les services concernés la planification des secours (plan ORSEC et dispositions spécifiques Inondation) ; le présent document constitue la déclinaison ORSEC des dispositions du SDIS ;
- Assure la diffusion de l'alerte et de l'information sur les crues aux maires concernés (automate d'appel, bornes d'information) et aux services opérationnels ;
- Assiste le Préfet ou son représentant dans la gestion de la crise (COD) ;
- Assure l'information du public (bornes d'information public) et les relations avec les particuliers, les familles de victimes et répond à toutes demandes de renseignements (CIP) ;

- Assure la communication institutionnelle en activant le Service Communication (interventions du Préfet devant les médias, communiqués de presse) ;
- Suit les informations diffusées par les médias.

d) L'ONEMA

- Participe à la connaissance, la protection et la surveillance de l'eau et des milieux aquatiques ;
- Contribue à la prévention des inondations ;
- Le CODIS tient informé l'ONEMA.

e) La DDT

- Conseiller technique du Préfet de L'Allier en matière de prévision des crues par l'intermédiaire du Responsable Départemental des Inondations (RDI) ;
- Établi la cartographie des zones inondables ;
- Suit les ouvrages hydrauliques ;
- Coordonne l'intervention des divers services de voirie pendant l'inondation et jusqu'à leur remise en état en post-crise ;
- Renseigne le tableau prévisionnel des coupures de voiries en cas d'inondation et les services d'information routière ;
- Prépare les arrêtés de circulation routière et fluviale adaptés à la situation ;
- Propose et organise les déviations et restrictions de circulation sur le réseau routier et ferroviaire (via APRR, DIRCO, DTT et SNCF) ;
- Mobilise les matériels de travaux publics et de transport nécessaires à la protection des ouvrages et installations, au transport des produits et denrées nécessaires et à l'évacuation des personnes ;
- Mobilise des moyens tels que pompes et citernes agricoles (via la Chambre d'Agriculture).

f) La DDCSPP

- Organise l'hébergement des populations évacuées, en soutien des maires ;
- Recense les animaux dans les zones inondables et organise leur évacuation si nécessaire ;
- Assure le suivi sanitaire des animaux et denrées de la zone impactée.

g) La DTARS

- Alerte les établissements sanitaires concernés et prévoit leur éventuelle évacuation ;
- S'informe des personnes sensibles sur les secteurs sinistrés et organise leur évacuation ;
- Organise les secours et permanences médicales et pharmaceutiques ;
- Organise le suivi psychologique et sanitaire des populations ;
- Contrôle régulièrement la qualité de l'eau potable et la traite si nécessaire.

h) Les gestionnaires de réseaux

- Réseaux routiers (DIRCE, DTT, APRR, services voirie des EPCI et communes), SNCF, RTE ERDF, Sociétés fermières des eaux, Télécom, VNF,
- Prennent les mesures relatives à la préservation de leur réseau ;
- Assurent la mise en sécurité et organisent la continuité de leur réseau.

i) Les services de Police et Gendarmerie

- Participent à l'information de la population et assurent la diffusion de l'alerte aux maires concernés en cas de défaillance de l'automate d'alerte ;
- Assurent le maintien de l'ordre et les périmètres de sécurité ainsi que la régulation routière ;
- Apportent leur concours aux évacuations et vérifient qu'elles sont effectives puis protègent les lieux évacués ;
- Informent les services de secours des barrages ou déviations mises en place ;
- Notifient et font exécuter les réquisitions nécessaires.

j) Le délégué militaire départemental (DMD)

- Répond avec des moyens militaires aux missions spécifiques exprimées par le Préfet ;
- Coordonne l'action des unités militaires engagées sur le terrain.

k) Les communes et EPCI avec leurs services

- Mettent à disposition du DOS et des services intervenants les moyens humains et matériels requis ;
- Activent leur Plan Communal ou Intercommunal de Sauvegarde (structures de coordinations, moyens d'intervention) ;
- Assurent les missions de sauvegarde auprès de leurs populations (information, ravitaillement, hébergement etc.) ;
- Les EPCI assurent notamment depuis le 1^{er} janvier 2018, les compétences liées à la loi GEMAPI et le portage de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

l) Les Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC)

Celles-ci ont pour objet d'appuyer les services concourant à la sécurité civile en cas d'évènements excédant leurs moyens habituels ou dans des situations particulières. Placées sous la responsabilité du maire, leurs limites de compétences sont celles du territoire et des compétences communales.

Pour les communes sujettes au risque inondation, la création de réserves communales de sécurité civile est particulièrement recommandée.

m) Les Associations Agréées de Sécurité Civile (AASC)

Peuvent subsister des associations de sauveteurs régies par la loi de 1901 et dont les missions doivent, à l'instar de celles des réserves communales, être fixées et contrôlées par le COS et le DOS.

Dans ce même cadre, peuvent également intervenir des associations agréées de Sécurité Civile :

- Peuvent pratiquer des opérations de secours en complément des moyens des services de secours public ;
- Soutiennent et assistent les populations sinistrées ;
- Encadrent les renforts de bénévoles et les réserves communales de sécurité civile dans le cadre de leurs actions de soutien aux populations ;
- Informent et préparent la population face aux risques encourus par la commune ;
- Soutiennent et assistent les populations sinistrées ;
- Assurent l'appui logistique et le rétablissement des activités (retour de la vie à la normale).

1.2.2 – Planification et règlements

- Dispositif ORSEC zonal et dispositions spécifiques « Inondation » ;
- Dispositif départemental et dispositions spécifiques « Inondation » ;
- Règlement Départemental de Vigilance et d'Information sur les Crues (RDVIC) ;
- Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM 03 – version de 2014) ;
- Plan de Prévention des Risques Inondations ;
- Procédure Opérationnelle Départementale Inondations (Annexe ORSEC – SDIS 03) ;
- Plans Communaux de Sauvegarde.

1.3 – Les missions du SDIS (Règlement Opérationnel)

1.3.1 – Extrait du Règlement Opérationnel et limites des missions du SDIS de l'Allier

- *« Les services d'incendie et de secours sont placés pour emploi sous l'autorité du maire ou du préfet. Dans l'exercice de leurs pouvoirs respectifs de police, le maire et le préfet mettent en œuvre les moyens relevant des services d'incendie et de secours selon les conditions prévues au présent règlement et dans le cadre juridique défini par les textes régissant les services d'incendie et de secours.*
- *Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.*
- *Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence. »*

Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :

- 1) la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- 2) la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- 3) la protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- 4) les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

- **Observations :**

Le SDIS n'est tenu de procéder qu'aux seules interventions qui se rattachent directement à ses missions de service public définies à l'article précédent.

Il peut, sous certaines conditions d'indemnisation fixées par le Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS), soit participer à des missions d'intérêt général non dévolues réglementairement au SDIS, soit assurer des opérations à caractère privé afin de répondre à un besoin purement privatif ou qui vise la protection de simples éléments patrimoniaux tout en ne présentant pas une mesure d'urgence ou de sauvetage.

De plus, le **Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)** précise les éléments suivants, dans le cas des inondations :

- **Missions incombant aux sapeurs-pompiers :**

En cas d'inondation avérée, les sapeurs-pompiers procèdent à des reconnaissances à la demande du CTA/CODIS 03 ou du Commandant des Opérations de Secours (COS) afin d'apprécier le niveau du risque, son évolution et son impact sur les personnes, les biens et l'environnement.

Les sapeurs-pompiers interviennent prioritairement pour procéder au sauvetage des personnes et des animaux dans le cadre de l'urgence.

Les agents du SDIS peuvent participer avec d'autres services aux actions de retour à la vie normale, sous réserve de conserver le potentiel opérationnel nécessaire au bon accomplissement de leurs missions traditionnelles.

Le SDIS participe également en application des dispositions ORSEC, en binôme avec les services compétents aux opérations de surveillance des digues et levées de protection.

- **Missions n'incombant pas aux sapeurs-pompiers :**

Les sapeurs-pompiers ne participent pas aux missions suivantes :

- relevés des côtes de montée des eaux ;
- affichage des bulletins d'annonce des crues ;
- information et alerte des populations ;
- manœuvre et surveillance des organes techniques contribuant à la préservation de certaines zones.

1.4 — Procédures de vigilances

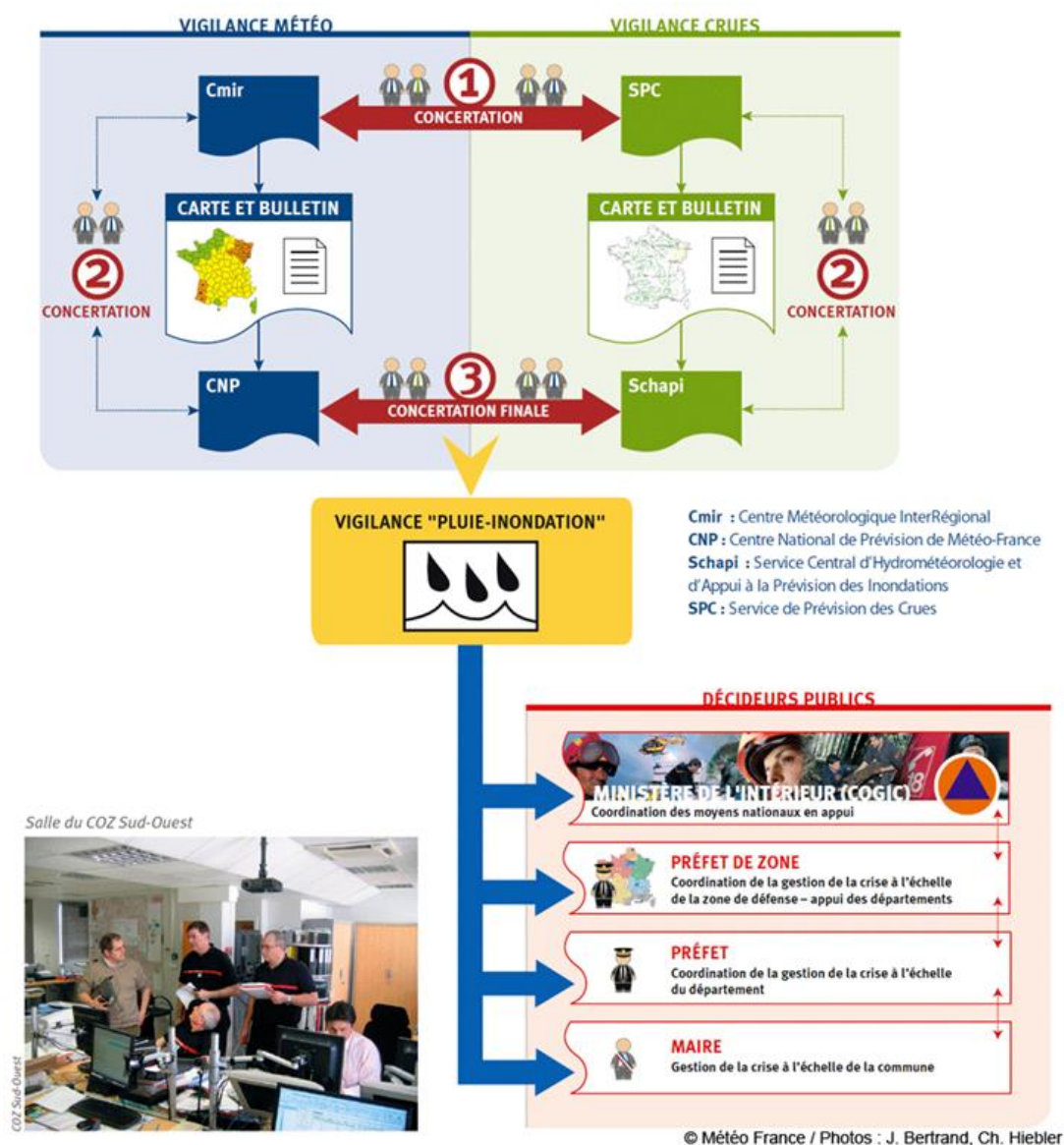
1.4.1 — Les niveaux de vigilance météorologique

a) La vigilance météorologique

Le centre météorologique de Toulouse publie quotidiennement une carte de vigilance à 4 niveaux, reprise par les médias en cas de niveaux orange ou rouge.

Ces informations sont accessibles sur le site www.meteofrance.fr

En cas de niveau orange et rouge, un répondeur d'information météorologique national (tél : 05 67 22 95 00) est activé 24h/24h au simple coût de la communication, apportant un complément d'information pour une meilleure interprétation des niveaux de risques.



b) Les APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes)

Météo-France a mis en service en 2012 le service APIC.

Ce service à destination des maires-accessible par simple abonnement- est un service institutionnel et gratuit. Fondé sur l'observation en temps réel des précipitations par les radars météorologiques, ce système détecte les précipitations affectant une commune, et en qualifie le caractère normal, intense ou très intense. La caractérisation « intense » ou « très intense » s'appuie sur un travail statistique d'analyse des pluies historiques à échelle communale.

Dans le cas de précipitations intenses ou très intenses, une alerte est émise instantanément et automatiquement par téléphone ou mail à destination des mairies abonnées à ce service. La consultation du

service internet Météo-France dédié à ce service permet alors d'accéder à une cartographie et une information complète sur le phénomène en cours.

Une mairie peut s'abonner aux alertes sur sa commune et jusqu'à neuf communes supplémentaires. Cela permet, pour les communes situées dans des zones inondables ou sensibles, de connaître les précipitations intenses affectant leur territoire mais aussi celui des communes en amont sur leur bassin versant, et dont le ruissellement pourrait affecter leur propre territoire à courte échéance.

Le maire peut alors décider du bien-fondé et de la nature des actions à conduire pour assurer la sécurité de la population.

Une prise d'information complémentaire sur les prévisions météorologiques permet de diagnostiquer la persistance éventuelle du phénomène et d'amplifier localement si nécessaire les moyens utiles à la mise en sûreté, voire de faire appel aux acteurs départementaux de sécurité civile.

c) La prévision des crues

L'État organise la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues.

Le département de l'Allier est concerné par 2 Services de Prévision des Crues (SPC) :

- Le SPC Loire Cher Indre basé à Orléans pour le suivi réglementaire de la Loire et du Cher ;
- Le SPC Allier basé à Clermont-Ferrand pour le suivi réglementaire de l'Allier et de la Sioule.

Les SPC élaborent 2 cartes quotidiennes de vigilance des cours d'eau, ils établissent la prévision, le suivi des crues et la diffusion des informations associées.

Concernant la Besbre, le Sichon et le Jolan, dont la surveillance n'est pas pour le moment assurée par l'État, les maires des communes riveraines sont invités dans le cadre de leur plan communal de sauvegarde, à mettre en place une vigilance de terrain et à consulter le site internet <https://www.vigicrues.gouv.fr/> en cas de fortes pluies annoncées ou de constatation d'une montée de la rivière.

Les relevés des stations de Saint-Pourçain-sur-Besbre et de Saint-Prix pour la Besbre et des stations de Cusset pour le Jolan et de Moulin Vidot pour le Sichon sont accessibles au public.

Les informations délivrées par les services de prévision des crues sont accessibles sur le site internet.

Le Préfet est informé de l'état des risques de crues par les cartes de vigilance et bulletins d'information, dont il est destinataire au minimum deux fois par jour via un réseau informatique sécurisé du ministère de l'Intérieur.

En fonction de ces renseignements celui-ci prend la décision de mise en alerte des services opérationnels et administratifs ainsi que des maires des communes concernées.

Le service en charge de la diffusion des décisions préfectorales de mise en alerte aux crues est le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) au sein du cabinet du Préfet.

Le SIDPC enregistre sur un serveur vocal (02 43 50 08 63) les messages d'information sur l'évolution de la crue.

Ce serveur vocal est renseigné au minimum deux fois par jour, voire plus, suivant l'importance et l'évolution de la crue.

Une fois mis en alerte par le Préfet, les maires ont pour mission d'alerter la population concernée par le risque de montée des eaux par tous les moyens qu'ils jugent utiles (téléphone, porte à porte, affichage en mairie...)

Chaque maire prend les mesures de protection immédiates et assure une vigilance sur son territoire.

Selon l'évolution de la situation, les maires déclenchent, le cas échéant, leur plan communal de sauvegarde permettant de prendre les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, d'assurer l'accompagnement et le soutien de la population, ainsi que l'appui aux services de secours.

1.4.2 – Les niveaux de vigilance et la prévision des crues

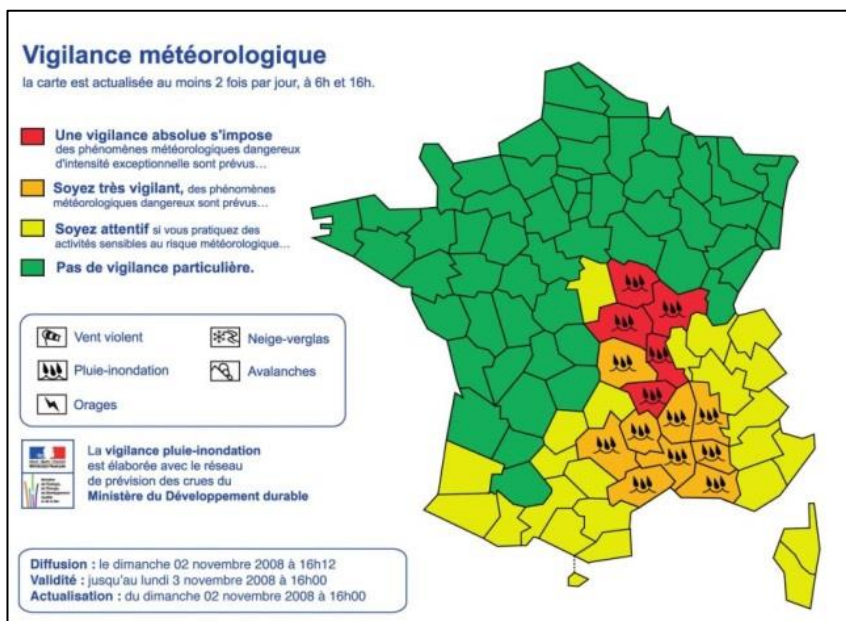
➤ Tableau des niveaux de vigilance météorologique

La carte de vigilance crue, les bulletins et les données mesurées sont disponibles en permanence. La carte est actualisée deux fois par jour à 10h et à 16h. En période de crues, les bulletins peuvent être réactualisés plus fréquemment.

Par ailleurs, si un changement significatif intervient, cartes et bulletins peuvent être réactualisés à tout moment.

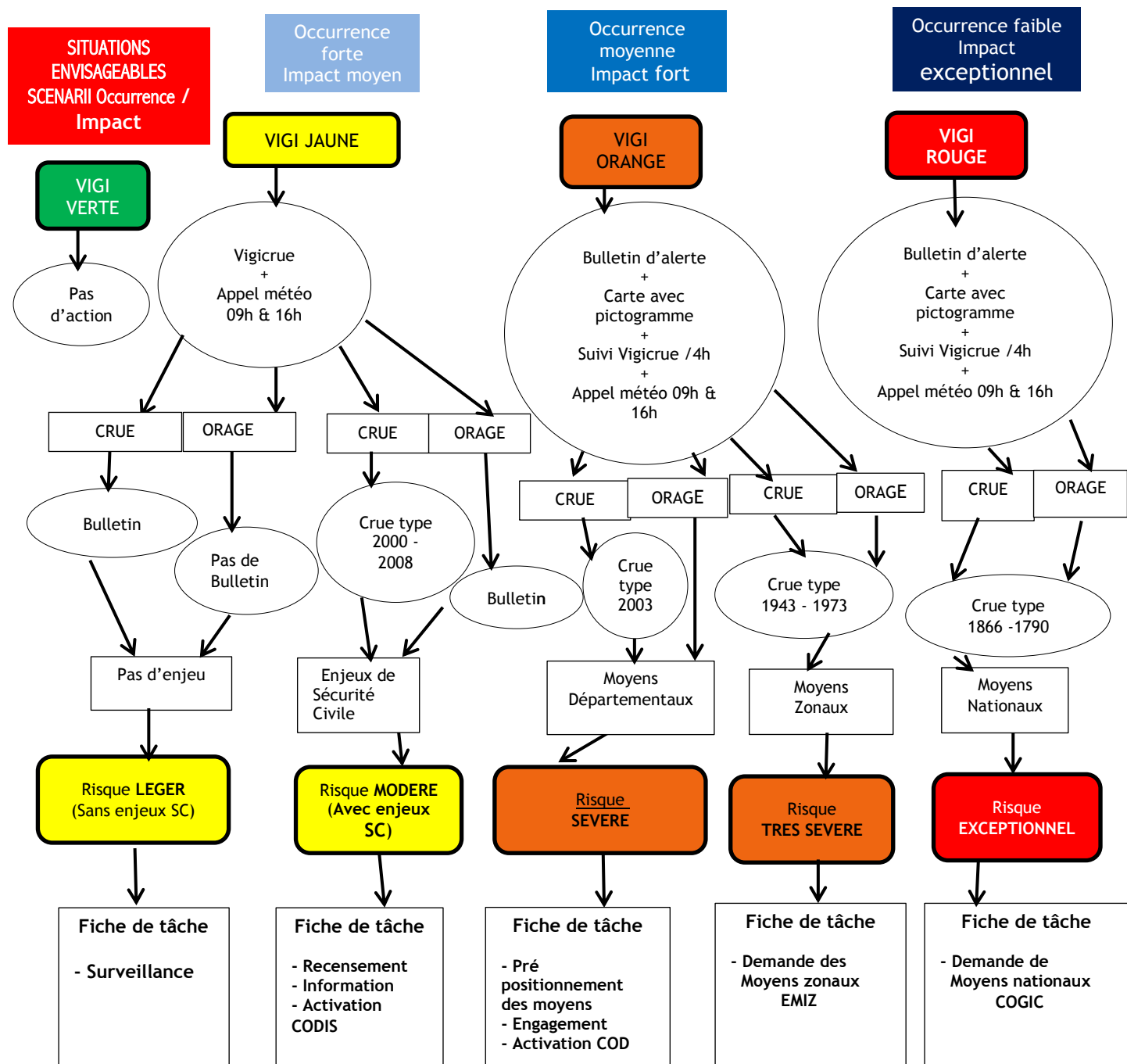
La durée de validité de la couleur d'un tronçon est de 24h à compter de la date d'actualisation de la carte, sauf aggravation de la situation.

Ci-joint, carte de vigilance météorologique du 2 novembre 2008.



Niveau de vigilance	Définition	Conséquences potentielles	Conseils de comportement
VERT	Pas de vigilance particulière requise	Situation normale	
JAUNE	Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Débordements localisés et premiers débordements dans les vallées. Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë). Coupures ponctuelles de route secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée. Évacuations ponctuelles.	Être vigilant à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable. Se conformer à la signalisation routière.
ORANGE	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique : -itinéraires structurants coupés -hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants -réseaux perturbés (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications) -digues fragilisées ou submergées.	Se mettre à l'abri. Limiter tout déplacement sauf si absolue nécessité et se conformer à la signalisation routière. Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, internet). Veiller à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (mobiliers, produits toxiques, appareils électriques, etc...).
ROUGE	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Violence de la crue et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel : bâti détruit, itinéraires structurants coupés, hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants, réseaux perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications, phénomènes de rupture ou de débordement de digues).	Se mettre à l'abri et suivre strictement les consignes de sécurité des pouvoirs publics. Éviter tout déplacement. Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, internet). Veiller à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (mobiliers, produits toxiques, appareils électriques, etc...). Couper les réseaux si nécessaire (électricité, gaz, eau).

➤ Logigramme croisement de l'état de vigilance et de l'analyse des risques en fonction du retour d'expérience (Service de Préparation à Réponse Opérationnelle du SDIS 03)



2. DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES GÉNÉRALES

2.1 – Sectorisation et commandement

La sectorisation du risque devra tenir compte des spécificités des bassins versants et des axes de communication potentiellement concernés par la montée des eaux. La réponse opérationnelle du SDIS repose sur les différentes unités d'intervention, une remontée d'information précoce et la mise en place de dispositifs de commandement de proximité.

2.1.1 – Les différentes unités d'intervention

a) Le Centre d'Incendie et de Secours (CIS)

Élément principal du maillage du territoire, c'est également le premier acteur en matière d'intervention et de coordination des opérations de secours et de synthèse de la situation.

Le CIS ou le secteur d'intervention concerné pourront être complétés par des dispositifs et des moyens de secours pré positionnés selon la réponse opérationnelle de l'instant ou prévue dans les plans de secours.

b) Le Groupement Territorial (GT)

Un siège du groupement territorial peut selon les cas être un élément de coordination et de sectorisation du territoire concerné. Dans ce cas, il est placé en configuration PC de colonne.

c) La chaîne de commandement

La chaîne de commandement en place est activée prioritairement lors des opérations relatives aux inondations. Elle pourra être complétée en fonction de la réponse opérationnelle afin de disposer sur tout ou partie du territoire des cadres nécessaires à l'armement de Poste(s) de Commandement (PC) ou à la mise en place de chefs de secteurs.

2.1.2 – Synthèse et remontées d'informations

Chaque acteur de la crise doit s'investir dans la collecte, la synthèse et la remontée des informations. Ces informations ont principalement pour objectif de caractériser et de localiser un événement, de permettre une meilleure quantification des besoins et d'anticiper les actions à mener.

a) Pendant la crise

Durant l'événement, les éléments essentiels devant figurer dans les messages de renseignements sont :

- La description sommaire de l'événement météorologique et/ou hydrologique subi ;
- La localisation de l'événement ;
- Les actions menées ou prévues ;
- Les moyens engagés et demandés ;
- Les conséquences possibles sur des points sensibles (ERP, industries...) et sur les infrastructures (routes, Edf..).

2.1.3 – Préfiguration des postes de commandement opérationnels

Les cours d'eau principaux du département sont répartis en trois secteurs géographiques (cf. carte ci-dessous) sous la compétence d'un à trois Postes de Commandement Opérationnels (PCO) sous pilotage des sous-préfets d'arrondissement.

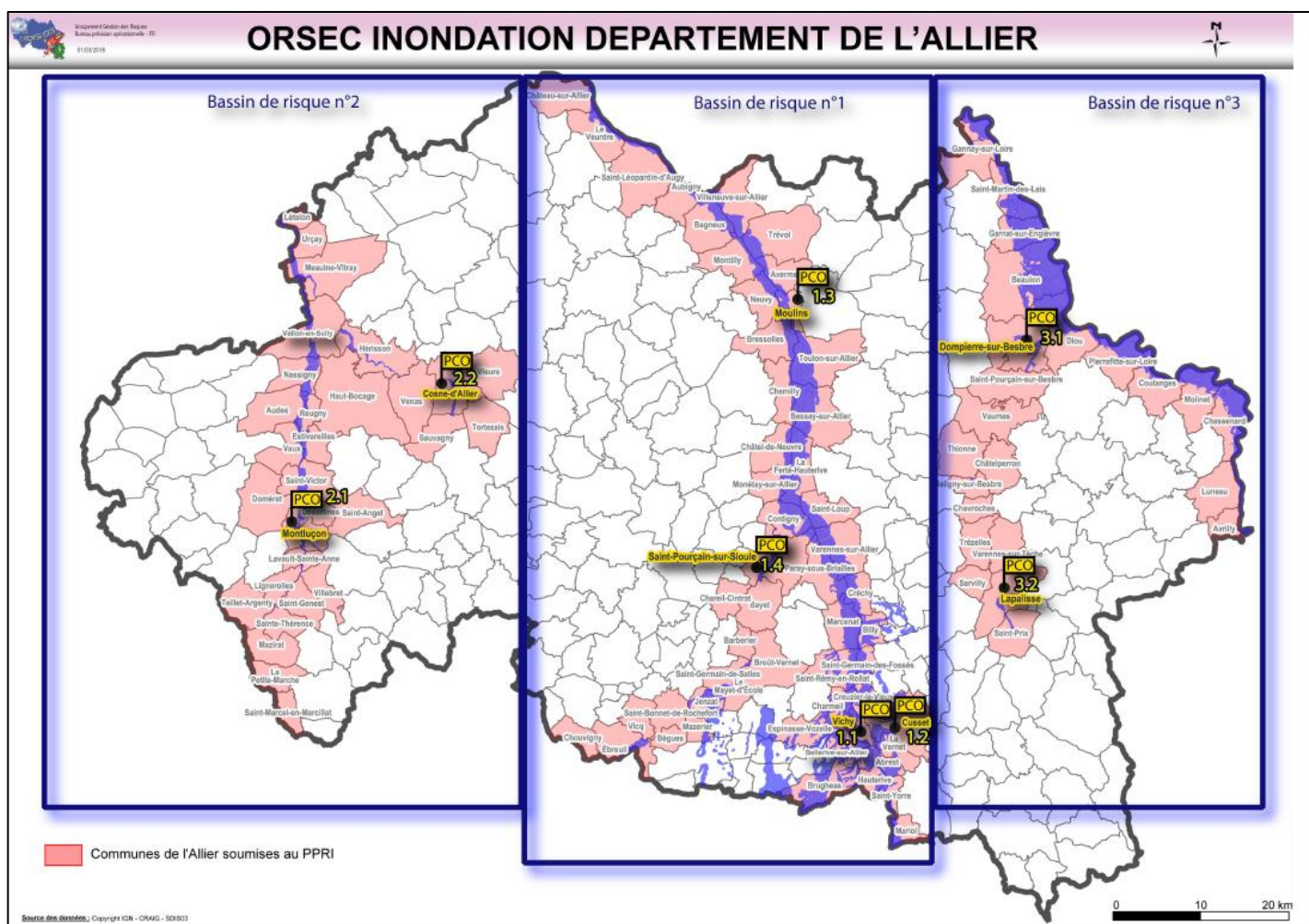
Ces dispositions sont arrêtés par le Préfet dans les dispositions spécifiques « ORSEC INONDATION ».

Selon les besoins, le chef de site pourra ordonner l'activation d'un à 3 PCA (Poste de Commandement Avancé de terrain) susceptibles de faciliter la coordination des opérations de secours. Les moyens seront coordonnés par le CODIS en configuration orange minimum, voire rouge.

Ces secteurs sont susceptibles d'être subdivisés en sous-secteurs notamment au regard de l'analyse de l'aléa et des enjeux, ainsi qu'en fonction de l'accessibilité des secours.

Chaque PCO et chaque PCA disposera d'un accès internet permettant la remontée d'informations ainsi que l'analyse des risques via les différentes couches d'informations géographiques disponibles.

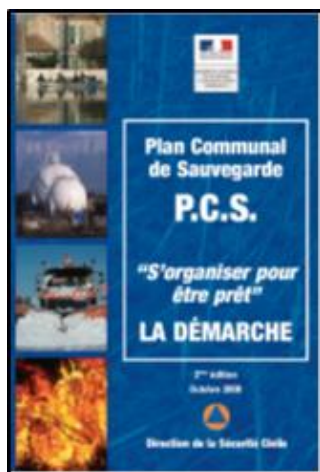
Une cartographie par secteur permettra au chef secteur et aux moyens nautiques et terrestres de visualiser leur zone de couverture opérationnelle et les impacts des crues (affichage des RETEX et des atlas inondations des données de la DREAL).



➤ Liste et implantation des postes de commandement opérationnels possibles :

BASSINS DE RISQUES	COMMUNES	SUPPORT PCO	CIS SUPPORT
ALLIER 1.1	ST YORRE	BELLERIVE SUR ALLIER	CSP VICHY
ALLIER 1.2	VICHY – BELLERIVE + Agglo	BELLERIVE SUR ALLIER	CSP VICHY
ALLIER 1.3	MOULINS	MOULINS	CSP MOULINS
ALLIER 1.4	LE VEUDRE	MOULINS	CIS LE VEUDRE
SIOULE 1.11	EBREUIL - JENZAT	ST POURCAIN SUR SIOULE	CIS EBREUIL
SIOULE 1.12	ST POURCAIN - CONTIGNY	ST POURCAIN SUR SIOULE	CIS ST POURCAIN SUR SIOULE
CHER 2.1	MONTLUCON + Agglo	MONTLUCON	CSP MONTLUCON
CHER 2.2	VALLON	MONTLUCON	CIS VALLON
AUMANCE 2.21	HERISSON	COSNE D'ALLIER	CIS HERISSON
AUMANCE 2.22	COSNE	COSNE D'ALLIER	CIS COSNE D'ALLIER
LOIRE 3.1	Communes rive gauche nord	DOMPIERRE SUR BESBRE	CIS BEAULON-DIOU
LOIRE 3.2	Communes rive gauche sud	DOMPIERRE SUR BESBRE	CIS DOMPIERRE SUR BESBRE
LOIRE 3.3	DIGOIN + rive droite	DIGOIN (71)	CSP DIGOIN (71)
LOIRE 3.4	Communes inaccessibles 71	DIGOIN (71)	CSP DIGOIN (71)
BESBRE	JALIGNY	LAPALISSE	CIS LAPALISSE
BESBRE 3.21	LAPALISSE	LAPALISSE	CIS LAPALISSE
BESBRE 3.22	DOMPIERRE	DOMPIERRE SUR BESBRE	CIS DOMPIERRE SUR BESBRE
Total : 3 + 3 sous bassins		8	

Ces différents dispositifs de commandement doivent permettre aux Autorités, notamment celle assurant la Direction des Opérations de Secours (DOS), d'effectuer le pilotage de la crise et peuvent être éventuellement renforcés pour la partie soutien aux populations par la mise en œuvre des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).



2.2 – Engagements opérationnels

Lors de la survenance d'un événement pluvio-orageux et/ou d'un phénomène de crue, l'engagement des sapeurs-pompiers est priorisé en fonction du contexte, du lieu et des enjeux.

Les missions prioritaires sont les actions de sauvetages et de mises en sécurité des personnes puis la sauvegarde et la protection des biens et enfin l'assistance à la population, en appui des autres acteurs, vers le retour à la vie normale.

a) Sectorisation

La sectorisation géographique est la mieux adaptée sur des problématiques d'inondation de grandes zones. Toutefois, sur des problématiques particulières et localisées, la sectorisation fonctionnelle peut être utilisée (secteur SAV – secteur dépollution,...).

En fonction de l'évolution de la situation (augmentation de la crue ou décrue), la sectorisation sera amenée à évoluer.

b) Actions à entreprendre – Ordre initial du COS

Le tableau ci-dessous a pour vocation d'aider le COS à rédiger son ordre initial dans la situation spécifique d'une inondation.



GESTION OPERATIONNELLE ET COMMANDEMENT

REDACTION DE L'ORDRE INITIAL DU CHEF DE COLONNE/SITE

PROBLEMATIQUE INONDATION	OBJECTIFS	IDEES DE MANŒUVRES
 LIEE AUX PERSONNES 	1. PROTÉGER LA POPULATION 2. LIMITER LE NOMBRE DE VICTIMES 3. PROTÉGER LES INTERVENANTS	1.1 Informer la population 1.2 Evacuer la population vers une zone d'accueil 1.3 Créer un Point de Rassemblement des Impliqués 1.4 Assurer un tri sanitaire des impliqués (continuité des soins) 1.5 Evacuer les points sensibles (EHPAD,) 1.6 Rassurer et ravitailler la population non évacuée 2.1 Réaliser des reconnaissances 2.2 Réaliser des sauvetages / mises en sécurité 3.1 Mettre en place un SSO adapté aux secteurs et aux risques 3.2 Donner des consignes particulières (engagement minimum, tenues adaptées, interdiction de pénétrer,...) 3.3 S'assurer de la coupure effective des énergies
 LIEE AUX BIENS 	1. PROTÉGER LES BIENS	1.1 Surélever le mobilier 1.2 Dégager préventivement les ouvrages d'art (risque d'embacle) 1.3 Evacuer les biens de valeur 1.4 Limiter l'entrée de l'eau dans les habitations 1.5 Evacuer les animaux impliqués dans une zone non impactée 1.6 Assurer le pompage des caves inondées 1.7 Assécher les locaux impactés 1.8 Faciliter l'évacuation des dépôts résiduels par rinçage 1.9 Dégager les ouvrages d'art 1.10 Dégager préventivement les ouvrages d'art (risque d'embacle)
 LIEE A L'ENVIRONNEMENT 	1. EVITER LA POLLUTION 2. LIMITER LA POLLUTION 3. REDUIRE LES EFFETS	1.1 Fermer les vannes de distribution des hydrocarbures 1.2 Colmater les réseaux 1.3 Déplacer les produits dangereux 2.1 Limiter les écoulements de produits dangereux 2.2 Mettre en place un chantier de dépollution 2.3 Récupérer le produit 3.1 Diluer le polluant 3.2 Neutraliser le polluant 3.3 Effectuer une campagne de prélèvements 3.4 Rechercher les paramètres globaux 3.5 Protéger un point sensible (station de pompage,....)

c) Logistique

- Relève des personnels (spécialistes, chaîne de commandement, soutien sanitaire,...) ;
- Restauration des personnels (véhicules logistiques intra et extra départemental,...) ;

- Hébergement des personnels (infrastructure pouvant accueillir xx personnels avec douche, lit Picots,...) ;
- Logistique des matériels avec présence de mécaniciens pour petites réparations ou entretiens (pompes, embarcations,...) ;
- Carburant pour :
 - Véhicules à moteur (engins, motopompes remorquables),
 - Pompes d'épuisement thermiques,
 - Embarcations.

2.2.1– Généralités sur les conditions et actions d'engagement opérationnel

Les conditions d'engagement opérationnel sont susceptibles d'être tributaires des points suivants :

- Les risques d'altération des infrastructures (accès, ponts, aéroports, routes, Edf, Télécom ...) ou des risques pour les établissements sensibles (ERP, Industries...) ;
- Des consignes particulières ou stratégiques fixées par l'autorité préfectorale (DOS) ;
- Le désengagement des secours s'effectuera de manière progressive, en laissant les dispositifs locaux prendre le relais dans l'assistance à la population vers un retour à la normale.

Les actions pouvant être menées par les sapeurs-pompiers s'inscrivent dans la chronologie de la crise :

Phase opérationnelle pendant les pluies intenses et/ou montée des eaux

- Reconnaissances,
- Recherche de renseignements,
- Sauvetages,
- Mise en sécurité, évacuation,
- Secours d'urgence aux personnes et assistance en zone inondée,
- Couverture sanitaire,
- Pompages conservatoires,
- Participation aux cellules de crise.

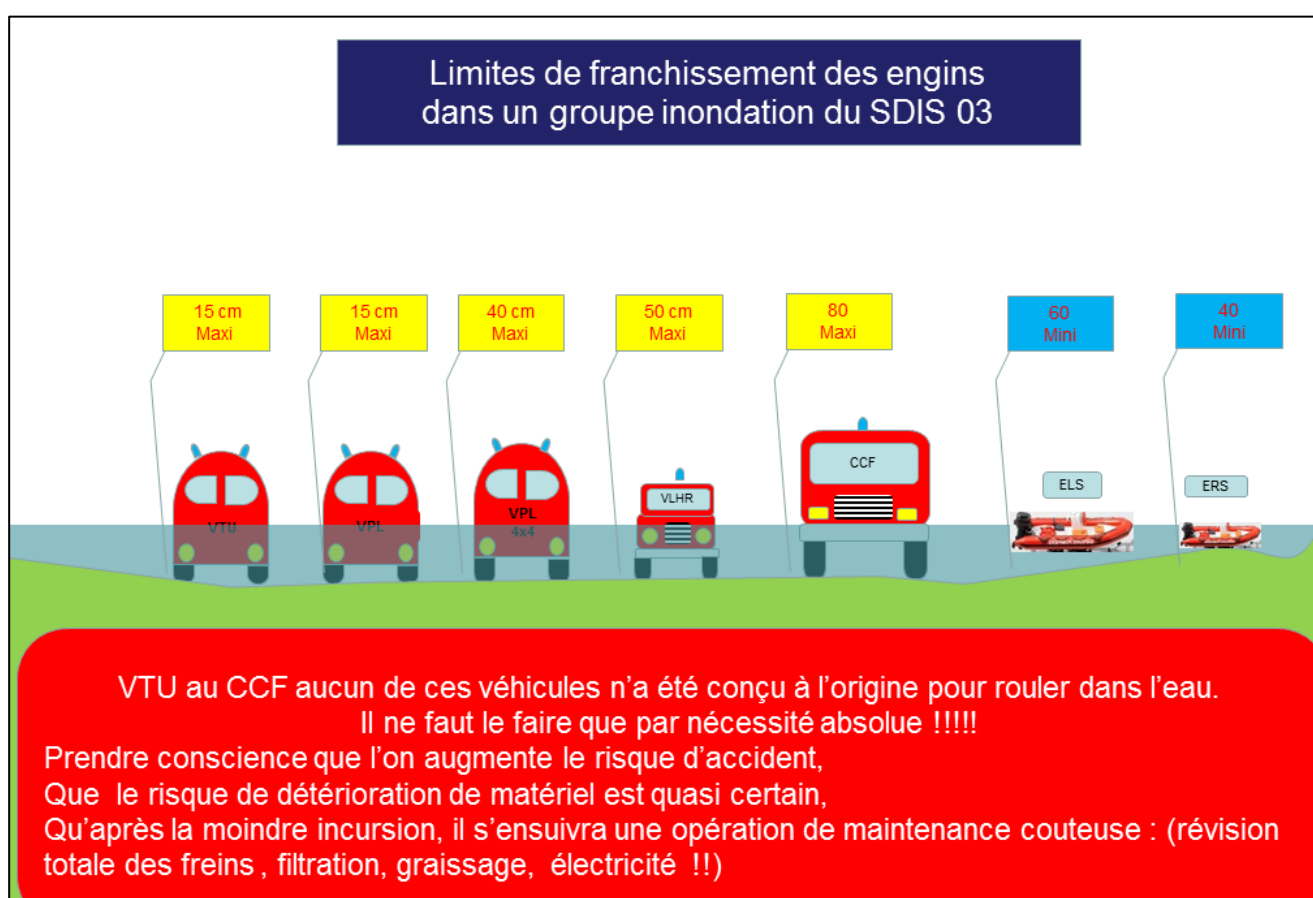
Phase post intervention ou décrue (fin d'alerte météo, décrue, retrait des eaux)

- Reconnaissances,
- Recherche et synthèse des renseignements,
- Ravitaillement des populations isolées,
- Couverture sanitaire,
- Pompages,
- Évaluation des dégâts,
- Traitement des pollutions,
- Participation aux épuisements de locaux,
- Participation aux actions de dégagement des infrastructures,
- Participation aux actions de nettoyage et de remise en état de l'habitat ou d'établissements sensibles,
- Participation aux cellules de crise et de coordination.

2.2.2 – Les moyens terrestres

Véhicule terrestre :

- Châssis routier : l'engagement est interdit si eau en mouvement.
- Pour traverser eau calme, vitesse au pas et hauteur inférieure à bas de caisse.
- Châssis hors-route : engagement interdit si courant > 0.25 m/s.
- Position 4x4 petite vitesse au pas et hauteur limitée à l'axe de roue.
- Pour tout engagement, décision du conducteur selon son aptitude et soumis à autorisation du chef d'agrès + guidage par un personnel progressant sans reculer 5 m devant le véhicule sur tracer roulage roue aval courant.
- Enseignement de ces règles aux UV COD 1 et COD 2 + Formation de Maintien des Acquis (FMA).



2.2.3 – Les moyens nautiques

Le tableau de répartition des moyens nautiques en service au sein du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Allier figure en annexe.

a) Embarcations :

- Embarcations de sauvetage de type « ZODIAC » - Embarcation Légère de Sauvetage (ELS)

Engagement limité aux lits principaux larges ou dans les rues inondées.

Engagement initial à proscrire sur inondation torrentielle sauf si armé d'une équipe Secours en Eaux Vives (SEV).

Engagement courant < 1m/s sauf si armé d'une équipe SAV/SEV.



➤ Bateaux de reconnaissance sécurité coque dure – Embarcation de Reconnaissance et de Sauvetage (ERS)

Engagement limité aux lits principaux larges ou dans les rues inondées.

Engagement initial à proscrire sur inondation torrentielle sauf si armé d'une équipe Secours en Eaux Vives (SEV).

Engagement courant < 1m/s sauf si armé d'une équipe SAV/SEV.



➤ Bateaux de sauvetage – Bateau de Reconnaissance et de Sauvetage Moyen (BRSM)

Engagement possible si courant < 1 m/s avec armement par équipes spécialisées SAV/SEV.

A prioriser sur inondation à cinétique lente (inondations de plaine) pour reconnaissances et ravitaillement.

Pour tout engagement, décision du nautonier selon son aptitude et soumis à autorisation du chef d'embarcation - personnel à bord limité à 2 sapeurs-pompiers + 1 personne secourue - tenue « intervention en eaux vives » pour personnel à bord (casque et gilet de sauvetage pour personne secourue).

Enseignement de ces règles à l'UV COD 4 + FMA de cette UV.

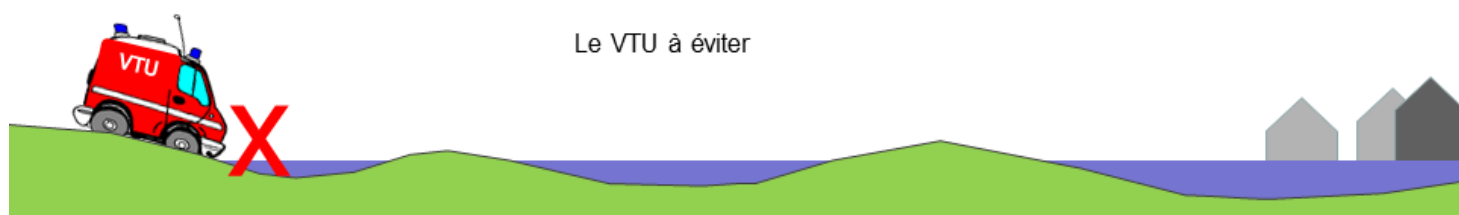
Nécessité d'un permis EB ou B96 pour convoier le BRSM sur la route (VLTT châssis court).



Rappel :

Les règles d'emploi ainsi que les capacités des divers moyens nautiques du SDIS 03 sont fixées par la circulaire DDSC n°1396 du 09 août 1993.

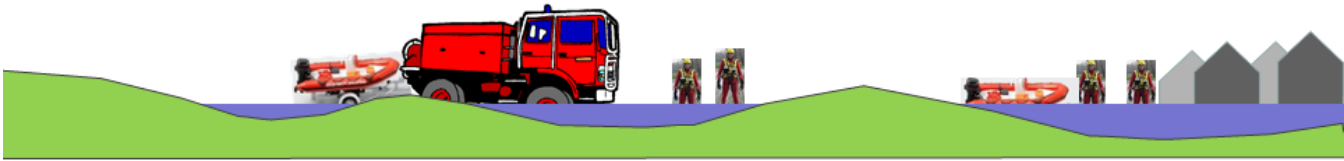
Approche de la zone d'intervention



La VLHR c'est bien mais on est limité à 50 cm
L'ERS ne pourra pas forcément atteindre l'objectif par
manque de hauteur d'eau



Le CCF avec 2 SAV embarqués et une embarcation tractée.
C'est sans aucun doute l'ensemble le plus approprié pour
engager des reconnaissances et atteindre un objectif.



2.2.4 – Les moyens aériens

Les moyens aériens du Groupement du Ministère de l'Intérieur ou d'autre provenance (gendarmerie, SAMU, armée ...) peuvent être sollicités pour mener à bien des missions de reconnaissance et évaluation, d'évacuation sanitaire « classique » ou de sauvetage par hélitreuillage.

Les conditions d'intervention dans ces différentes missions sont déterminées en liaison avec les pilotes de ces machines depuis le CODIS ou, à l'approche de la zone, par le chef de secteur ou l'officier aéro (canal radio fixé par le CODIS – accueil sur Infra AIR-SOL ANTARES, bascule sur AIR SOL Tactique).

Les préconisations d'emploi des aéronefs dans le cadre des missions de sauvetage sont définies par la NIT n°5 du 18 août 2004.

En particulier, les personnels habilités aux opérations d'hélitreuillage doivent être spécifiquement qualifiés.

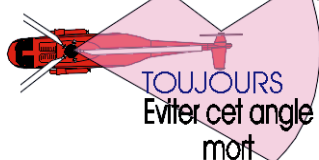


SOYEZ PRUDENT

AUTOUR DE L'HELICOPTERE

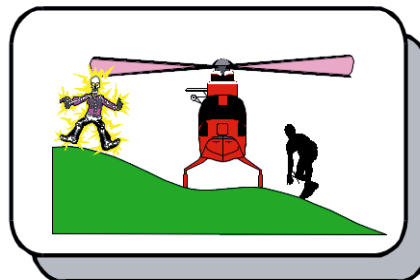
JAMAIS

s'approcher du
ROTOR de queue



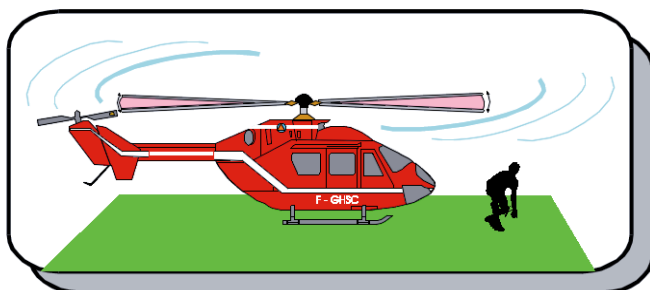
JAMAIS

s'approcher par le côté ascendant



TOUJOURS

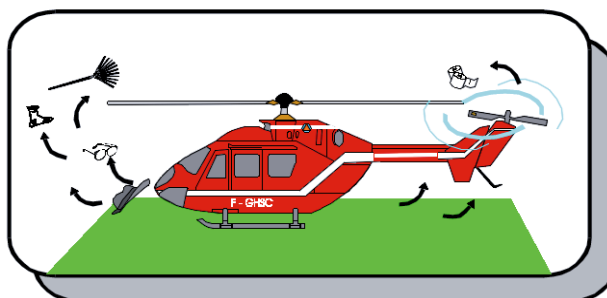
s'approcher par le côté descendant



TOUJOURS

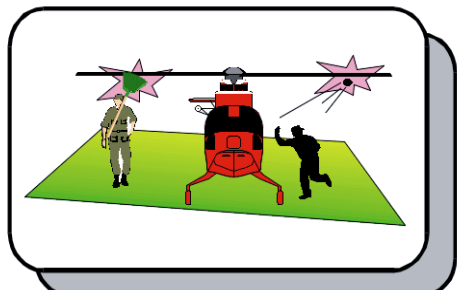
s'approcher ou s'éloigner de l'hélicoptère
dans une position accroupie

GARDER L'AIRE D'ATTERISSAGE PROPRE



- Transporter outils et objets longs
horizontalement, au niveau de la taille

- Tenez bien votre coiffure



PROTEGEZ-VOUS

- Embarquement et débarquement sur ordre de l'équipage
- Tenez vous à distance lorsque l'appareil décolle ou atterrit
- Protégez vos yeux, mettez des lunettes de protection
- Mettez votre ceinture et gardez la bouclée jusqu'à l'atterrissage
- Débranchez votre casque radio avant de descendre
- Ne claquez pas les portes ! Fermez les doucement.
- Sortez en laissant votre ceinture de sécurité à l'intérieur
- Restez accroupi au pied de l'hélicoptère en tenant le matériel plaqué au sol.

FDF 1 I.2

2.2.5 – Les moyens constitués en groupes

Afin de faciliter l'engagement opérationnel, des groupes opérationnels ont été constitués de la manière suivante :

- Groupe INONDATION ;
- Groupe SAUVETAGE AQUATIQUE ;
- Groupe TEMPÊTE (rappel engagement en phase de décrue) ;
- Équipe CRUE TORRENTIELLE.

Groupe Inondation(GINON)

Capacités :

- mettre en œuvre une capacité totale de 120 m³/h sur 2 pompes, avec hydroéjecteurs.
- assurer une capacité éclairage,
- effectuer des missions de reconnaissance et d'assistance à la population en zone faiblement inondée.

Composition	Effectif théorique : 1 / 5 / 10
VLTT ; VTU+lots épuisement-éclairage; VPI+lot épuisement ; CCFM ; VPL+ERS	
Observations : 1) Le VPI peut être remplacé par un VTU avec lot épuisement et lot éclairage, 2) L'armement du VPL comprend un chef d'unité PLG et 2 personnels SAV, 3) LE VPL+ERS peut être remplacé par VTU+ERS si l'équipe de secours nautique est mobilisée sur un autre dispositif, 4) Les CCF peuvent être remplacés par des CCR ou FPR, et peuvent se déplacer dans des zones présentant une hauteur d'eau de 50 cm maximum.	

Groupe Sauvetage Aquatique (GSAV)

procéder au sauvetage de personnes, ou à la reconnaissance en cours d'eau et zone inondées, rechercher et localiser des personnes, assurer la sécurité des opérations en milieu aquatique.

Composition	Effectif théorique : 1 / 3 / 9
VLTT ; 2x CCFM+ERS (SAV); VPL+ELS (PLG).	
Observations : Les équipages des CCFM doivent comprendre 3 agents SAV (hors conducteur), dont un référent SAV par engin, 2) Le VPL sera armé par un équipage PLG dont un chef d'unité (conseiller technique du chef de groupe), 3) La VLHR devra être conduite par un agent SAV.	

Groupe Tempête (GTEMP)

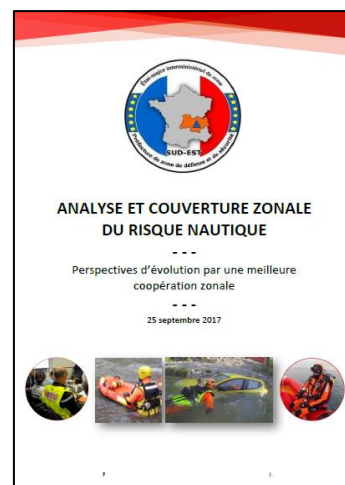
Capacités :

- mener des opérations de dégagement de deux axes (3 tronçonneuses, 1 treuil),
- assurer des opérations de bâchages.

Composition	Effectif théorique : 1 / 4 / 6
VLTT ou VLHR; 2x VTU avec lots bâchage et tronçonnage ; VPI avec lots bâchage et épuisement ; CCFM ou CCR ou FPR.	
Observations : 1) Les VTU peuvent être remplacés par des VPS ou des VPI ou des VLHRU, 2) Le VPI peut être remplacé par un VTU ou un VPS ou VLHRU, 3) L'engagement d'un VPI minimum permet de fournir une capacité éclairage.	

2.2.6 – Couverture zonale des risques inondations et réponse opérationnelle aux secours nautiques

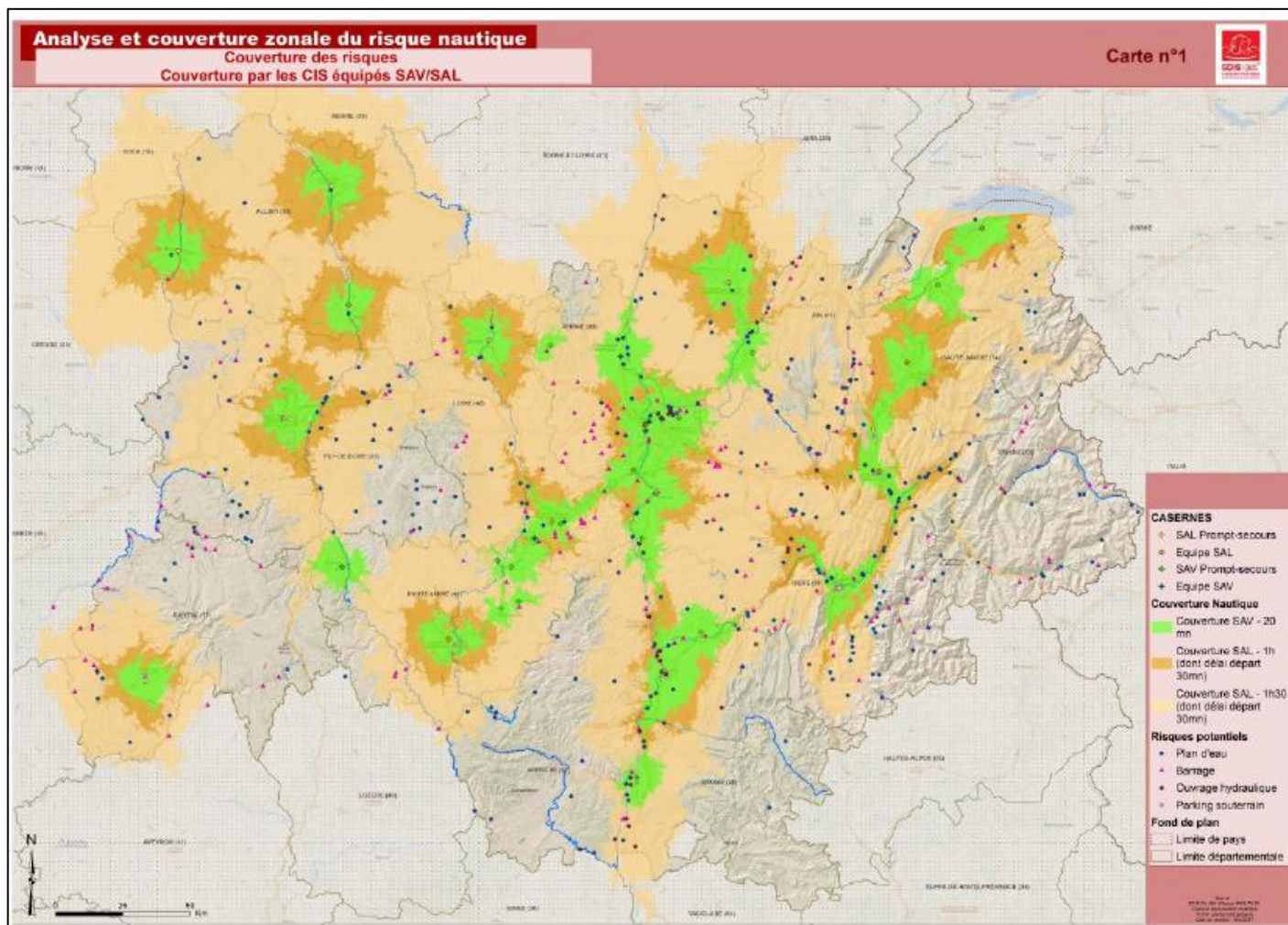
A la demande des Directeurs Départementaux des SDIS de la zone Sud-Est, une réflexion a été menée en vue de renforcer le niveau de couverture opérationnelle et la capacité d'intervention des SDIS de l'ensemble de la zone de Défense et de Sécurité, en organisant de manière rationalisée les spécialités nautiques, de l'échelon local et départemental, à l'échelon zonal.



A partir d'une identification des risques et de leur évolution potentielle ainsi qu'un audit des 12 SDIS de la zone, l'analyse a conduit à la formulation de 14 préconisations visant à :

- Consolider et améliorer une réponse opérationnelle nautique, graduée, harmonisée entre les SIS de la zone Sud-Est, en prenant en compte le maillage territorial et ses spécificités en termes de ressources humaines,
- Garantir et organiser la capacité à monter en puissance des spécialités nautiques, de la réponse de prompt secours à une réponse inhabituelle ;
- Proposer plus spécifiquement des orientations sur l'évolution de la réponse aquatique et hyperbare ;
- Optimiser et harmoniser les dotations individuelles et certaines dotations collectives onéreuses, peu sollicitées, et parfois sous-dimensionnées ;

- Faire participer l'ensemble des SIS à l'effort de couverture zonale, par un partage et une meilleure répartition des ressources et des moyens ;
- Renforcer l'expertise et le positionnement des Services d'Incendie et de Secours (SIS).



2.3 – Procédures de réponse opérationnelle graduée

2.3.1 – les différents niveaux de réponse opérationnelle graduée

RÉPONSE OPÉRATIONNELLE GRADUÉE

NIVEAU MODÉRÉ INONDATION

OBJECTIF :

- S'organiser et se préparer à faire face à un événement inondation limité ;
- Vigilance renforcée ;
- Information 2^{ème} niveau.

ACTIONS IMMÉDIATES							
	ACTIONS	SUR CONSIGNES	QUI	OU	COMMENT	OBSERVATIONS	FAIT GH
1	Suivi site Météo France		Chef de salle		Appel prévisionniste + www.meteofrance.com	Appel à 9h et 16h suivi permanent	
2	Info CDC Codis		Chef de salle		Tph	ACTIVATION CODIS JAUNE	
3	Info CDS		CDC CODIS		Tph		
4	Activation CODIS	CDS	CDC CODIS		CDC CODIS + 2 CDG + CT INON		
5	Vigilance sur activité opérationnelle liée à la météo		CODIS				
6	Suivi du site Vigicrue		CODIS		www.vigicrues.ecologie.gouv.fr	Suivi permanent	
7	Info des CIS	CDS	CODIS	Secteurs impactés	Messagerie d'alerte	Message type I 1 (avec contrôle de matériel)	
8	Info chefs de GPT + DDSIS	CDS	CODIS	Gpts territoriaux + Direction	Tph		
9	Reconnaitances de terrain	CODIS	CIS concernés	Echelles de crues et zones à risques	VLTT – 2 SP	Remonté au CODIS du message pré formaté	
10	Constitution et pré alerte groupes d'interventions INONDATION		CODIS	Tous Gpts	Ordre préparatoire	Nombre et constitution selon analyse météo	
11	Recensement commandement CDG, CDC, CDS		CODIS	Tout dépt	Tph		
12	Recensement équipes spécialisées SAL, SEV, GRIMP	CODIS	Par CT respectifs	Tout dépt		Remontée au CODIS potentiel par spécialités	
13	Recensement personnels renforts CODIS et PCA	CODIS	Opérateurs TRS et SIG + personnels formés	Tout dépt			

RÉPONSE OPÉRATIONNELLE GRADUÉE

NIVEAU MODÉRÉ ORAGE

OBJECTIF :

- S'organiser et se préparer à faire face à un événement orageux localisé ;
- Vigilance renforcée ;
- Information 2^{ème} niveau.

ACTIONS IMMÉDIATES							
	ACTIONS	SUR CONSIGNES	QUI	OU	COMMENT	OBSERVATIONS	FAIT GH
1	Suivi site Météo France		CODIS		Appel prévisionniste + www.meteofrance.com	Appel à 9h et 16h suivi permanent	
2	Info CDC Codis		Chef de salle		Tph	ACTIVATION CODIS JAUNE	
3	Info CDS		CDC CODIS		Tph		
4	Activation CODIS	CDS	CDC CODIS		CDC CODIS + 2 CDG + CT INON		
5	Vigilance sur activité opérationnelle liée à la météo		CODIS				
6	Info des CIS	CDS	CODIS	Secteurs impactés	Messagerie d'alerte	Message type 0 1 (avec contrôle de matériel)	
7	Info chefs de GPT + DDSIS	CDS	CODIS	Gpts territoriaux + Direction	Tph		
8	Constitution et pré-alerte groupes d'interventions	CODIS	Groupes CRUE, EPUIS, TEMP	Tous Gpts	Ordres préparatoires	Nombre et constitution selon analyse météo	
9	Recensement commandement	CODIS	CDG, CDC, CDS	Tout dépt	Tph		
10	Recensement équipes spécialisées	CODIS	SAL, SEV, GRIMP	Tout dépt	Par CT respectifs	Remontée au CODIS potentiel par spécialités	
11	Recensement personnels renforts CODIS et PCA	CODIS	Opérateurs TRS et SIG + personnels formés	Tout dépt			

RÉPONSE OPÉRATIONNELLE GRADUÉE

NIVEAU SÉVÈRE INONDATION

OBJECTIF :

- S'organiser et faire face à un événement inondation important ;
- Valider les analyses et vérifier les actions réalisées en phase niveau modéré ;
- Vigilance permanente ;
- Information 3^{ème} niveau.

ACTIONS IMMÉDIATES							
	ACTIONS	SUR CONSIGNES	QUI	OU	COMMENT	OBSERVATIONS	FAIT GH
1	Validation des analyses et vérifications des actions réalisées en phase Niveau MODERE	CDS	CODIS		Suivi permanent des données météo, hydro, opérationnelles et reconnaissances	ACTIVATION CODIS ORANGE	
2	Désignation des personnels pour le COD	DD SIS	CDS	COD	1 CDS ou CDC – 1 opérateur TRS		
3	Mobilisation de l'encadrement du SDIS	DD SIS	CDG, CDC, CDS, SSSM		Disponibilité spécialiste ARTEMIS V2		
4	Mise en œuvre d'une cellule de soutien administratif et technique	DD SIS	Gpts Finances – RH – Technique – OPS	Direction	Gestion spécifique des besoins et informations liés à l'événement		
5	Désignation et armement des PCA et sous-secteurs		CDS	Secteur concerné	Système d'alerte ARTEMIS V2		
6	Renforcement effectifs CIS	CDS	CODIS	Centres désignés	+ 4 SP en astreinte pour les CIS SPV et en garde pour les CIS	Armement VLRTT et VTU ou 1 CCF	
7	Définition des CIS de couverture des zones non inondées		CODIS (action)		En liaison avec les PCA	Selon information de coupures sur réseau routier	
8	Grément des PCO	COD	CIS sièges de PCO	Secteur concerné	ORSEC Disp Spé Inondations	Plan d'aménagement et soutien service transmissions et informatique du SDIS	
9	Envoi des groupes constitués sur CRM désignés par PCA		CODIS (Moyens)	CRM	Ordre préparatoire	Sur demande PCA	
10	Affectation des lots SAP et INC pour embarcations sur PCA		PCA (Moyens)	PCA	Fonction SAP et INC		
11	Sécurisation des zones d'interventions		PCA	PCA	Fonction sécurité et VLMHR		
12	Demande des moyens supplémentaires de RECO (aquatiques, aériens et terrestres)		CODIS (Moyens)	COZ		Sur demande PCA	

13	Relevés topographiques et exploitation des données	COD	Moyens aériens +cellules carto SDIS et DDT	Emprise générale de la crue	Relevés GPS et traitement sur SIG	Elaboration de cartographie réactualisée	
14	Mise en place de personnels de liaison vers PC mairies et PCO		PCA		Officier de liaison et officier PCO (chef PCA ou CDS/CDC désigné)		
15	Logistique personnels et matériels		PCA (Moyens)	PCA	Fonctions LOG et MECA		
16	Remontée d'information opérationnelle de la matinée		Chefs d'agrès, Chefs sous-secteurs, PCA, CODIS, COD	Vers échelon supérieur	Tableaux de synthèse		
17	Préparation journée J+1		PCA		OP + reconditionnement matériel		
18	Remontée d'information opérationnelle de la journée		Chefs d'agrès, Chefs sous-secteurs, PCA, CODIS, COD	Vers échelon supérieur	Tableaux de synthèse		
19	Organisation des relèves		Chef de sous-secteur		Contact avec chefs CIS concernés	Sur demande PCA	
20	Gestion de la période de nuit	CDS	CTA 03		Procédure nuit (à réaliser)		

RÉPONSE OPÉRATIONNELLE GRADUÉE

NIVEAU SÉVÈRE ORAGE

OBJECTIF :

- S'organiser et faire face à un orage important ;
- Valider les analyses et vérifier les actions réalisées en phase niveau modéré ;
- Vigilance permanente ;
- Information 3^{ème} niveau.

ACTIONS IMMÉDIATES							
	ACTIONS	SUR CONSIGNES	QUI	OU	COMMENT	OBSERVATIONS	FAIT GH
1	Validation des analyses et vérifications des actions réalisées en phase Niveau MODERE	CDS	CODIS		Suivi permanent des données météo, hydro, opérationnelles et des remontées de reconnaissances	ACTIVATION CODIS ORANGE	
2	Désignation des personnels pour le COD	DD SIS	CDS	COD	1 CDS ou CDC – 1 opérateur TRS		
3	Mobilisation de l'encadrement du SDIS	DD SIS	CDG, CDC, CDS, SSSM		Disponibilité spécialiste ARTEMIS V2		
4	Mise en œuvre d'une cellule de soutien administratif et technique	DD SIS	Gpts Finances – RH – Technique – OPS	Direction	Gestion spécifique des besoins et informations liés à l'événement		
5	Désignation et armement des PCA et sous-secteurs		CDS	Secteur concerné	Alerte ARTEMIS V2		
6	Renforcement effectifs CIS	CDS	CODIS	Centres désignés	+ 4 SP en astreinte pour les CIS SPV et en garde pour les CIS mixtes	Armement VLRTT et VTU ou 1 CCF	
7	Pré-positionnement de groupes	CDS	CODIS (Moyens)	Secteur concerné	Ordre préparatoire	Selon zones concernées par prévision météo ou observations de terrain	
8	Définition des CIS de couverture des zones on inondées		CODIS (Action)		En liaison avec les PCA	Selon information de coupures sur réseau routier	
9	Envoi des groupes constitués sur CRM désignés par PCA Renfort en garde postée de spécialistes SEV avec objectif de pouvoir constituer au moins un groupe départemental de Sauvetage Inondations.		CODIS (Moyens) CDS CODIS Info et avis du CTD PLG	Secteur concerné CSP secteur prévu pour événement	Ordre préparatoire Rappel spécialistes de repos si nécessaire	A la demande du PCA Constitution des équipes SEV au sein d'un groupe de sauvetage par le CU ou CT référent du groupe	
10	Sécurisation des zones d'interventions		CODIS (Moyens)	Secteur concerné	VLTT + 1 MSP + 1 ISP (SSSM)	A la demande du PCA	
11	Demande de moyens supplémentaires de RECO (aquatiques, aériens et terrestres)		CODIS (Moyens)	COZ			
12	Logistique personnels et matériels		PCA (Moyens)				
13	Organisation des relèves		PCA (Moyens)				
14	Préparation journée J+1		CODIS		OP	En liaison avec PCA	

RÉPONSE OPÉRATIONNELLE GRADUÉE

NIVEAU TRÈS SÉVÈRE INONDATION

OBJECTIF :

- Valider les analyses et vérifier les actions réalisées en phase niveau sévère ;
- Faire face à un événement inondation excédant le potentiel de réponse opérationnelle du département.

ACTIONS IMMÉDIATES							
	ACTIONS	SUR CONSIGNES	QUI	OU	COMMENT	OBSERVATIONS	FAIT GH
1	Validation des analyses et vérifications des actions réalisées en phase Niveau SEVERE	CDS	CODIS		Suivi permanent des données météo, hydro, opérationnelles et des remontées de reconnaissances	ACTIVATION CODIS ORANGE	
2	Renforcement effectifs CIS au moins 2 groupes de Sauvetage Inondations constitués sur un ou 2 CSP suivant localisation de l'évènement	DD SIS	CODIS CDS CODIS Info et avis du CTD PLG	Tous CIS CSP secteur concernés ou centre Dept. (St Pourçain !)	Mobilisation générale du CDSP 03 Prépositionnement de moyens éventuels	Affectation du personnel selon besoins	
3	Désignation d'un officier d'accueil et de liaison auprès des colonnes de renfort		CDS	Lieu de RDV	Ordre initial complet	Lot de cartographie	
4	Hébergement des colonnes de renfort zonales		Officier de liaison concerné		En liaison avec COZ et chef d'établissement d'accueil	Fiches synthétiques et conventions d'accueil (à réaliser)	
5	Envoi des colonnes de renfort constituées sur CRM désignés		CODIS	CRM désigné		En liaison avec PCA	
6	Dimensionnement et demande de renforts nationaux	DD SIS	COD				
7	Réalisation des relevés topographiques et exploitation des données	COD	Moyens aériens + Cellules carto SDIS et DDT	Emprise générale de la crue	Relevés GPS et traitement sur SIG + relation DREAL et SPC	Elaboration de cartographie réactualisée	
8	Logistique personnels et matériels		PCA (Moyens)	PCA			
9	Remontée d'information opérationnelle de la matinée		Chefs d'agrs, Chefs sous-secteurs, PCA, PCO, COD	Vers échelon supérieur	Tableaux de synthèse		
10	Remontée d'information opérationnelle de la journée		Chefs d'agrs, Chefs sous-secteurs, PCA, PCO, COD	Vers échelon supérieur	Tableaux de synthèse		
11	Point de situation hebdomadaire des chefs de secteur	COS	CODIS	CODIS		Fin de journée	
12	Préparation journée J+1		PCA		OP + re conditionnement matériel	En liaison avec le PCO	
13	Organisation des relèves		Chef de sous-secteur		Contact avec chefs CIS concernés	Sur demande PCA	
14	Gestion de la période nuit	COD	CDS		Procédure nuit (à définir)	En liaison avec le PCO	

RÉPONSE OPÉRATIONNELLE GRADUÉE

NIVEAU TRÈS SÉVÈRE ORAGE

OBJECTIF :

- Valider les analyses et vérifier les actions réalisées en phase niveau sévère.
- Faire face à un événement orageux excédant le potentiel de réponse opérationnelle du département.

ACTIONS IMMÉDIATES							
	ACTIONS	SUR CONSIGNES	QUI	OU	COMMENT	OBSERVATIONS	FAIT GH
1	Validation des analyses et vérifications des actions réalisées en phase Niveau SEVERE	CDS	CODIS		Suivi permanent des données météo, hydro, opérationnelles et des remontées de reconnaissances	ACTIVATION CODIS ORANGE	
2	Renforcement effectifs CIS	DD SIS	CODIS	Tous CIS	Mobilisation générale Prépositionnement d'éventuels moyens	Affectation du personnel selon besoins	
3	Désignation d'un officier d'accueil et de liaison auprès des colonnes de renfort		CDS	Lieu de RDV	Ordre initial complet	Lot de cartographie	
4	Hébergement des colonnes de renfort zonales		Officier de liaison concerné		En liaison avec COZ et chef d'établissement d'accueil	Fiches synthétiques et conventions d'accueil (à réaliser)	
5	Envoi des colonnes de renfort constituées sur CRM désignés		CODIS	CRM désigné		En liaison avec PCA	
6	Dimensionnement et demande de renforts nationaux	DD SIS	COD				
7	Réalisation des relevés topographiques et exploitation des données	COD	Moyens aériens + Cellules carto SDIS et DDT	Evaluation générale des dégâts	Relevés GPS et traitement sur SIG + relation APIC + SPC	Elaboration de cartographie d'impacts	
8	Logistique personnels et matériels		PCA (Moyens)	PCA			
9	Remontée d'information opérationnelle de la matinée		Chefs d'agrès, Chefs sous-secteurs, PCA, PCO, COD	Vers échelon supérieur	Tableaux de synthèse		
10	Remontée d'information opérationnelle de la journée		Chefs d'agrès, Chefs sous-secteurs, PCA, PCO, COD	Vers échelon supérieur	Tableaux de synthèse		
11	Point de situation hebdomadaire des chefs de secteur	COS	CODIS	CODIS		Fin de journée	
12	Préparation journée J+1		PCA		OP + re conditionnement matériel	En liaison avec le PCO	
13	Organisation des relèves		Chef de sous-secteur		Contact avec chefs CIS concernés	Sur demande PCA	
14	Gestion de la période nuit	COD	CDS		Procédure nuit (à définir)	En liaison avec le PCO	

RÉPONSE OPÉRATIONNELLE GRADUÉE

NIVEAU EXCEPTIONNEL INONDATION

OBJECTIF :

- Valider les analyses et vérifier les actions réalisées en phase niveau très sévère ;
- Faire face à un événement inondation faisant appel aux moyens nationaux et zonaux ;
- Limiter l'impact de la crue sur la vie économique.

ACTIONS IMMÉDIATES							
	ACTIONS	SUR CONSIGNES	QUI	OU	COMMENT	OBSERVATIONS	FAIT GH
1	Validation des analyses et vérifications des actions réalisées en phase Niveau TRES SEVERE	CDS	CODIS		Suivi permanent des données météo, hydro, opérationnelles et des remontées de reconnaissances	ACTIVATION CODIS ROUGE	
2	Renforcement effectifs CIS DIP prépositionnement au moins 2 ou 3 groupes de Sauvetage Inondations	DD SIS	CODIS CDS CODIS Info CTD PLG	Tous CIS Sur les secteurs cibles	Maintien du niveau de mobilisation générale Rappel spécialistes SEV personnels de repos + prépositionnement de moyens Si ressource insuffisante demande renforts extra dept Demande de renfort à l'EMIZ	Affectation du personnel selon besoins	
3	Désignation d'un officier d'accueil et de liaison auprès des colonnes de renfort		CDS	Lieu de RDV	Ordre initial complet	Lot de cartographie	
4	Hébergement des colonnes de renfort zonales		Officier de liaison concerné	Lieu de RDV	En liaison avec COZ et chef d'établissement d'accueil	Fiches synthétiques et conventions d'accueil (à réaliser)	
5	Envoi des colonnes de renfort constituées sur CRM désignés		CODIS	CRM désigné		En liaison avec PCA	
6	Réactualisation des relevés topographiques et exploitation des données	COD	Moyens aériens + Cellules carto SDIS et DDT	Emprise générale de la crue	Relevés GPS et traitement sur SIG Surveillance digues binôme DDT 03 relations SPC +DREAL	Elaboration de cartographie réactualisée	
7	Logistique personnels et matériels		PCA (Moyens)	PCA			
8	Remontée d'information opérationnelle de la matinée		Chefs d'agrès, Chefs sous-secteurs, PCA, PCO, COD	Vers échelon supérieur	Tableaux de synthèse		
9	Remontée d'information opérationnelle de la journée		Chefs d'agrès, Chefs sous-secteurs, PCA, PCO, COD	Vers échelon supérieur	Tableaux de synthèse		
10	Point de situation hebdomadaire des chefs de secteur	COS	CODIS	CODIS		Fin de journée	
11	Préparation journée J+1		PCA		OP + re conditionnement matériel	En liaison avec le PCO	
12	Organisation des relèves		Chef de sous-secteur		Contact avec chefs CIS concernés	Sur demande PCA	
13	Gestion de la période nuit	COD	CDS		Procédure nuit (à définir)	En liaison avec le PCO	

RÉPONSE OPÉRATIONNELLE GRADUÉE

NIVEAU EXCEPTIONNEL ORAGE

OBJECTIF :

- Validar les analyses et vérifier les actions réalisées en phase niveau très sévère ;
- Faire face à un événement orageux faisant appel aux moyens nationaux.

ACTIONS IMMÉDIATES							
	ACTIONS	SUR CONSIGNES	QUI	OU	COMMENT	OBSERVATIONS	FAIT GH
1	Validation des analyses et vérifications des actions réalisées en phase Niveau TRES SEVERE	CDS	CODIS		Suivi permanent des données météo, hydro, opérationnelles et des remontées de reconnaissances	ACTIVATION CODIS ROUGE	
2	Renforcement effectifs CIS DIP prepositionnement au moins 1 groupe de Sauvetage Inondations	DD SIS	CODIS CDS CODIS Info CTD PLG	Tous CIS sur secteur selon prévisions	Mobilisation générale Rappel spécialistes SEV personnels de repos Prepositionnement de moyens	Affectation du personnel selon besoins	
3	Désignation d'un officier d'accueil et de liaison auprès des colonnes de renfort		CDS	Lieu de RDV	Ordre initial complet	Lot de cartographie	
4	Hébergement des colonnes de renfort nationales		Officier de liaison concerné		En liaison avec COZ et chef d'établissement d'accueil	Fiches synthétiques et conventions d'accueil (à réaliser)	
5	Envoi des colonnes de renfort constituées sur CRM désignés		CODIS	CRM désigné		En liaison avec PCA	
6	Dimensionnement et demande de renforts nationaux	DD SIS	COD				
7	Réactualisation des relevés topographiques et exploitation des données	COD	Moyens aériens + Cellules carto SDIS et DDT	Évaluation générale des dégâts	Relevés GPS et traitement sur SIG Relations SPC + DREAL	Elaboration de cartographie d'impacts	
8	Logistique personnels et matériels		PCA (Moyens)	PCA			
9	Remontée d'information opérationnelle de la matinée		Chefs d'agrès, Chefs sous-secteurs, PCA, PCO, COD	Vers échelon supérieur	Tableaux de synthèse		
10	Remontée d'information opérationnelle de la journée		Chefs d'agrès, Chefs sous-secteurs, PCA, PCO, COD	Vers échelon supérieur	Tableaux de synthèse		
11	Point de situation hebdomadaire des chefs de secteur	COS	CODIS	CODIS		Fin de journée	
12	Préparation journée J+1		PCA		OP + re conditionnement matériel	En liaison avec le PCO	
13	Organisation des relèves		Chef de sous-secteur		Contact avec chefs CIS concernés	Sur demande PCA	
14	Gestion de la période nuit	COD	CDS		Procédure nuit (à définir)	En liaison avec le PCO	

2.4 – Sécurité et soutien des personnels en opération

2.4.1 – Sécurité collective

La sécurité collective repose sur des consignes de sécurité et des préconisations d'emploi des matériels. Sous la responsabilité du COS, du chef de secteur, du chef de groupe ou du chef d'agrès, les règles de base sont :

- Engagement des moyens dans une zone à risques (zone inondée, eau vive...) uniquement pour des actions de sauvetage ou de mise en sécurité de la population ;
- **Port obligatoire de la tenue inondation et des équipements de sécurité** (Lot de sécurité, gilet de sauvetage pour les embarcations...) ;
- Limiter l'engagement de moyen terrestre isolé ;
- Reconnaissance systématique à pied, avant l'engagement sur une voie de circulation inondée ;
- Respect strict des préconisations d'emploi des matériels roulant notamment en matière de franchissement ;
- Respect strict des préconisations d'emploi des moyens nautiques en matière d'évolution sur des cours d'eau.

2.4.2 – Sécurité et protection individuelle

Dès lors qu'il est engagé en engin isolé ou au sein d'un groupe d'intervention, le sapeur-pompier dispose d'une tenue adaptée.

Celle-ci se compose :

Veste et pantalon F1 - Chemise F1 – Rangers - Tenue de pluie bleue



C'est la tenue de pluie

De plus, lors de la phase de crise, c'est-à-dire une phase opérationnelle durant laquelle l'intervenant SP est susceptible de rencontrer des situations dangereuses, voire extrêmes, du fait des actions entreprises ou des éléments naturels eux-mêmes, le sapeur-pompier est doté d'éléments spécifiques de sécurité.

Sur ordre, en complément de la tenue de base, le sapeur-pompier revêt :

Un gilet de sécurité (avec éléments de survie intégrés) - Casque F2



C'est la tenue d'intervention Inondation

Ces équipements sont intégrés au sein de lots collectifs de sécurité affectés dans un premier temps aux CCF et aux VLHR (1 lot par VLHR et 2 lots par CCF). Ces lots « SECURITE INONDATION » comprennent deux gilets de sécurité « sauveteur » de couleur jaune et un gilet de sécurité « victime » de couleur rouge.



Ce dispositif est uniquement prévu pour la sécurité de l'intervenant lors d'évolutions à proximité des zones inondées ou des cours d'eau.

Compte tenu de ses caractéristiques lorsqu'il est déclenché, ce dispositif n'est pas adapté à la natation ; il s'agit d'un dispositif de survie et non de sauvetage.

Nota : Au cours des missions qui leurs sont dévolues, les unités spécialisées disposent d'équipements spécifiques (SAV, SEV, GRIMP, PLG, COD 4).



Gilet de sécurité autogonflant :

Destiné aux victimes c'est une aide à la flottabilité.
1 gilet par binôme, porté dans la poche dorsale du gilet d'un des deux sauveteurs
Il est autogonflant (cartouche, photo de gauche) mais dispose d'un système de gonflage buccale (photo de droite)

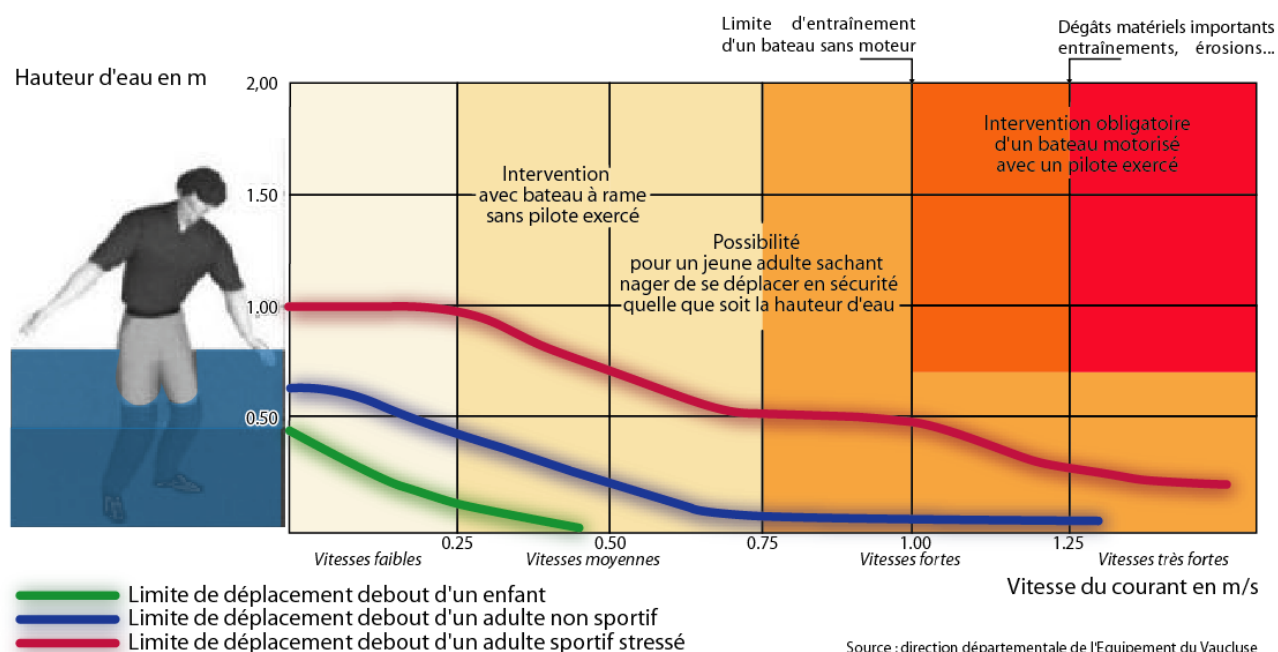


Tenue d'intervention Inondation sauvetage en eau vive - crue cinétique rapide

EPI SAV Risque Inondation



Graphique des vitesses de courants et de la faisabilité des cheminements



2.5 – Dispositifs de renforts

2.5.1 – Accueil de dispositifs de renforts extérieurs

Dans le cadre de l'arrivée de renforts extra départementaux, le CODIS est chargé d'organiser leur accueil et leur guidage vers les zones d'interventions.

Le CODIS fournit aux renforts :

- l'itinéraire, le lieu de rassemblement des moyens ou les points de transit (coordonnées DFCI), le canal de réception.
- Un véhicule de liaison assurera leur prise en compte en un lieu prédéfini et simple à atteindre (sortie d'autoroute, croisement important, village, etc...). Le personnel armant ce véhicule de liaison pourra être spécialisé en fonction de la spécificité des renforts (par exemple : colonne composée essentiellement de moyens de sauvetage).
- Désigne un officier d'interface « renforts extérieurs » présent au CODIS.

En cas de pré positionnement de colonnes extra départementales, le CODIS en relation avec le COD procède à la recherche de site possible de réception des renforts (Centres d'hébergements : CREPS, Centre omnisports de VICHY, internats disponibles, gymnase, salles d'exposition, école de Gendarmerie,...).

2.5.2 – Engagement de moyens hors département

L'engagement de moyens en dehors du département est régi par les dispositions communes liées aux renforts coordonnés par l'EMIZ Sud Est en veillant au respect de la qualification et du volume de la demande de renforts exprimée par le COZ.

2.6 – Retour à la vie normale

Dans le cadre du retour à la normale et de sortie de crise, le SDIS participe à l'évaluation des actions à mener en priorisant les actions ne pouvant être traitées par les renforts extra départementaux de soutien logistique ou d'Unités d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile (UIISC).

Le CODIS s'assure de la désignation d'officiers de liaison auprès des PC communaux afin de faciliter l'évaluation des opérations de sauvegarde et les remontées d'information auprès des COS et du COD en Préfecture dans le cadre de l'activation des PCS.

3. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES « CRUES CINÉTIQUE RAPIDE »

3.1 – Analyse du risque cinétique rapide

La multiplication des épisodes météorologiques violents depuis quelques années entraîne des inondations à cinétique rapide quasiment tous les ans.

Le réseau hydrographique très dense dans le département généralise à l'ensemble du territoire la possibilité d'occurrence d'un sinistre de ce genre.

Même si les déclivités sont moindres que dans des zones plus montagneuses et que les précipitations orageuses sont plus modérées que lors d'épisodes dits « cévenols », les lits de nombreuses rivières sont étroits, la dissémination de l'habitat est importante et parfois proche des zones de débordements de cours d'eau.

Les nombreux aménagements de retenues collinaires peuvent, à l'occasion de débordements multiples ou de rupture de leur digue, être à l'origine de la mise en charge très rapide et violente d'un bassin versant (cas des inondations torrentielle sur St GERMAIN DES FOSSÉS en 1991).

Même en cas de crues dites « de plaine » concernant les lits de fleuves et rivières plus importantes (ALLIER, LOIRE, CHER, SIOULE, BESBRE), on ne peut exclure l'exposition à des zones d'eaux vives plus tumultueuses dans les phases d'envahissement ou de vidange des zones de rétrécissement, d'obstacles ou de déclivité, voire en cas de rupture d'une retenue ou d'une digue.

3.2 – Doctrine

3.2.1 – Anticipation

En termes d'anticipation, il convient de s'appuyer sur les procédures de vigilance classiques mais aussi sur tous les dispositifs nouveaux à disposition du CODIS ou des maires (APIC, SPC, PREDICT, KERAUNOS et autres outils grand public).

A titre d'illustration, le service Météo France a développé un système d'alerte des élus et services publics abonnés en cas de forts cumuls de précipitations dénommé APIC (Alerte Pluies Intenses Cumulées).

Si cette phase d'anticipation est mise en défaut, la réactivité dans l'engagement des moyens, l'information des autorités et l'organisation sur le terrain doivent être prioritaires.

Pour ce faire, le retour d'information vers le CTA/CODIS doit s'effectuer très rapidement par les personnels des centres concernés par des fortes précipitations et a minima dès l'engagement des premières opérations liées à l'événement météorologique.

Cette anticipation permet un renforcement du CODIS, une mise en pré-alerte et un renforcement des équipes spécialisées, une mise en vigilance des cadres de la chaîne de commandement et un éventuel renforcement de cette chaîne de commandement.

3.3 – Cadre de la réponse opérationnelle

La réponse opérationnelle passe par la différenciation des techniques et équipements selon que les personnels agissent en qualité de primo-intervenants ou au sein d'équipes spécialisées venant les renforcer. Ces équipes sont composées de personnels spécifiquement formés et en provenance des équipes SAL ainsi

que des sauveteurs aquatiques de surface titulaires de l'unité de valeur SAV et ayant des capacités techniques particulières et une aisance pour l'évolution en eaux vives (spécialisation SEV).

Cette coopération entre les primo-intervenants et les équipes spécialisés est dans le cas de crues torrentielles, indispensable et justifiée par l'urgence potentielle des situations engendrées par ces crues (sauvetage de vies humaines, reconnaissance de secteurs difficiles d'accès ...). Le GRIMP peut éventuellement être associé à cette réponse opérationnelle en cas d'interventions particulièrement techniques.

3.4 – Engagement opérationnel

En termes de protocole d'engagement opérationnel, la réponse passe par la définition des moyens à engager car un moyen inadapté devient dangereux lorsque l'urgence de la situation pousse son équipage à l'utiliser « en carence » de moyens plus efficaces et sécurisants.

A ce titre, ont été mise en place des équipes d'intervention « Crues torrentielles » ou « à cinétique rapide », pour les primo-intervenants, d'un ensemble VLTT (2 hommes) et 1 CCFM avec un kit d'équipements de protection individuelle adapté.

Ce groupe peut être renforcé, lorsqu'il est engagé sur un dégagement ou un sauvetage de personnes en eaux vives ou confronté à une situation difficile, par une équipe de 4 sapeurs-pompiers spécialisés « Intervention en eaux vives » (effectif minimum pour réaliser un sauvetage technique).

Équipe spécialisée « Secours inondation à cinétique rapide »

GROUPE DE SAUVETAGE EN EAUX VIVES		
Agrès	Personnel par agrès	Équipement
VLTT 	1 chef de groupe 1 conducteur COD 2 VLTT si possible chef d'unité SAL 2	Matériels spécifiques
CCFM 	 2 sauveteurs SEV 1 conducteur COD 2 	Matériels spécifiques
Nb d'Agrès : 2	Nb de SP : 5 à 6	

3.5 – Techniques et matériel spécifiques

3.5.1 – Les techniques

La connaissance et la mise en œuvre de techniques adaptées sont indispensables à l'analyse de la faisabilité d'une manœuvre d'accès et de dégagement de personnes menacées par la montée des eaux ainsi que pour la sécurité des personnels intervenants.

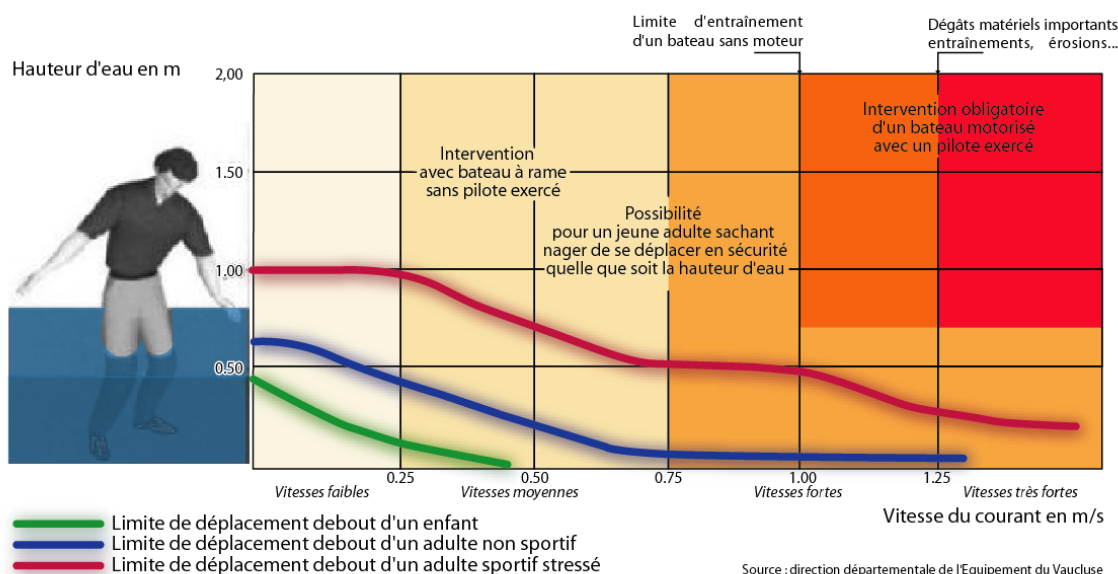
Au préalable à tout engagement pour sauvetage, les techniques de lecture de l'eau doivent permettre aux chefs de secteur de décider de la faisabilité d'un sauvetage par accès pédestre et de son itinéraire le plus sûr.

Les retours d'expériences montrent que, trop régulièrement lors d'épisodes de crues torrentielles, des véhicules terrestres et embarcations sont mis en difficulté pour avoir évolué dans des zones dangereuses sans analyse préalable des pièges ou guidage.

Les limites de progression pédestre en eaux vives pour les personnels du SDIS (lire courbe « adulte sportif ») ainsi que pour les victimes à ramener vers la berge ou une autre zone sécurisée sont évaluées sur l'abaque ci-dessous.

La technique dite « de la tortue » permet de sécuriser la progression du binôme comme de la victime lors de son trajet pédestre en eaux vives, repoussant ainsi légèrement les limites fixées par cet abaque qui est étudiée pour une personne seule.

Schéma sécurité du personnel



3.5.2 – Les EPI

La réponse que l'on peut apporter en matière protection individuelle dans le domaine de l'intervention en eaux vives n'est encadrée par aucune NIT Sécurité Civile mais l'étude des équipements des équipes actuelles (SDIS 34, SDIS 30, SP étrangers, sauveteurs de surface de la Fédération Française de Canoë Kayak ...) fait apparaître des composantes communes.

Il s'agit par exemple :

a) Matériels de sécurité et protection :

- Des éléments de flottaison renforcés ;
- De la protection de tête ;
- De l'amélioration de la visibilité du porteur et liberté de mouvement du porteur qui, en cas de déséquilibre et chute dans l'eau, ne doit pas être entravé par une liaison ou un élément de sa tenue qui le maintienne sous l'eau.



b) Matériel adapté de transmissions :

Le matériel de communication peut être composé d'émetteurs-récepteurs portatifs protégés de l'eau dans une pochette étanche mais doit être à minima composé d'un signal sonore autonome de type sifflet assez puissant pour être entendu dans le tumulte provoqué par les eaux vives.

Il constitue un élément important de la sécurité des personnels engagés et de la coordination des manœuvres depuis la berge par le responsable du secteur.



4. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES - MONTÉE EN PUISSANCE CODIS ET COMMANDEMENT

4.1 – Doctrine

Les missions du CODIS sont définies par la circulaire INTE91 00165C du 24 juillet 1991.

Le CODIS assure une gestion centralisée et unique des moyens de secours départementaux, sans se substituer au commandant des opérations de secours.

Pour atteindre cet objectif, il remplit plusieurs fonctions :

- **Coordination :**

Le CODIS est l'organe de coordination de l'action de tous les CIS, tout en mesurant les actions du CTA. Ainsi, tenu informé de l'évolution des interventions en cours, le CODIS assure la maîtrise opérationnelle de l'engagement et désengagement des moyens publics et privés. Dans ce cadre, il peut également préparer les instructions du DDSIS à destination des COS.

- **Anticipation et préparation de la réponse opérationnelle :**

Le CODIS dispose d'une documentation opérationnelle à jour (plan ETARE, dispositif ORSEC, cartographié, notes opérationnelles ...) et de salles spécifiques à une éventuelle montée en puissance (salle de commandement, salle services extérieurs)

- **Moyens :**

Le CODIS s'assure au quotidien de la disponibilité des moyens du SDIS: équipes spécialisés, effectifs, matériels.

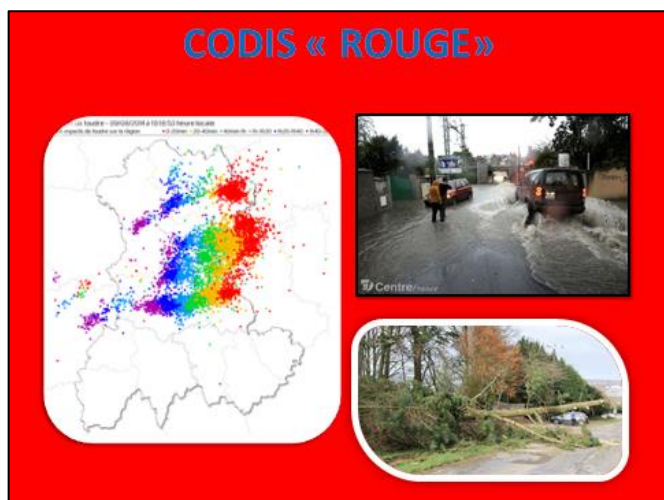
- **Alerte-renseignement-information :**

Le CODIS assure l'information des autorités du SDIS, de la préfecture, des élus départementaux, ainsi que du COZ.

4.2 – Niveaux d'activation opérationnelle – Montée en puissance

CODIS « JAUNE »	
Officier responsable CODIS	Officier CODIS
Renfort CODIS	Officier Appui
Opérateur CODIS TRS2	optionnel
Décision activation par	Officier CODIS
Niveau activation	De chantier particulier de chef d'agrès à chef de colonne avec VPC (dimension limitée)
	
& Appui(s) spécialisé(s) si besoin: RCH, SSSM, SIGiste...	

CODIS « ORANGE »	
Officier responsable CODIS	Chef de site ou chef de colonne
Renseignement	Cdg (off codis)
Moyens	Cdg (off Codis)
Opérateur CODIS TRS2	optionnel
Décision activation par	Chef de site
Niveau activation	chantier de colonne ou de site (VPC)
	
& Appui(s) spécialisé(s) si besoin: RCH, SSSM, SIGiste...	



CODIS « ROUGE »	
Coordinateur CODIS	Chef de site
Anticipation	Chef de colonne
Officier Appui	Chef de colonne
Renseignement	Cdg (off Codis)
Moyens	Cdg (off Codis)
TRS	Officier TIC
Opérateur CODIS TRS2	oui
Décision activation par	Direction de permanence, sur proposition chef de site
& Appuis(s) spécialisé(s) si besoin: RCH, SSSM, SIGiste...	

4.3 – Gestion opérationnelle de coordination (CODIS) en dispositif « inondation »

4.3.1 – Tableau des opérations d'envergure multi sites :

Les inondations ou crues majeures sont susceptibles d'impacter l'ensemble du territoire départemental avec des cinétiques différentes et sur une chronologie différente en fonction des zones touchées.

Il sera donc nécessaire d'assurer une représentation départementale de l'ensemble des impacts liés aux opérations de secours.

Un exemple de tableau possible est donné ci-dessous afin de faciliter l'affichage dans la salle de coordination et de disposer d'une synthèse visuelle rapide (ce tableau est disponible en format A0 papier ou en version numérique sur le poste de l'officier CODIS).

PRESSION OPERATIONNELLE					MONTEE EN PUISSANCE CODIS				
SITUATION OPERATIONNELLE					SITUATION OPERATIONNELLE				
SINISTRE :					SINISTRE :				
Commune	Lieu dit	DFC/GPS	Date	Heure	Commune	Lieu dit	DFC/GPS	Date	Heure
PC	Dimension	Sit.Env	Favorable	Défavorable	PC	Dimension	Sit.Env	Favorable	Défavorable
Emplacement Transit					Emplacement Transit				
COS :					COS :				
Canal remontée OPS					Canal remontée OPS				
Canal Tact 1/2					Canal Tact 1/2				
Canal Tact 3/4					Canal Tact 3/4				
GESTION DES MOYENS					GESTION DES MOYENS				
MOYENS TERRESTRES					MOYENS TERRESTRES				
MOYENS	Nombre	Effectif	Engagé à	Sur les lieux	MOYENS	Nombre	Effectif	Engagé à	Sur les lieux
INC					INC				
SAP					SAP				
SOUTIEN					SOUTIEN				
TOTAL					TOTAL				
MOYENS AÉRIENS					MOYENS AÉRIENS				
MOYENS AÉRIENS	Délais	Sur les lieux	Nombre de larguage		MOYENS AÉRIENS	Délais	Sur les lieux	Nombre de larguage	

4.3.2 – Cellule de commandement CODIS en configuration Inondation

Implantée en salle de commandement CODIS, elle a pour mission d'apporter au chef de site d'astreinte et au Directeur Départemental une capacité d'organisation et d'anticipation complémentaire. Sa composition et son fonctionnement sont précisés dans la note opérationnelle (note du 23 juillet 2015) relative au fonctionnement général de la montée en puissance du CODIS.

En configuration inondation, la salle de commandement se voit confier notamment les missions ci-dessous :

- Gérer l'engagement et le suivi des moyens opérationnels ;
- Effectuer les synthèses de la situation ;
- Renseigner SYNERGI ;
- Être en relation avec l'Officier du COD ;
- Mettre à jour l'état global des moyens départementaux et extra départementaux ;
- Synthétiser les moyens nécessaires et suivre leurs engagements et leurs relèves ;
- Suivre la logistique impliquant les divers secteurs territoriaux et les colonnes extérieures et s'appuyer si nécessaire sur les services administratifs ou techniques du SDIS ;
- Assurer le suivi et l'anticipation des conséquences de l'événement, en relation avec les expertises des autres services ;
- Veiller à l'application des procédures en vigueur ;
- Proposer les lieux de mises en place des moyens préventifs ;
- Aider à la formalisation des synthèses et bulletins d'informations ;
- Prendre en charge les médias ;
- Assurer la communication opérationnelle du SDIS ;
- Réaliser une SITAC départementale ou locale sur une zone particulière (positionnement des moyens, localisation géographique de l'événement, etc.) ;
- Réaliser des documents graphiques sur indication des cadres de la cellule de crise.

Nota : La salle « services extérieurs » du CODIS peut également être activée, en vue d'accueillir des services spécialisés dans la prévision et la gestion des crues.

4.3.3 – Mobilisation et activation spécifique à la problématique « inondations »

a) Niveau 2 (jaune)

- Activation de l'Officier spécialisé « secours nautique et inondation » en appui de l'Officier chef de site et Officier CODIS ;
- Identification, désignation et mise en astreinte éventuelle d'autres personnels pouvant intégrer la cellule de crise ;

b) Niveau 3 (orange et rouge)

- Activation de l'Officier spécialisé « secours nautique et inondation » en appui de l'Officier chef de site et Officier CODIS ;
- Identification, désignation des autres fonctions ;
- Activation de la cellule de commandement en fonction de l'évolution de la situation ;
- Identification des situations envisageables (tableau salle de commandement) ;

c) Désactivation

En fin d'événement, la cellule de crise pourra être désactivée partiellement pour répondre à la situation opérationnelle.

Les documents ne devront pas être supprimés en vue du RETEX.

d) Articulation de la salle de commandement et de la salle opérationnelle CODIS

Dès son activation, la salle de crise prend en charge la gestion complète de l'événement (à l'exception du traitement de l'alerte).

5. SUPPORTS DE GESTION OPÉRATIONNELLE

SDIS 03	Fiche d'aide à la décision	Mise à jour	
		Mai 2018	
N°	TITRE	TITRE	
1	FICHE DTA RAISONNEMENT TACTIQUE 1	13	FICHE CAMPINGS ET AIRES MUNICIPALES DE CAMPINGS-CARS
2	FICHE DTA RAISONNEMENT TACTIQUE 2	14	FICHE ETARE
3	FICHE DE LOGISTIQUE	15	FICHE ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
4	FICHE GENIE CIVIL LEVAGE, TRANSPORT	16	FICHE DISPOSITIFS ORSEC INONDATION
5	FICHE RAVITAILLEMENT DES SINISTRES SUR SITE	17	FICHE RETEX 1 RIVIERE ALLIER
6	FICHE RAVITAILLEMENT DES PERSONNES PRISES EN CHARGE	18	FICHE RETEX 2 RIVIERE SIOULE
7	FICHE RAVITAILLEMENT DES INTERVENANTS	19	FICHE RETEX 3 RIVIERE CHER
8	FICHE LISTE DES PERSONNES SECOURUES	20	FICHE RETEX 4 RIVIERE BESBRE
9	FICHE HEBERGEMENT DES PERSONNES EVACUEES	21	FICHE RETEX 5 RIVIERE LOIRE
10	FICHE HEBERGEMENT DES SAPEURS-POMPIERS	22	FICHE CONSIGNES CONDUITE A TENIR
11	FICHE MOYENS DE POMPAGE	23	FICHE ORSEC INONDATION CROISEMENT DES ALEAS ET ENJEUX
12	FICHE MOYENS D'ALIMENTATION ET DISTRIBUTION	24	FICHE DEPLACEMENT PERSONNE EN ZONE INONDEE (hauteur/vitesse)
		25	FICHE COMMUNES IMPACTEES PAR LES CRUES

FICHE DTA 1

RAISONNEMENT TACTIQUE 1 SDIS 03	BUTS A ATTEINDRE CRUES / INONDATIONS			FONCTION ANTICIPATION
TACHES A ACCOMPLIR	SERVICE	LIEU	TEMPS – ÉCHÉANCE	HIÉRARCHISATION
- Sauvetage de personnes - Reconnaissances aériennes - Sauvetage d'animaux - Assistance à personnes - Ravitaillement de personnes - Maintien du contact avec zone isolée - Lutte contre pillage / vol - Rétablissement sources d'énergie - Maintien de la vie économique ou délocalisation entreprises - Evacuation de personnes invalides - Evacuation urgente - Information population (zone de distribution de repas, niveau d'eau, évolution situation, distribution d'eau potable, accueil, ...) Analyse points sensibles Point de captage eau potable Sources d'énergie Rétablissement sources d'énergie Atteinte station EPUR	S.P Base hélico S. C + armée S.P S.P S.P + Volontaires / Armée S.P / Police / Gendarmerie Associations sécurité civile Police / Gendarmerie EDF, entreprises spécialisées Municipalités, privés S.P + Moyens spécialisés S.P S.P + Police / Gendarmerie Associations sécurité civile S.P cellule ANTICIPATION Surveillance — Service des Eaux EDF, entreprises spécialisées	- Secteur coupé inaccessible - Zone inaccessible - Secteur coupé inaccessible - Suivant secteur Zone à maintien vie impératif - Habitations isolées non ravitaillables - Missions traditionnelles - Toutes zones concernées	- Immédiat - Immédiat - Immédiat - Selon reconnaissance - Après reconnaissance complète - Après évacuation des habitats - Après isolement des outils de production - Rapidement - Immédiat, sur appel 18 - Après analyse situation et anticipation des situations envisageables	- Prioritaire (1°) - Prioritaire (2°) - Prioritaire (3°) - Prioritaire (4°) - Secondaire (1°) - Tertiaire (6°) - Secondaire (4°) - Secondaire ou primaire selon importance de la source d'énergie - Secondaire (5°) - Prioritaire (5°) - Prioritaire (6°) - Secondaire (2°)

FICHE DTA 2

RAISONNEMENT TACTIQUE 2 SDIS 03	BUTS A ATTEINDRE CRUES / INONDATIONS			FONCTION ANTICIPATION
TACHES A ACCOMPLIR	SERVICE	LIEU	TEMPS – ÉCHÉANCE	HIÉRARCHISATION
- Distribution de courrier - Mise en place de passerelle en zone urbaine - Relevage de mobilier et appareil divers - Ravitaillement de bétail - Transport de lait	Service de la poste + S.P Entreprises, équipes municipales Services Techniques Services Techniques + S.P S.P Entreprises spécialisées + S.P	- Zones isolées non évacuées - Zones urbaines non évacuées, zones de vie permanente, centre ville - Habitation - Zones isolées d'élevage - Zone de production à traite impérative	- T + 72 - T + 24 - T + 4 - T + 24 - T + 48	- Quaternaire (1°) - Secondaire (3°) - Secondaire (4°) - Secondaire (6°) - Secondaire (7°)
- Surveillance de digues - Colmatage de brèches - Confection de digues	- Entreprises spécialisées - Travaux publics - Entreprises spécialisées - Travaux publics - Entreprises spécialisées - Travaux publics	- Zones endiguées - Zones de retenues	- T + 48 selon importance de la crue - trentennale - cinquantennale - centennale - historique	- Tertiaire (1°)
- Lutte contre les pollutions	- S.P / Service DDA Pêche	- Industries touchées	- Dès l'incident ou la menace	- Tertiaire (1°)
- Epuisements - Nettoyage - Désinfection - Reconnaissance et remise en état des réseaux ou installations - Récupération de matériels / matériaux	- S.P - S.P DDASS Services concernés S.P	- Habitations - Habitations - Habitations + E.R.P. - Zone sinistrée - Zone où le matériel a été détérioré	- DECRUE - DECRUE - DECRUE - DECRUE	- Prioritaire (7°) - Tertiaire (2°) - Tertiaire (3°) - Tertiaire (4°) - Quaternaire (2°) - Tertiaire (5°)

FICHE DTA 3

Aspects LOGISTIQUE et MATERIELS

I N O N D A T I O N	INDICE DE CALCUL	NATURE	ESTIMATION BESOINS	DÉTENTEURS	BESOINS EXPRIMÉS	OBSERVATIONS
	8 l/heure/engin	GASOIL				
	10 l/heure/engin	ESSENCE				
	suivant météo 1 à 5 l/jour/homme	EAUX POTABLES				
	A la demande des SP	ECLAIRAGE SITE				
	Suivant l'intervention	BARRIERAGE / RUBALISE				
	Pr h=80 cm 8 parpaings x 27 = 216 / 100 m rue	NOMBRE DE PARPAINGS				
	25 planches / 100 m rue	NOMBRE DE PLANCHES Longueur 4 à 5 mètres				
		SABLE				
		CIMENT				
		POLYANNE / BACHES				

FICHE DTA 4

Aspect GÉNIE CIVIL

FICHE INVENTAIRE		GÉNIE CIVIL, LEVAGE, TRANSPORT						Date :	FICHE N°4		
								REV :		par	
ORIGINE	LIGNE PTT	CARACTERISQUES DES ENGINES						OBERVATIONS			
		TYPE	POIDS UTILE (T)	VOLUME (m3)	LONG Flèche Grues	LEVAGE Maxi (T)	LEVAGE Mini (T)				
GRUE											
NACELLE											
CAMION PLATEAU											
CHASSE NEIGE											
AUTOBUS											

FICHE DTA 5

Aspects RAVITAILLEMENT des Sinistrés

FICHE Évacuation Ravitaillement	RAVITAILLEMENT DES SINISTRÉS SUR SITE	Date :	FICHE N°5
		REV :	par
		PAGE	

En cas d'inondation et d'inaccessibilité des habitations aux moyens terrestres
les consignes suivantes peuvent être diffusées à la population

* DRAP ou ETOFFE de couleur ROUGE à la fenêtre :

Besoins d'évacuations de personnes

* DRAP ou ETOFFE de couleur BLANC à la fenêtre :

Nécessité de ravitaillement

*Lors des reconnaissances aquatiques ou aériennes
les étoffes fixées ou agitées permettront une comptabilisation*

FICHE DTA 6

Aspects ravitaillement des personnes au CARE

FICHE INVENTAIRE		RAVITAILLEMENT DES PERSONNES PRISES EN CHARGE				Date :	FICHE N°6
						REV : _____ par _____	
						PAGE 1 de 2	
ORIGINE	ADRESSE	NOMBRE DE PERSONNES	BOISSONS		REPAS		AUTRES
			chaudes nombre	froides nombre	chauds nombre	froids nombre	
SITE N°							
SITE N°							
SITE N°							
SITE N°							
TOTAL							

FICHE DTA 7

Aspects ravitaillement des intervenants

FICHE INVENTAIRE		RAVITAILLEMENT DES INTERVENANTS				Date :	FICHE N° 7
						REV :	
						par	
				PAGE 1 de 2			
ORIGINE	LIEU Restauration	NOMBRE DE PERSONNES	BOISSONS		REPAS		AUTRES
			chaudes nombre	froides nombre	chauds nombre	froids nombre	
EMPLOYES VILLES							
EMPLOYES ENTREPRISES PRIVEES							
SERVICES MEDICAUX							
SAPEURS POMPIERS							
DIVERS							
TOTAL							

FICHE DTA 8

Liste des personnes secourues

[illegible]

FICHE DTA 9

Hébergement des personnes évacuées

[illegible]

FICHE DTA 10

Hébergement des secours – SDIS et autres – AASCO

[illegible]

FICHE DTA 11

Fiche moyens de pompage

FICHE INVENTAIRE		MOYENS DE POMPAGE								Date :	FICHE N°11		
										REV :		par	
D E L A I S	ORIGINE	POMPES (débit l/min)					TUYAUX			DELAI DE ROUTE	OBSERVATIONS		
		normalisées			autres		longueur en m.						
		1000 nbre	2000 nbre	4000 nbre	nbre	débit	diam 70	diam. 110	Aspira ux				
	SDIS 03										Nombre Type Capacité (litres) Prises pompiers Nombre - diamètre –		
	SDIS EXTERIEURS										Nombre Type Capacité (litres) Prises pompiers Nombre - diamètre –		
	ESOL Sécurité Civile										Type Capacité Distance (m) Dénivelée (m)		

FICHE DTA 12

Fiche ALIMENTATION et Distribution

FICHE INVENTAIRE		MOYENS D'ALIMENTATION ET DISTRIBUTION								Date :		FICHE N°12					
										REV :				par			
D É L A I S	ORIGINE	POMPES (débit l/min)					TUYAUX			DÉLAI DE ROUTE	OBSERVATIONS						
		normalisées			autres		longueur en m.										
		1000 nbre	2000 nbre	4000 nbre	nbre	débit	diam. 70	diam. 110	Aspiraux								
	ÉTABLISSEMENT										Nombre Type Capacité (litres) Prises pompiers Nombre - diamètre -						
	SOCIÉTÉS PRIVÉES										Nombre Type Capacité Distance (m) Dénivelée (m)						
	EXTERIEUR										Nombre Type Capacité (litres) Prises pompiers Nombre - diamètre -						
	ESOL Sécurité Civile										Type Capacité Distance (m) Dénivelée (m)						

FICHE DTA 13

Fiche Camping soumis au risque inondation

NUMERO INSEE	COMMUNES	ETABLISSEMENTS
001	ABREST	Camping Municipal
023	BELLERIVE-SUR-ALLIER	Camping du Beau Rivage
023	BELLERIVE-SUR-ALLIER	Camping des Isles au bord de l'Allier
023	BELLERIVE-SUR-ALLIER	Camping les Acacias
023	BELLERIVE-SUR-ALLIER	Camping les Acacias au bord du Lac
065	CHATEL-DE-NEUVRE	Camping de la Courtine
065	CHATEL-DE-NEUVRE	Camping de Deneuvre
078	CHOUVIGNY	Camping Municipal
100	DIOU	Camping Municipal
102	DOMPIERRE-SUR-BESBRE	Camping Municipal
107	EBREUIL	Camping Municipal
107	EBREUIL	Camping de la Filature
127	HERISSON	Camping Municipal
133	JENZAT	Camping Municipal
168	MEAULNE	Camping Municipal
190	MOULINS	Aire municipale de camping-car
224	SAINT-CLEMENT	Camping des Plans
237	SAINT-GERMAIN-DE-SALLES	Camping des Gandins
254	SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	Camping municipal de la Ronde
254	SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	Aire municipale de camping-car de la Moutte
257	SAINT-PRIX	Camping de la Route Bleue
264	SAINT-YORRE	Camping de la Geravière
291	TREZELLES	Camping Municipal
293	URCAY	Camping Municipal
297	VALLON-EN-SULLY	Camping Municipal
309	VEURDRE (Le)	Camping Municipal

FICHE DTA 14

Fiche ETARE en Zone inondable

Nom	Etare	Genr	Type Ef	Catégorie Ef	Adresse
Ligier	S067	Industriel			105 route d'Hauterive
Société SARVAL	S523	Industriel			Les Bouillots
Maison de retraite Orpéa (Résidence le Bellerive)	S021	ERP	Type J, N	4e Catégorie	Avenue du Général de Gaulle
Centre commercial le Carré d'As	S028	ERP	Type M	1ère Catégorie	Avenue du Général de Gaulle
Hippodrome Bellerive	S033	ERP	Type L,N	1ère Catégorie	Route de Charmeil - D6
Leclerc	S062	ERP	Type M,N	1ère Catégorie	Z.A.C de Navarre
Vicat	N505	Industriel			rue Andriavaux
Cosmétique Active Production	S005	Industriel			Rue de l'Industrie
Transports Thévenet	S023	Industriel			Z.I de Vichy Rhue
Zolpan	S037	ERP	Type M	5ème Catégorie	2 route de Paris BP26
Espace Chambon	S041	ERP	Type L	2e Catégorie	1 faubourg du Chambon
Carrefour	S066	ERP	Type M	1ère Catégorie	Rue des Peupliers
Parc des Expositions Théophile Giraud	W026	ERP	Type T	1ère Catégorie	Rue Eugène Sue
Maison de Retraite des Coteaux	S524	ERP	Type U	4ème Catégorie	14 rue des Fossés
Maison de Retraite du Parc	S545	ERP	Type J	4ème Catégorie	Rue du Parc
Résidence des Ecureuils	S547	ERP			Impasse de l'Orphelinat
Maison de Retraite les Cueils	W521	ERP	Type J	4ème Catégorie	2 Rue Cueils
Usine de production d'eau potable du gour du puy	W094	Industriel			80, rue du Gour du Puy
Lycée Einstein	W012	ERP	RH, N	3ème Catégorie	Rue Albert Einstein
Lycée Professionnel de Nerdre (Maurice Guyot)	W015	ERP	RH, N	3ème Catégorie	Rue Ernest Montusés
Lycée Mme de Staël	W017	ERP	RSH,N	3ème Catégorie	1 rue Me de Staël
Collège Jules Ferry	W018	ERP	RH,N	2ème Catégorie	4 rue Bernardines
MAPAD	W020	ERP	U	4ème Catégorie	10 rue Lakanal
Centre Commercial Saint Jacques	W031	ERP	M,N	1ère Catégorie	Quai Ledru Rollin
All'chem	W037	Industriel			Rue Paul Vaillant Couturier
Bien Assis 1	W040	HAB	3ème F		Rue des Merles / rue des Goelands
Ville Gozet	W043	ERP			Quai Louis Blanc-rue Cap.Segond rue du docteur Gane rue et place de la Verrerie
Amis	W087	Industriel			21 Rue Jacques Alexandre Duchet
RTE GET auvergne EDF	W093	Industriel			78 rue du Gour du Puy
Le Réservoir	W098	Industriel			Rue Eugène Sue
Monoprix	N003	ERP	Type M	2e Catégorie	Place d'Allier
Maison St Paul	N008	ERP	Type O,L	3ème Catégorie	20 rue Colombeau
Centre Hospitalier	N013	ERP	Type U	1e Catégorie	10, avenue du Général de Gaulle
Intermarché	N016	ERP	Type M	1ère Catégorie	16 route de Montilly
Collège Anne de Beaujeu	N027	ERP	Type RSH	2ème Catégorie	26 Rue du 8 Mai
Musée Anne de Beaujeu	N028	ERP	Type Y,L	4ème Catégorie	Place du Colonel Laussédad
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	N042	ERP		2e Catégorie	9 à 11 rue Achille Roche
Lycée Banville	N054	ERP	Type R	2e Catégorie	12 cours Vincent d'Indy
Lycée Saint Benoit	N064	ERP	Type Y	1e Catégorie	4 rue Achille Roche - autres accès: rue Delorme et Gambetta
Musée du Costume	N073	ERP	Type Y	3e Catégorie	Rue Edmond Bourges
Ecole d'Infirmières	N074	ERP	RSH	3ème Catégorie	Rue du Vert Galant
Minoterie Thivat	S515	Industriel			Moulin de Salles
Galva Eclair	S519	Industriel			Rue Pierre et Marie Curie
Potters	S530	Industriel			4 rue des Champs Elysées-Z.I du Pont Panay
Société Commerciale Eaux Minérales du Bassin de Vichy	S504	Industriel			70 Avenue des Sources
Base Aérienne 277	N517	Industriel		1e Catégorie	rue Marius Courteix
Tour des Ailes	S001	HAB	IGH		2 Boulevard Maréchal Franchet Desperey
Cora	S006	ERP	Type M,N	1ère Catégorie	Allée des Ailes
Clinique la Pergola	S009	ERP	Type U	3ème Catégorie	Allée des Ailes
Palais des Parcs/Immeuble le Radio	S010	HAB			15 Bd de Russie - Bd des etats-Unis-Rue d'Angleterre-Rue d'Italie
Sous-Préfecture Vichy	S014	ERP	W	5ème Catégorie	17 Rue Alquie
Hotel le Grignan	S020	ERP	Type O	3e Catégorie	7 place Sévigné
Bains Callou	S032	ERP	Type U	2ème Catégorie	Rue Callou
Aletti Palace	S034	ERP	Type O	3e Catégorie	3 place J.Aletti
Centre les Célestins	S039	ERP	Type U	3ème Catégorie	111 Boulevard des Etats-Unis
Cité des Ailes Vichy	S063	ERP			Boulevard Maréchal Franchet d'Espérey
Pâtisserie de Vichy	S071	Industriel			94 allée des ailes
Pôle Universitaire Lardy	S074	ERP	RSH	2ème Catégorie	1 Avenue des Célestins

FICHE DTA 15

FICHE ERP SDIS DE L'ALLIER

N° INSEE	COMMUNE	ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	TYPE	CATÉGORIE
001	Abrest	LA PAGODE AUX PAPILLONS	75 Avenue des Graviers	T	5ème
001	Abrest	CAFE-BAR LA TERRASSE	24 Avenue des Graviers	N	5ème
001	Abrest	RESTAURANT LES EPERONS	Route d'Hauterive	N	5ème
001	Abrest	SALLE DES FETES - BIBLIOTHEQUE	Avenue des Graviers	L, N, S	3ème
001	Abrest	DISCOTHEQUE STAR DANCE EX LES NUITS BLAN	78 route d'Hauterive	P	3ème
001	Abrest	HOTEL RESTAURANT LA PROMENADE	3 Route d'Hauterive	O, N	5ème
001	Abrest	STADE DE FOOTBALL	Avenue des Graviers	PA, X	5ème
013	Avermes	CENTRE COMMERCIAL PRE BERCY	Pré Bercy	M, N, W	5ème
013	Avermes	GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN	Isles (Avenue des)	RSH	4ème
013	Avermes	PARC DES EXPOSITIONS DES ISLES	Avenue des Isles	T, N, L	1ère
013	Avermes	ETS CHASSAING	19 Avenue des Isles	M	5ème
013	Avermes	CENTRE DE LOISIRS	Avenue des Isles	PA	5ème
013	Avermes	STADE DES ISLES - STADE MUNICIPAL	Avenue des Isles	PA	3ème
013	Avermes	ETABLISSEMENT LE BERCY	Pré Bercy (centre commercial)	N	5ème
013	Avermes	ETABLISSEMENT CHASSIN	Avenue des Isles	M	5ème
018	Bayet	STADE		PA	5ème
019	Beaulon	SALLES PREFABRIQUEES	Rue du Stade	L	5ème
019	Beaulon	SALLE POLYVALENTE MARCEL BRIAT GYMNASE	Rue des Aubrelles	L, X	2ème
019	Beaulon	CABINET MEDICAL	Les Alouettes	U, W	5ème
019	Beaulon	ECOLE DES AUBRELLES PRIMAIRE	1 Rue des Aubrelles	RSH	5ème
019	Beaulon	ECOLE DE L'ENGIEVRE PRIMAIRE-MATERNELLE	7 Rue du petit Faon - rue du stade	RSH	5ème
019	Beaulon	STADE MUNICIPAL		PA	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	MAGASIN CHAUSS 03	Allée Colonel Henri Rol-Tanguy	M	3ème
023	Bellerive-sur-Allier	MAGASIN LA FOIR'FOUILLE (EX GEMO)	11, rue Rhin et Danube	M	3ème
023	Bellerive-sur-Allier	AUTO ECOLE DE LA SOURCE	8 Avenue de Vichy	RSH	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	SPEEDY	3 Avenue de la République	M	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	CRECHE	18 Avenue de Russie	U	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	HOTEL 1ERE CLASSE	Pré des Rauches - Imp. de la rue du Golf	O	4ème
023	Bellerive-sur-Allier	SUPERETTE CASINO	10 Place de la République	M	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	ECOLE DES METIERS DU BATIMENT- INTERNAT	12 Route de Charneil	RH, N	4ème
023	Bellerive-sur-Allier	BOULANGERIE-PATISserie	19 Rue Pasteur	M	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	MAGASIN VET AFFAIRES (exELECTRO-DOM-ECO)	Rue Rhin et Danube	M	3ème
023	Bellerive-sur-Allier	SCI LE PRIEURE	14 Avenue de la république	T	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	RESTAURANT PARADIS SOLEIL LEVANT	9 Rue Rhin et Danube	N	4ème
023	Bellerive-sur-Allier	CENTRE OMNISPORT - PALAIS DU LAC	Parc Omnisport Pierre COULON	L, T, X, N	1ère
023	Bellerive-sur-Allier	STADE ANCIEN TIR AUX PIGEONS	rue Claude DECLOITRE	PA	3ème
023	Bellerive-sur-Allier	CENTRE LECLERC - SA BELLEVERIDIS	Zac du champ de navarre	M, N	1ère

023	Bellerive-sur-Allier	RESTAURANT LE PETIT FOURNEAU	Rue Claude Décloître	N	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	C.R.E.P.S.	Route de Charmeil	R	3ème
023	Bellerive-sur-Allier	CENTRE COMMERCIAL CARRE D'AS	Avenue Général de Gaulle	M, N, W	1ère
023	Bellerive-sur-Allier	POSH PEOPLE CAFE	2 Avenue Fernand Auberger	N	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	POSTE	19 Av. Jean Jaurès et 26 rue Pasteur	W	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	MAGASIN LIDL EX ATELIER SALLE EXPO	6-8 Rue du Stade	M	3ème
023	Bellerive-sur-Allier	DDE	Rue de Navarre	W	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	BAR DES SPORTS	5 Avenue de la République	N	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	HIPPODROME	Route de Charmeil	L, N, PA	1ère
023	Bellerive-sur-Allier	L'ARLEQUIN	6 Place de la PAIX	N	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	RESIDENCE LE BELLERIVE	avenue du Général de Gaulle	J, N	4ème
023	Bellerive-sur-Allier	HOTEL ETAP HOTEL	145 Avenue de Vichy	O	4ème
023	Bellerive-sur-Allier	CENTRE DE LOISIRS LE PETIT PRINCE	19 Rue du Stade	RSH, PA, N	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	SCI FCN	5 Place de la République	W	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	PISCINE DU SPORTING CLUB VICHY		PA	3ème
023	Bellerive-sur-Allier	JARDINERIE - LE BAOBAB S.A. CHANARIVE	ZAC Champ de Navarre	M	3ème
023	Bellerive-sur-Allier	MAGASIN SAINT-MACLOU	Route de Charmeil	M	4ème
023	Bellerive-sur-Allier	RESTAURANT LE CABANON	Chemin de Halage	N	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	AUTO-ECOLE PIERRE	23 Vichy (avenue de)	RSH	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	CONCESSION RENAULT	18 Avenue de Vichy	M, T	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	MAGASIN	4 Avenue de Russie	M	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	STAR ANTENNE	4 Avenue de RUSSIE	M	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	SCI DUFOURD	2 République (Place de la)	M	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	DECATHLON	Les Dalbots	M	2ème
023	Bellerive-sur-Allier	SPORTING CLUB	1 Avenue de la République	M	5ème
023	Bellerive-sur-Allier	MAGASIN MANOUKIAN	Z.A. du Champ Navarre	M	3ème
094	Creuzier-le-Vieux	STATION D'EPURATION	Commandant Aubrey (rue du)	L	5ème
083	Contigny	STADE	Chemin Rural "Les Brioudes"	X	5ème
083	Contigny	GITE D'ACCUEIL	Les Grands Saulzets	O	5ème
084	Cosne-d'Allier	BAR-RESTAURANT LA CIGALE	4 Rue de la République	N	5ème
084	Cosne-d'Allier	BRICONAUTES	Les Nettes - Route de Vallon	M	3ème
084	Cosne-d'Allier	AUBERGE DU PONT DES CHEVRES	1 Route de Montluçon	N	5ème
095	Cusset	ESPACE CHAMBON	Parc du Chambon	L, N	2ème
095	Cusset	MAGASIN ZOLPAN	2 Route de Paris	M	5ème
095	Cusset	CENTRE ERIC TABARLY	Rue du Champ d'Auger	L, N, W, X	3ème
185	Montluçon	PARC DES EXPOSITIONS THEOPHILE GIRAUD	70 rue Eugène SUE	T, L, N, Y, X	1ère
100	Diou	SALLE DE SPECTACLES	Place du Marché	L	4ème
100	Diou	STADE		PA	5ème
100	Diou	POSTE		W	5ème
102	Dompièrre-sur-Besbre	COMPLEXE SPORTIF	Place de l'Ile	X	5ème
102	Dompièrre-sur-Besbre	CENTRE AQUALUDIQUE	RD 55	X	5ème
102	Dompièrre-sur-Besbre	HALL D'EXPOSITION		T	5ème
102	Dompièrre-sur-Besbre	RESIDENCE D'ARTISTES	3 Place des 3 platanes	RSH, Y	5ème

102	Dompierre-sur-Besbre	STADE ANDRE AMIOT		PA	3ème
107	Ebreuil	GITE D'ETAPE	15 rue de Malinrat	O, N	5ème
107	Ebreuil	CENTRE SOCIAL RURAL	route de Chouigny - rue du rio goulet	W, R	5ème
107	Ebreuil	CREDIT AGRICOLE	Fossés (rue des)	W	5ème
107	Ebreuil	MAISON DE RETRAITE	Place de la Liberté - Rue des Fossés	U, J	4ème
107	Ebreuil	LE GOURMET FIOLENT	ZA de Chamboirat	W	5ème
107	Ebreuil	CLUB HOUSE	les Nières	W	5ème
107	Ebreuil	HOTEL DU COMMERCE	Rue des Fossés	O, N, M	5ème
107	Ebreuil	PHARMACIE MME MOSNIER	40 Rue des Fossés	M	5ème
107	Ebreuil	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	Rue de la Porte Charrat, rue des fossés	S	5ème
107	Ebreuil	SALLE POLYVALENTE	Avenue de la Gare	L, N, X	3ème
107	Ebreuil	CABINET DENTAIRE	Rue du Vieux Bard	U	5ème
120	Garnat-sur-Engièvre	MAIRIE		W	5ème
120	Garnat-sur-Engièvre	POSTE	Le Bourg	W	5ème
120	Garnat-sur-Engièvre	LOCAUX SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE	Le Bourg	RSH	5ème
120	Garnat-sur-Engièvre	SALLE POLYVALENTE	Le Bourg	L	3ème
120	Garnat-sur-Engièvre	CREDIT AGRICOLE	Le Bourg	W	5ème
120	Garnat-sur-Engièvre	EGLISE	Le Bourg	V	5ème
120	Garnat-sur-Engièvre	PROXY-SUPER EX SUPERMARCHE CORSAIRE	La prairie du moulin	M	3ème
120	Garnat-sur-Engièvre	LOCAUX SCOLAIRES - ECOLE PRIMAIRE	La Lissière	RSH	5ème
120	Garnat-sur-Engièvre	HOTEL-RESTAURANT	Le Bourg	N	5ème
120	Garnat-sur-Engièvre	CAFE DE LA POSTE	Le Bourg	N	5ème
120	Garnat-sur-Engièvre	STADE MUNICIPAL		PA	5ème
127	Hérisson	MAISON DE RETRAITE LES CUEILS	2 Rue des Cueils	J	4ème
127	Hérisson	SALLE POLYVALENTE	21 Quai de l'Aumance	L	4ème
132	Jaligny-sur-Besbre	COLLEGE LES CHENEVIERES	Place René Fallet	RSH, N, L	4ème
132	Jaligny-sur-Besbre	LA MAISON DE L'AQUARIUM	Chemin Rural du Stade	Y, L	5ème
132	Jaligny-sur-Besbre	DISCOTHEQUE LE MOULIN DE LA CHAUME	Lieu-dit Le Moulin de la Chaume	P, N	3ème
132	Jaligny-sur-Besbre	BOULANGERIE-PATISserie	rue du Pont	M	5ème
133	Jenzat	ECOLE DE MUSIQUE	3 Place des Anciens Combattants	RSH	5ème
133	Jenzat	AUBERGE DU LUTHIER EX HOTEL LUCULUS	Le Bourg	N	5ème
133	Jenzat	SALLE D'EXPOSITIONS	Le Bourg	T	5ème
133	Jenzat	BOULANGERIE-PATISserie	Le Bourg	M	5ème
133	Jenzat	MAISON DU LUTHIER	Rue des Luthiers	Y	5ème
133	Jenzat	BOUCHERIE-CHARCUTERIE	Le Bourg	M	5ème
133	Jenzat	ECOLE PRIMAIRE	Le Bourg	RSH	5ème
133	Jenzat	EGLISE ST MARTIN	Le Bourg	V	5ème
133	Jenzat	MAIRIE	Le Bourg	W	5ème
138	Lapalisce	QUINCAILLERIE	30 Rue Winston Churchill	M	5ème
138	Lapalisce	MAGASIN TISSUS	20 Rue Winston Churchill	M	5ème
138	Lapalisce	BUREAUX SA FIDELTA	28 Rue Winston Churchill	W	5ème

138	Lapalisse	SALON DE COIFFURE	29 Place de la République	M	5ème
138	Lapalisse	ELECTROMENAGER	23 Place de la République	M	5ème
138	Lapalisse	CABINET DE RADIOLOGIE	18 Place de la République	U	5ème
138	Lapalisse	CABINET DE KINESITHERAPIE	27 Rue Cdt Blaison	U	5ème
138	Lapalisse	SALLE DU 3EME AGE	Rue W. Churchill	L	5ème
138	Lapalisse	BOULANGERIE	15 Place de la République	M	5ème
138	Lapalisse	BAR DES CHASSEURS	6 Place de la République	N	5ème
138	Lapalisse	BAR	22 Rue Winston Churchill	N	5ème
138	Lapalisse	TEINTURERIE	18 Rue Winston Churchill	M	5ème
138	Lapalisse	CHIC 2000	37 Place de la République	M	5ème
138	Lapalisse	BAR LA MARGUERITE	18 Rue Gaston Commerçon	N	5ème
138	Lapalisse	BIBLIOTHEQUE	Rue Winston Churchill	S	5ème
138	Lapalisse	SALON DE COIFFURE	16 Rue Winston Churchill	M	5ème
138	Lapalisse	SALLE DE MUSIQUE	Rue W. Churchill	L	5ème
138	Lapalisse	CASINO FRANCE	15 Rue Winston Churchill	M	5ème
138	Lapalisse	DISPENSARE	Place de la République	U	5ème
138	Lapalisse	OFFICE DU TOURISME	26 Rue W. Churchill	L, T	4ème
138	Lapalisse	ECURIE DES BERGERS	Les Bergers	RSH	5ème
138	Lapalisse	CABINET MEDICAL	58 Rue Winston Churchill	U	5ème
138	Lapalisse	CABINET MEDICAL	38 Rue Winston Churchill	U	5ème
140	Lavault-Sainte-Anne	DANCING LE MOULIN DE BRECHAILLE	Le Moulin Bréchaillé	P	4ème
160	Marcenat	VESTIAIRES	Les Fours	X	5ème
168	Meaulne	AUBERGE DU CHEVAL BLANC	14 - 16 Paris (route de)	N, M	5ème
168	Meaulne	CENTRE DE CANOE-KAYAK ET GITES D'ETAPE	3 Rue du Docteur Conquet	O	5ème
168	Meaulne	ECOLE MATERNELLE	Place de l'Eglise	RSH	5ème
173	Molinet	PEPINIERES D'ENTREPRISES	La Broche	W	5ème
173	Molinet	SALON DE COIFFURE	Chavannes	M	5ème
173	Molinet	COOPERATIVE AGRICOLE	La Broche	M	5ème
063	Chassenard	RESTAURANT LES ARCADES	Chavannes	N	5ème
173	Molinet	BROCANTE-RESTAURATION	La Broche	M, N	5ème
173	Molinet	ETS PROST SARL	La Broche	M	5ème
185	Montluçon	GARAGE SAINT-CHRISTOPHE	58 Rue de Pasquis	T	5ème
185	Montluçon	AUTO-ECOLE CRESCENT	13 Raquin (rue)	RSH	5ème
185	Montluçon	BOULANGERIE	45 Rue de la République	M	5ème
185	Montluçon	CLUB D'AVIRON	1 rue Lavoisier	X	5ème
185	Montluçon	BUREAUX IMMEUBLE	10 Rue des Grands Prés	W	5ème
185	Montluçon	LE SIROTILC	9 Victor Hugo (rue de)	L	5ème
185	Montluçon	LA GRANDE RECRE	rue Albert Einstein	M	3ème
185	Montluçon	ECOLE NOTRE DAME	20 Rue Racine	RSH	5ème
185	Montluçon	HOTEL DU CENTRE	21 rue Bretonnie	O, N	5ème
185	Montluçon	ECOLE DES MOTARDS	1 Rue du Diénat	RSH	5ème
185	Montluçon	ESPACE JEUNES	Rue de l'Ouest	L	5ème
185	Montluçon	STADE DU DIENAT	Avenue Joliot Curie	PA	1ère
185	Montluçon	DISCOTHEQUE ARENA	10 Rue Mondétour	P	3ème

185	Montluçon	AUTO-ECOLE DES COMBRAILLES	1 Diénat (rue du)	RSH	5ème
185	Montluçon	LE SUKHO	10 Mondétour (rue)	N	5ème
185	Montluçon	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET ARTS	QUAI DE STALINGRAD	RSH, L, W	3ème
185	Montluçon	EHPAD LES GRANDS PRES	11 à 20 Passage Barathon	J, N	4ème
185	Montluçon	AUTO-ECOLE DESIOBERT	18 Achille Allier (rue)	RSH	5ème
185	Montluçon	SECURITE SOCIALE	70-72 avenue de la république	W	5ème
185	Montluçon	ECOLE PRIMAIRE ANATOLE FRANCE	rue du Diénat	RSH	5ème
185	Montluçon	STADE SAINT-JEAN	Rue Saint-Jean	PA	1ère
185	Montluçon	ECOLE MATERN. + CENTRE ACC. P. FORT	rue de L'Est	RSH	4ème
185	Montluçon	ESPACE FORMATION EMPLOI JEUNES	17 Rue Barathon	W	5ème
185	Montluçon	ECOLE MATERNELLE VOLTAIRE	28 rue Voltaire	RSH, N	4ème
185	Montluçon	ECOLE MATERNELLE J. GIONO	Rue du Domaine	RSH	4ème
185	Montluçon	VET AFFAIRES	Rue Albert Einstein	M	3ème
185	Montluçon	MAISON DE RETRAITE LAKANAL	10 Rue Lakanal	U	4ème
185	Montluçon	TEMOINS DE JEHOVAH	Quai de Normandie	V	5ème
185	Montluçon	MAGASIN AGORA EX MAGASIN S.A.E.G.	13 Rue de Blanzat	M	5ème
185	Montluçon	MAISON DES SYNDICATS SALICIS	Rue Lavoisier	L, W	4ème
185	Montluçon	ECOLE MATERNELLE MARX DORMOY	3 rue Damiette	RSH	4ème
185	Montluçon	CREDIT LYONNAIS - REPUBLIQUE	41 Avenue de la République	W	5ème
185	Montluçon	CENTRE D'ENSEIGNEMENT PRIVE	26 rue Barathon	RSH	5ème
185	Montluçon	CENTRE DE FORMATION AFORMAC	22 Place du 11 novembre	RSH	5ème
185	Montluçon	PIZZA CAMBONENSE	49 avenue de la république	M	5ème
185	Montluçon	LE CAP-Foyer d'Accueil d'Urgence	18 Rue Marcel Sembat	O, L, N	5ème
185	Montluçon	FOYER RIVE GAUCHE	3 et 5 Rue Marcelle Auclair	RH	5ème
185	Montluçon	HOTEL-RESTAURANT LA MARMOTTE	Rue Albert Einstein	O, N, L	4ème
185	Montluçon	COLLEGE SAINT-PAUL	1 rue Damiette	RSH, N, X, L, V	5ème
185	Montluçon	COLLEGE JEAN ZAY	151 Avenue de la République	RSH, L	3ème
185	Montluçon	HOTEL LE CELTIC	1 rue Cornelle	O	5ème
185	Montluçon	SALLE DES JEUNES LA VERRERIE	La verrerie	L	5ème
185	Montluçon	ECOLE BALZAC	6 rue Balzac	RSH	5ème
185	Montluçon	LYCEE MME DE STAEL - EXTERNAT	1 Rue Madame de Staël	RSH, N	2ème
185	Montluçon	MAGASIN CHANTEMUR PAPIER PEINT	Rue Albert Einstein	M	5ème
185	Montluçon	LYCEE PROFESSIONNEL A. EINSTEIN	rue Albert Einstein	RH, N, L	3ème
185	Montluçon	BUREAU DE POSTE	Rue Marceau/Avenue P. Vaillant Couturier	W	5ème
185	Montluçon	MAGASIN JARDINERIE SAINT-JACQUES	rue Albert Einstein	M	5ème
185	Montluçon	MAGASIN LA PETITE FABRIQUE	69 Avenue de la République	M	5ème
185	Montluçon	MAGASIN BUT	Quai Ledru Rollin-Z.Activités ST Jacques	M	3ème
185	Montluçon	ECOLE DE CIRQUE : ACROBACIRQUE	Quai Rouget de l'Isle	RSH	5ème
185	Montluçon	RELAIS ASSISTANCE MATERNELLE	rue Docteur GAGNE	RSH	5ème
185	Montluçon	MAGASIN FRANCE ASIE	9 Rue Porte Bretonnie	M, N	5ème
185	Montluçon	MAISON DES ASSOCIATIONS MOLIERE	rue des grands prés	L, W	5ème
185	Montluçon	FOYER DES ANCIENS-RESTAURANT DES P.A.	Grands Prés (rue des)	N, L	5ème
185	Montluçon	SARL R.BILLAUD	90 Quai de la Libération	T	5ème
185	Montluçon	CHAPELLE NOTRE DAME DE FATIMA	10 Barathon (Passage) - Grands-Prés	V	5ème

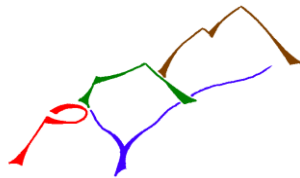
185	Montluçon	PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE	2 Rue Cornelle	W	5ème
185	Montluçon	TEMPLE PROTESTANT	Rue Achille Allier	V, L	5ème
185	Montluçon	MAISON DE LA PETITE ENFANCE	Rue Victor Hugo	RSH	5ème
185	Montluçon	HALLE DES SPORTS	rue Champollion	X	2ème
185	Montluçon	MOSQUEE	Bouvines (rue des)	V, RSH	5ème
185	Montluçon	BANQUE POPULAIRE	42-44 Avenue de la République	W	5ème
185	Montluçon	GROUPE SCOLAIRE SAINT-PAUL	1 Damiette	RSH, N	5ème
185	Montluçon	VITALPRESS	Lucien Sampaix	M	5ème
185	Montluçon	ATELIER DE S.A.V.	28 Quai de Verdun	M	5ème
185	Montluçon	MAGASIN AUTO SYSTEM	17 rue de la Glacière	M	5ème
185	Montluçon	RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES	14 à 20 Passage Barathon	N	5ème
185	Montluçon	MAGASIN GRAND FRAIS	Rue Albert Einstein	M	3ème
185	Montluçon	HOTEL DE POLICE	rue Joseph Chantemille	W	5ème
185	Montluçon	ORATOIRE CATHOLIQUE	59-61 Rue Barathon	V	5ème
185	Montluçon	TEXTILES DE LA GRAVE	25 Avenue de la République	M	3ème
185	Montluçon	EUROMASTER FRANCE SNC	1 rue de Blanzat	M	5ème
185	Montluçon	TENNIS COUVERT DESCARTE	rue René Descartes	X	5ème
190	Moulins	BOULANGERIE-PATISserie	53 Rue Régemorte	M	5ème
190	Moulins	BRICOMARCHE	Avenue du Général de Gaulle	M	1ère
190	Moulins	DES TARTES A LA FOLIE	77 Rue Régemortes	N	5ème
190	Moulins	ECOLE PRIMAIRE ACHILLE ROCHE	13 Rue Achille Roche	RSH	5ème
190	Moulins	HOTEL LE FRANCAIS	8 Place de la Liberté	N	5ème
190	Moulins	MAGASIN TEXTILE PLUS	29 Place Jean Moulin	M	3ème
190	Moulins	ECOLE MATERNELLE DES MARINIERS	1 Rue des Ormes	RSH	4ème
190	Moulins	LE MILLENIUM (ex LE TRIPTIC)	Rue des Combattants en AFN	P	4ème
190	Moulins	AUTO-MOTO-ECOLE GARIBALDI	10 Combattants en AFN (rue des)	RSH	5ème
190	Moulins	LES P'TITS CHOUETT'S	8 RUE des Anciens Combattants d'AFN	RSH	5ème
190	Moulins	LES RESTOS DU COEUR	Cours de Bercy	M	5ème
190	Moulins	SATELLITE DE REST. DES DURANTATS	23 Rue des Durantats	N	5ème
190	Moulins	AU ROYAUME DU POISSON	4 Place Jean Moulin	M	5ème
190	Moulins	SALLE DES FETES	Place Maréchal de Lattre de Tassigny	L	3ème
190	Moulins	ESPACE CULTUREL E. LECLERC	34 Rue des Bouchers	M, N	2ème
190	Moulins	SALLES POLYVALENTES	32 Rue des Pêcheurs	L	5ème
190	Moulins	SALLE POLYVALENTE-DDE	63 Avenue de la Libération	L	5ème
190	Moulins	INSTITUT HYPERMINCEUR	23 Rue Gambetta	M	5ème
190	Moulins	STOCKS AMERICAINS	9,11,13 Dombasle (rue Mathieu de)	M	5ème
190	Moulins	ECOLE DE DANSE MONTGILBERT-CONRAD	Passage d'Allier	RSH	4ème
190	Moulins	SALON DE COIFFURE TCHIP	3 Place d'Allier	M	5ème
190	Moulins	GARAGE DES DURANTATS	56 Rue des Durantats	T	5ème
190	Moulins	CREDIT AGRICOLE PLACE D ALLIER	44 - 46 Place d'Allier	W	5ème
190	Moulins	LEOTY MEUBLE LA MADELEINE	19 Avenue de la Libération	M	5ème
190	Moulins	CPAM DE L'ALLIER	2 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny	W, L, N, T	3ème
190	Moulins	CENTRE SCOLAIRE SAINT-BENOIT	4 Rue Achille Roche	RSH, N, V, L	2ème
190	Moulins	MARCHE COUVERT PROVISoire	Place d'Allier	M, CTS	3ème

190	Moulins	COMPLEXE SPORTIF MOULINOIS	Félix Mathé (rue)	PA	1ère
190	Moulins	MAGASIN TOP CHEVAL	18 Rue Mathieu de Dombasle	M	5ème
190	Moulins	AUTO-ECOLE SACCARD	2 Avenue de la Libération	RSH	5ème
190	Moulins	SURFACE COMMERCIALE LEADER PRICE	Cours de Bercy	M	2ème
190	Moulins	ACADEMIE CHOREGRAPHIQUE	9 Rue de la Fraternité	RSH	5ème
190	Moulins	CABINET VETERINAIRE	42 Rue du Général de Gaulle	U	5ème
190	Moulins	CELINE LAFORET FLEURS	2 Rue Mathieu de Dombasle	M	5ème
190	Moulins	TABAC - PRESSE - CADEAUX	27 Place Jean Moulin	M	5ème
190	Moulins	PHARMACIE SEGURA	20 Libération (Avenue de la)	U	5ème
190	Moulins	MAISON SAINT-PAUL - BAT ANCIEN	20 Rue Colombeau	O, N, L	3ème
190	Moulins	AUTO-ECOLE AFT IFTIM	20 Place de la Liberté	RSH	5ème
190	Moulins	ECOLE PRIMAIRE LES GATEAUX	50 Avenue du Général de Gaulle	RSH	4ème
190	Moulins	TRESORERIE GENERALE	33 Boulevard Ledru Rollin	W	5ème
190	Moulins	SANDWICHES CROQ'O'PAIN	78 Rue du Pont Ginguet	N	5ème
190	Moulins	BOULANGERIE DUVERNEUIL	68 rue du Pont Ginguet	M	5ème
190	Moulins	MAGASIN SERGENT MAJOR EX NATALYS	37 Place d'Allier	M	5ème
190	Moulins	LYCEE BANVILLE	12 Cours Vincent d'Indy	RH, N, X	2ème
190	Moulins	HOTEL-BAR LE NORMANDIE	39 Place Jean Moulin	O, N	5ème
190	Moulins	PASSION BEAUTE	54-56 Place d'Allier	M	5ème
190	Moulins	PLANETTE BONBONS	34 Rue Datas	M	5ème
190	Moulins	DIRECTION DE LA POSTE DE L'ALLIER	Place Jean Moulin	W	5ème
190	Moulins	EGLISE DU SACRE COEUR	Place d'Allier	V	3ème
190	Moulins	EGLISE SAINT-PIERRE	Rue Delorme	V	3ème
190	Moulins	GRAND CAFE	49 Place d'Allier	N	5ème
190	Moulins	SEM DEVRED	70 Place d'Allier	M	5ème
190	Moulins	CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE	13 Laussedat (rue)	W	5ème
190	Moulins	LE COMMERCE	40 Place d'Allier	N	5ème
190	Moulins	COLLEGE ANNE DE BEAUJEU	26 Rue du 8 Mai	RSH, N, W, X	2ème
190	Moulins	TABAC-PRESSE	36 Place d'Allier	M	5ème
190	Moulins	GRILL DE LA TOUR	11 Rue de la Batterie	N	5ème
190	Moulins	BOUCHERIE	72 et 78 Rue Régemortes	M	5ème
190	Moulins	LE FRANCE	41 Place d'Allier	N	5ème
190	Moulins	FRANCE COSTUMES	11 Libération (avenue de la)	Y	5ème
190	Moulins	RAYON VERT	22 Moulin (Place Jean)	M	5ème
190	Moulins	MAGASIN INDIGO	7-9 Datas (rue)	M	5ème
190	Moulins	CREDIT MUTUEL	21 Gambetta (rue)	W	5ème
190	Moulins	FANTAISIE	Laussedat (5, Rue)	M	5ème
190	Moulins	CREDIT LYONNAIS	39 Place d'Allier	W	5ème
190	Moulins	RELAXATION SANTE ET BIEN ETRE	68 rue Régemortes	M	5ème
190	Moulins	KIOSQUE MAYBUS	Place Jean Moulin	M	5ème
190	Moulins	BIJOUTERIE DEMARTY	9 Place d'Allier	M	5ème
190	Moulins	BUREAUX D'ASSURANCES	79 Rue Régemortes	W	5ème
190	Moulins	LYONNAISE DE BANQUE	17 Place d'Allier	W	5ème
190	Moulins	DANCING LE CHARLIE FOLIES	59 - 61 Avenue de la Libération	P, N	3ème

190	Moulins	AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI	3-5-7 Rue Maurice Tinland	W, RSH	5ème
190	Moulins	BOULODROME	42 rue des Pêcheurs	X	5ème
190	Moulins	GMF ASSURANCES	28 rue des Bouchers	W	5ème
190	Moulins	AU BON ACCUEIL	2 Rue du Vert Galant	N	5ème
190	Moulins	LE PRESOIR	34 rue Général Hoche	P	4ème
190	Moulins	ECOLE MATERNELLE JEAN MACE	23 Rue des Durantats	RSH	5ème
190	Moulins	LE JEAN MOULIN	2 Place Jean Moulin	N, P	5ème
190	Moulins	CENTRE NATIONAL DU COSTUME DE SCENE	Avenue de la Libération	Y, L, RSH, S, W, M, N	3ème
190	Moulins	ECO SERVICE	1 Baron (rue Jean)	M	5ème
190	Moulins	MEDIATHEQUE MUNICIPALE-AUDITORIUM	Place Maréchal de Lattre de Tassigny	S, L, Y	3ème
190	Moulins	CENTRE HOSPITALIER MOULINS YZEURE	Avenue du De Gaulle	U	1ère
190	Moulins	ECOLE PRIMAIRE JEAN MOULIN	25 Rue Louis Blanc	RSH, W	5ème
190	Moulins	MEUBLES LEOTY	Rue Mathieu de Dombasle	M, T	5ème
190	Moulins	MAGASIN RAOUL HABILLEMENT	4 Place d'Allier	M	5ème
190	Moulins	CABINET IMMOBILIER	4 Place Jean Moulin	W	5ème
190	Moulins	ECOLE MATERNELLE LES GATEAUX	50 Avenue du Général de Gaulle	RSH	4ème
190	Moulins	FOYER L'ENVOL	29 Cours de Bercy	J, L, N	4ème
190	Moulins	AUTO ECOLE SARL CARA EX LAVRIL	8 Cours de Bercy	RSH	5ème
190	Moulins	GUINGUETTE	Plaine des Champins	X, N, P	5ème
190	Moulins	B.S.M.	40 Soupis (Allée des)	T	5ème
190	Moulins	EURO-CONDUITE	6 rue Mathieu de Dombasle	RSH	5ème
190	Moulins	CROIX ROUGE FRANCAISE ECOLE INFIRMIERE	Vert Galant (rue du)	RSH	3ème
190	Moulins	ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE	5 Place Maréchal de Lattre de Tassigny	RSH, L	3ème
190	Moulins	UNION IMMOBILIERE CPAM - CAF - URSAFF	9-11 Rue Achille Roche	W	3ème
190	Moulins	HOTEL DE POLICE	3 Rue du Lycée et 2 cours Vincent d'Indy	W, PS	5ème
190	Moulins	LA PETITE AUBERGE	7 Rue des Bouchers	N	5ème
190	Moulins	SARL RAY FRERES AMBULANCES	79 Avenue du Général de Gaulle	W	5ème
190	Moulins	AUTO ECOLE LA MADELEINE	15 Avenue de la libération	RSH	5ème
190	Moulins	PARFUMERIE IRIS	55/57 Place d'Allier	M	5ème
190	Moulins	LE P'TIT BAR	Rue du Four	N	5ème
190	Moulins	MARCHE COUVERT	Place d'Allier	M, N, W	1ère
190	Moulins	EURODIF	rue Gambetta	M	3ème
190	Moulins	GYMNASE DES MARINIERS	Rue du Manège	X	5ème
190	Moulins	LE VALENTINO	Place d'Allier	N	5ème
190	Moulins	OKO DIFFUSION	4 rue Mathieu de Dombasle	M	5ème
190	Moulins	HOTEL LES BALLADINS EX KYRIAD	9 Place Jean Moulin	O, N, L	3ème
190	Moulins	BIJOUTERIE LANGLOIS	27 Allier (Place d')	M	5ème
190	Moulins	PARC DE VILLARS SALLE POLYV BAT ECURIES	Espace Villars - rue Edmond Bourges	L, N	2ème
190	Moulins	CINEMA LES MARINIERS	rue des Anciens Combattants en AFN	L	3ème
190	Moulins	BAR LE VILLARS	29 Avenue du Général de Gaulle	N	5ème
190	Moulins	BAR LES MARINIERS	37 Moulin (Place Jean)	N, P	5ème
190	Moulins	TOTEM	29 Place d'Allier	M	5ème
190	Moulins	RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES ORPEA	22 rue de la Fraternité	J, N, L, PS	4ème
207	Pierrefitte-sur-Loire	STATION-SERVICE - RESTO RAPIDE	Le Theil	M, N	5ème

236	Saint-Germain-des-Fossés	STADE MUNICIPAL - TRIBUNES		PA	3ème
245	Saint-Martin-des-Lais	MAIRIE		W	5ème
245	Saint-Martin-des-Lais	SALLE POLYVALENTE	Le Bourg	L	4ème
254	St-Pourçain-sur-Sioule	MUSEE	Gare	Y	5ème
254	St-Pourçain-sur-Sioule	MAGASIN DIA EX ED EX INTERMARCHÉ	Rue Pierre et Marie Curie	M	3ème
254	St-Pourçain-sur-Sioule	MAGASIN M. RANDOIN	7 Rue Marceau	M	5ème
254	St-Pourçain-sur-Sioule	BUREAUX L.P.C.	Z.I. Pont Panay	W	5ème
254	St-Pourçain-sur-Sioule	PISCINE MUNICIPALE	Stade de la Moutte	PA	3ème
254	St-Pourçain-sur-Sioule	STE L.P.C.	Z.I. du Pont de Pannay	M	5ème
254	St-Pourçain-sur-Sioule	CLINIQUE VETERINAIRE	29 Rue P. e M. Curie	U	5ème
254	St-Pourçain-sur-Sioule	BRICOMARCHÉ EX BATAG	Rue Pierre et Marie Curie	M	3ème
254	St-Pourçain-sur-Sioule	MAGASIN ELECTO-MENAGER	7 Route de Varennes	M	5ème
254	St-Pourçain-sur-Sioule	AUTO-MOTO ECOLE RN 9 (EX BELIN)	8 Avenue Doumer	RSH	5ème
254	St-Pourçain-sur-Sioule	ECOLE MATERNELLE	2 Paul Doumer	RSH	5ème
257	St-Prix	CENTRE DE VACANCES & LOISIRS ROC FOUCAUD	Route du Breuil	RH, N, L	4ème
257	St-Prix	COMPLEXE SPORTIF FOOTBALL RUGBY	Rue du Chateliers - Route du Breuil	L, X, PA	3ème
286	Toulon-sur-Ailier	STADE	Les Apprats	PA	2ème
291	Trézelles	STADE MUNICIPAL		PA	5ème
297	Vallon-en-Sully	SUPERMARCHÉ SHOPI	4 Rue Jean Jaurès	M	3ème
301	Vaux	CENTRE HIPPIQUE ECURIES DU TAO	Les Pigeonniers	X	5ème
301	Vaux	ECOLE SAINT-EXUPERY	Le Bourg	RSH, N	4ème
301	Vaux	EGLISE		V	5ème
301	Vaux	MAISON D'ACCEUIL	Le Bourg	RSH	5ème
094	Vichy	CLINIQUE LA PERGOLA	75 Allée des Ailes	U, N	3ème
310	Vichy	HOTEL RESIDENCE DES NATIONS	13 Boulevard de Russie	O, N, L	3ème
310	Vichy	ECOLE D'ESTHETIQUE ET DE COIFFURE	36 Rue Callou	RSH	5ème
310	Vichy	HOTEL DE LA PLAGE EX ARCADE	11-13 rue Pierre Coulon	O	5ème
310	Vichy	CENTRE AUTO NORAUTO	Parking CORA - Allée des Ailes	M	3ème
310	Vichy	CREDIT AGRICOLE	16 - 18 Allée des Ailes	W, L	5ème
310	Vichy	MAGASIN DE CUISINES HYGENA	50 Allée des Ailes	M	5ème
310	Vichy	HOTEL LES THERMALINES	Rue Louis Blanc	O	5ème
310	Vichy	ALETTI PALACE HOTEL	3 place Joseph Aletti	O, N	2ème
310	Vichy	COLLEGE JULES FERRY	Allée des Ailes	RSH, N	2ème
310	Vichy	CENTRE COMMERCIAL CORA	Allée des Ailes	M, N	1ère
310	Vichy	MAGASIN GRAND FRAIS	82 Allée des Ailes	M	3ème
310	Vichy	HOTEL-RESTAURANT L'ATHENE	1 Rue de Vingré	O, N	5ème
310	Vichy	ENTRAIDE UNIVERSITAIRE DE VICHY	23-25 Avenue Pierre Coulon	R	5ème
310	Vichy	PHARMACIE	48 Allée des Ailes	M	5ème
310	Vichy	PASSE A POISSONS		M	5ème
310	Vichy	SALLE ASSOCIATIVE ET DE PRIERES	51 Allée des Ailes	V, R	5ème
310	Vichy	ANTENNE CONSEIL GENERAL	71 Allée des Ailes	W, L	5ème

310	Vichy	HOTEL LE LOUIS CASTEL - BAT PRINCIPAL	11 Avenue A. Briand	O	5ème
310	Vichy	BUREAUX	4 Boulevard de Lattre de Tassigny	W	5ème
310	Vichy	ECOLE MATERNELLE DES AILES	Allée des Ailes	RSH	4ème
310	Vichy	CENTRE THERMAL DES DOMES	1 Rue Eisenhower	U	4ème
310	Vichy	HOTEL RESTAURANT DECORET	10 Rue Prunelle	O, N	5ème
310	Vichy	SALLE DE SPORT DU PARC DU SOLEIL	Avenue de France	X, PA	5ème
310	Vichy	AUTO-ECOLE DES AILES	CENTRE COMMERCIAL DES AILES	RSH	5ème
310	Vichy	HOTEL NICE FLORE	129 Boulevard des Etats-Unis	O, N	5ème
310	Vichy	CENTRE HELIOS -CENTRE DE REMISE EN FORME	30 Rue Callou	U, X	5ème
310	Vichy	HALL DES SOURCES	Avenue du Président Eisenhower	T, L	3ème
310	Vichy	GYMNASE DES AILES	26 à 36 allée des Ailes	X	2ème
310	Vichy	PAVILLON D'ENGHIEN	32-34 rue Callou	O, N	5ème
310	Vichy	BAINS CALLOU	Rue Callou	U, X	2ème
310	Vichy	GROUPE SCOLAIRE PIERRE COULON-1	Allée des Ailes	RSH, N	4ème
310	Vichy	SUPERETTE CASINO	2 Avenue Poncet	M	5ème
310	Vichy	VICHY SPA HOTEL & RESORT LES CELESTINS	111 boulevard des Etats-Unis	O, N, X, L	2ème
310	Vichy	CENTRE SOCIO-EDUCATIF - BARIJAVEL	Boulevard Franchet d'Espérey	L, W, RSH	3ème
310	Vichy	ESPACE SANTE BEAUTE SPA DES CELESTINS	124 à 126 boulevard des Etats Unis	U, L, PS	3ème
310	Vichy	REST. LA VERANDA - HOTEL ALETTI PALACE	Rue du Parc - Rue de Belgique	N	5ème



État-Major
Zone de défense sud-est

FICHE DTA 16

ANNEXE DISPOSITIFS ORSEC INONDATION REPONSE OPERATIONNELLE DU SDIS DE L'ALLIER



Extrait du Plan ORSEC zone Sud-Est Disposition générale : ordre zonal d'opérations des SDIS Inventaire des moyens – SDIS : Allier (03)

1) Groupes pré-formatés¹

Dénomination	Format type ²	Format équivalent défini par capacité à agir ³	Nombre de groupes	
			Pouvant être constitués ⁴	Pouvant être projetés ⁵
INCENDIE				
Groupe incendie (GINC)	3 FPT ou équivalent	Permet l'établissement de 6 LDV 1000 et une alimentation de 2000 l/mn à 1000 m	9	2
Groupe liquides inflammables (GLIF)	3 FPT ou équivalent 1 camion dévidoir 1 MPR 1 réserve émulseur	Permet la projection de solution moussante à un débit de 4000 l/mn pendant 40 minutes à une distance d'au moins 500 mètres	1	1
Groupe feux de forêts (GIFF)	4 CCF	Sans objet	5	1
Groupe réserve d'eau (GEAU)	3 CCGC	3 véhicules permettant l'acheminement d'une quantité d'eau > 15 m ³	1	0
Groupe alimentation (GALIM)	2 camions dévidoirs 2 MPR	Permet d'assurer un débit de 2000 l/mn à 2000 mètres ou un débit de 4000 l/mn à 1000 mètres	1	0

OPÉRATIONS DIVERSES

Groupe tempête (GTEMP)	2 CCF ou CCR 2 VLHR	4 véhicules hors routes armés, permettant d'effectuer des opérations de bâchage, de tronçonnage, de manœuvre de forces et de production d'électricité ≥ 5 Kva	5	1
Groupe inondation sauvetage (GINSa)	2 CCF ou CCR 2 VLHR 2 embarcations 4 SAV ou plongeurs	Permet d'effectuer des reconnaissances, des sauvetages, des mises en sécurité et du ravitaillement en zones inondées avec des capacités équivalentes au format type	5	1
Groupe inondation épuisement (GINEP)	3 VTU ou VLHR 1 CCF ou CCR	4 véhicules armés, pouvant effectuer des opérations d'épuisement de locaux au débit minimum de 240 m ³ /h, d'assèchement et d'éclairage	9	2

¹ Chaque groupe est fourni avec une unité de commandement composée au moins d'un chef de groupe qualifié et d'un véhicule adapté à la mission

² Le format type définit une composition possible et adaptée du groupe. Il peut être modifié, selon les moyens réels dont dispose le SDIS

³ La capacité à agir décrit les fonctions pouvant être a minima remplies par le groupe, même en cas de modification du format type

⁴ Capacité maximum du SDIS par domaine d'activité (aux fins de connaissance générale du potentiel du SDIS)

⁵ Moyens pouvant être engagés a priori par le COZ pour un renfort zonal ou national, sous réserve de la disponibilité réelle des moyens et de l'absence de besoin opérationnel immédiat dans le département

Dispositions générale ORSEC zone sud-est

Ordre d'opérations SDIS

Inventaire annuel

SECOURS A PERSONNES

Dénomination	Format type	Format équivalent défini par capacité à agir	Nombre de groupes	
			Pouvant être constitués	Pouvant être projetés
Groupe secours à personnes médi-calisé (GSAPM)	4 VSAV + VSM	VSM armé d'un binome médecin / infirmier	6	0
Groupe secours à personnes (GSAP) ⁶	4 VSAV	Sans objet	9	3
Groupe poste médical avancé (GPMA)	1 unité PMA 1 VTP	Doit permettre l'accueil instantané de 10 victimes au moins, puis la prise en charge de 20 victimes par heure dont au moins 5 graves. Doit disposer de 10 m ³ d'O ₂ , être chauffé et autonome en énergie. Le GPMA comprend le personnel pour le montage et la mise en œuvre non médicale.	3	1
Groupe désincarcération lourde (GDSDL)	2 FSR 1 cellule manœuvre de force 1 cellule SD	Permet de mener des opérations de désincarcération de personnes en plusieurs points simultanément avec du matériel de forte puissance, adapté au transport ferroviaire.	0 (le SDIS03 ne dispose pas de cellule SD, ni de personnel sur liste opérationnelle)	1 avec complément SD de la zone + chef de groupe qualifié.

SSSM

Médecins opérationnels	Sans objet		SPP : 0 SPV : 15
Infirmiers opérationnels	Sans objet		SPP : 1 SPV : 15
Pharmaciens opérationnels	Sans objet		SPP : 1 SPV : 0
Vétérinaires opérationnels	Sans objet		SPP : 0 SPV : 1

Dispositions générale ORSEC zone sud-est

Ordre d'opérations SDIS

Inventory annuel

⁶ Ne pas comptabiliser de nouveau les moyens en VSAV déjà comptés sur la ligne du dessus dans le groupe GSAPM

2) Éléments de commandement

Dénomination	Format type	Format équivalent défini par capacité à agir	Nombre d'éléments	
			Pouvant être constitués	Pouvant être projetés

GESTION OPÉRATIONNELLE ET COMMANDEMENT (pour engagement direct sur une opération)

Commandement de site (GCS)	1 PC de site	PC complet et autonome (personnels et matériels)	0	0
Commandement de colonne (GCC)	1 PC de colonne	PC complet et autonome (personnels et matériels)	2	1
Nombre d'agents qualifiés, inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle départementale de :			Chef de site : 6	Chef de colonne : 10

GROUPES COMMANDEMENT SOUTIEN DE COLONNE (pour commandement et gestion d'une colonne de renfort zonale)

Commandement et gestion d'une colonne zonale FDF	1 VLHR CDC 1 VLHR adjoint 1 VLM 1 véhicule logistique 1 VTU soutien PCC (optionnel)	Groupe complet armé en personnels et conforme à la disposition spécifique ORSEC zone « ordre zonal d'opérations feux de forêts » Commandement assuré par un officier qualifié GOC4 et FDF4 au moins	0	1 (conjointement avec les 3 autres SDIS de la région Auvergne)
Commandement et gestion d'une colonne zonale hors FDF	1 VL CDC 1 VLM 1 VTU soutien VL adjoint (optionnel) PCC (optionnel)	Groupe complet armé en personnels et conforme à la disposition générale ORSEC zone « ordre zonal d'opérations applicable aux SDIS » Commandement assuré par un officier qualifié GOC4 au moins	0	1 (conjointement avec les 3 autres SDIS de la région Auvergne)

3) Moyens spécialisés

MOYENS SPÉCIALISÉS NON CADRÉS PAR UN GNR

Dénomination	Format type	Format équivalent défini par capacité à agir	Nombre de moyens	
			Existants	Pouvant être projetés
Assistance respiratoire	VAR	Permet l'acheminement sur site d'une réserve d'appareils respiratoires et de bouteilles, le re-conditionnement des appareils et le gonflage des bouteilles	1	1
Echelle aérienne	EA 30	Moyen élévateur articulé pouvant atteindre 30 mètres	6	1*
Reconnaissance longue durée	Equipe composée d'un chef et de 2 binômes	Moyens humains et matériels permettant l'engagement d'équipes en milieu hostiles pour des reconnaissances > 1 heure	0	0
Embarcation	Bateau de reconnaissance	Embarcations non motorisées pour inondations de plaine :	0	0
		Embarcations motorisées :	22	4
Barrages flottants	Remorque, berce, etc.	Permet la pose d'un dispositif de rétention d'un polluant à la surface d'un plan d'eau	Longueur disponible : 120m	

*au profit d'un département limitrophe pour une opération de courte durée

**MOYENS SPÉCIALISÉS MOBILISABLES INDIVIDUELLEMENT ET
ENCADRÉS PAR UN GNR**

Dénomination	Format type	Qualifications complémentaires	Nombre de moyens existants	
Equipe cynotechnique décombres	Une équipe est constituée d'un chien et d'un maître dûment qualifiés	Qualification piste – Nombre : 0 Qualification quête – Nombre : 0	Pour cette spécialité, préciser le nombre d'équipes qualifiées : - CYN 2 : 0 - CYN 1 : 0	Potentiel garanti par une garde permanente : oui/non Non
Equipe cynotechnique avalanche	Une équipe est constituée d'un chien et d'un maître dûment qualifiés	Sans objet	Pour cette spécialité, préciser le nombre d'équipes qualifiées : 0	Potentiel garanti par une garde permanente : oui/non Non

**MOYENS SPÉCIALISÉS MOBILISABLES PAR GROUPES CONSTITUÉS
ET ENCADRÉS PAR UN GNR**

Dénomination	Format type	Format équivalent défini par capacité à agir	Nombre d'unités, cellules ou équipes pouvant être constituées	
Sauvetage-déblaiement ⁷	Unité	Pas de format équivalent, l'unité conforme au GNR est le format d'engagement minimum.	0	0
Risque chimique ⁸	CMIC	Pas de format équivalent, ne répertorier sur cette ligne que les CMIC conforme au GNR.	1	0
	Equipe d'intervention (uniquement pour les SDIS ne pouvant pas constituer de CMIC)	Pas de format équivalent, ne répertorier sur cette ligne que les équipes d'intervention conforme au GNR.	3	1
	Equipe de reconnaissance (uniquement pour les SDIS sans équipe d'intervention)	Pas de format équivalent, ne répertorier sur cette ligne que les équipes de reconnaissance conforme au GNR.	3	1
Risque radiologique ⁹	CMIR	Pas de format équivalent, ne répertorier sur cette ligne que les CMIR conforme au GNR.	0	0
	Equipe d'intervention (uniquement pour les SDIS ne pouvant pas constituer de CMIR)	Pas de format équivalent, ne répertorier sur cette ligne que les équipes d'intervention conforme au GNR.	0	0

⁷ Voir également l'ordre zonal d'opérations « sauvetage déblaiement »

⁸ Voir également l'ordre zonal d'opérations « lutte contre les risques et les menaces RBC »

⁹ Voir également l'ordre zonal d'opérations « lutte contre les risques et les menaces RBC »

	Equipe de reconnaissance (uniquement pour les SDIS sans équipe d'intervention)	Pas de format équivalent, ne répertorier sur cette ligne que les équipes de reconnaissance conforme au GNR.	1	1
--	--	---	---	---

Dénomination	Format type	Qualifications complémentaires	Nombre d'unités, cellules ou équipes pouvant être constituées	
Plongeurs	Sans objet, engagement individuel possible	Profondeur de qualification : - Des CT et CU : 40m - Des SAL : 20m Qualification SNL – Nombre : 26m Nombre de plongeurs qualifiés SAV : 25 Qualification eau vive – Nombre : 25	Pour cette spécialité, préciser le nombre d'agents qualifiés : - CT ou CU : 9 - SAL : 19	Potentiel garanti par une garde permanente : oui/non Si oui, nombre : 3
Sauveteurs aquatiques (ne pas compter les plongeurs qualifiés SAV)	Sans objet, engagement individuel possible	Qualification eau vive – Nombre : 35	Pour cette spécialité, préciser le nombre d'agents qualifiés : - SAV 3 ou 2 : 0 - SAV 1 : 35	Potentiel garanti par une garde permanente : oui/non Oui Si oui, nombre : 3
IMP	Sans objet, engagement individuel possible	Qualification ISS – Nombre : 0 Qualification canyon – Nombre : 0	Pour cette spécialité, préciser le nombre d'agents qualifiés : - IMP 3 : 10 - IMP 2 : 32	Potentiel garanti par une garde permanente : oui/non Oui Si oui, nombre : 4
SMO	Sans objet, engagement individuel possible	Qualification Guide Haute Montagne – Nombre : 0 Qualification neige – Nombre : 0 Qualification glace – Nombre : 0 Qualification canyon – Nombre : 0	Pour cette spécialité, préciser le nombre d'agents qualifiés : - SMO 3 : 0 - SMO 2 : 0	Potentiel garanti par une garde permanente : oui/non Non Si oui, nombre :

FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE 1

SDIS DE L'ALLIER

RIVIÈRE ALLIER

DEBIT OBSERVÉ	HAUTEUR RELEVÉE	LIEUX	CONSÉQUENCES PRÉVISIBLES
500 m³/s	1,80 m	SAINT-YORRE	Côte d'alerte
700 m³/s	2,10 m	SAINT-YORRE	Noyage des berges immédiates
1000 m³/s	3,46 m	SAINT-YORRE	Inondation secteur Mariol et Saint-Yorre élevage
1200 m³/s crue décennale (1992)	4,50 m	SAINT-YORRE HAUTERIVE	Inondation secteur SAINT-YORRE : camping, quartier source Saint-Sylvestre
1230 m³/s (1994)	4,50 m	SAINT-YORRE HAUTERIVE	Inondation secteur HAUTERIVE : zone artisanale Autrifil, lieux-dits « La Merlande » et « Le Mousson »
1300 m³/s (2008)	4,68 m à SAINT-YORRE	SAINT-YORRE HAUTERIVE SAINT-GERMAIN	Inondation secteur HAUTERIVE + début d'inondation secteur SAINT-GERMAIN
1670 m³/s crue trentennale (2003)	5,46 m à SAINT-YORRE	SAINT-YORRE HAUTERIVE SAINT-GERMAIN BELLERIVE	Inondation secteur HAUTERIVE + début d'inondation secteur Carré d'As et ancienne piscine BELLERIVE – campings et restaurants bord Allier
2350 m³/s crue trentennale (1973)		SAINT-YORRE HAUTERIVE SAINT-GERMAIN BELLERIVE	Inondation secteur de BELLERIVE : Carré d'As, Z.A. de Navarre + Centre Ville
2500 m³/s (1943) crue cinquantennale ??	3,60 m à VICHY	SAINT-YORRE HAUTERIVE SAINT-GERMAIN BELLERIVE VICHY	Inondation secteur de BELLERIVE et centre ville + inondation secteurs : Hippodrome, golf, Z.I. Vichy-Rhue, Avenue Jean-Jaurès
3700 m³/s crue centennale (1866)		SAINT-YORRE HAUTERIVE SAINT-GERMAIN BELLERIVE VICHY	Inondation majeure agglomération Vichyssoise Inondation majeure de la totalité du Val d'Allier
Pour mémoire : 3 crues centennales ont eu lieu en 20 ans (1846 – 1856 – 1866)			

FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE 2

SDIS DE L'ALLIER

RIVIÈRE SIOULE

DEBIT OBSERVÉ	HAUTEUR RELEVÉE	LIEUX	CONSÉQUENCES PRÉVISIBLES
	0,60 m	EBREUIL	Côte d'alerte
170 m³/s	1,20 m	EBREUIL	
250 m³/s	1,80 m	EBREUIL	Début inondation camping et quartiers bas
320 m³/s crue décennale	2,30 m	EBREUIL	Inondation quartier Guillotière
700 m³/s		SAINT-POURCAIN	Inondation quartier bas : JENZAT et SAINT-GERMAIN-DE-SALLES
Crue ½ centennale (année 1982)		SAINT-POURCAIN	Inondation quartier bas : SAINT-POURCAIN (stade, gare, poste, GDF, RN 146)
		EBREUIL	Inondation quartier sud, faubourg d'outre Sioule
		EBREUIL	Inondation quartier est : moulin Valignard, Arçon, Chamboivat
Crue centennale non connue (année 1940)		EBREUIL	Inondation centre bourg

FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE 2 SDIS DE L'ALLIER

RIVIÈRE SIOULE

DEBIT OBSERVÉ	HAUTEUR RELEVÉE	LIEUX	CONSÉQUENCES PRÉVISIBLES
	0,60 m	EBREUIL	Côte d'alerte
33 m³/s		PONTGIBAUD	Aucun effet
135 m³/s 170 m³/s 5 ans	1,20 m	Barrage des Fades EBREUIL	Limite de débordement
250 m³/s (10 ans)	1,80 m	EBREUIL	Début inondation camping et quartiers bas
320 m³/s crue décennale (1998)	2,30 m	EBREUIL	Inondation quartier Guillotière
343 m³/s		ST-POURCAIN S/SIOULE	Inondation de 250 maisons sur le secteur + quartier Paluet + quartier Béthères
480 m³/s (1982) – 50 ans	Côte NGF 308,47	ST-POURCAIN S/SIOULE	Campings de la Moutte, de l'Île de la Ronde, usine Déco-Galva, L.P.C. Galva Eclair, station d'épuration
600 m³/s 60 ans		ST-POURCAIN S/SIOULE JENZAT ST-GERMAIN DE SALLE	Inondation quartier bas : camping – site industriel silo
Crue ½ centennale		ST-POURCAIN S/SIOULE	Inondation quartier bas : ST POURCAIN S/SIOULE (stade, gare, poste, GDF, RN 146)
767 m³/s Crue centennale		EBREUIL	Inondation quartier est : moulin Valignard, Arçon, Chamboirat
100 ans 1940 (730) 1866 (860)	Côte NGF 308,47	EBREUIL Crue centennale non connue (année 1940) probable	Inondation centre bourg

FICHE DTA 19

FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE 1 SDIS DE L'ALLIER

RIVIÈRE CHER

Temps de propagation de l'onde de crue : ROCHEBUT – MONTLUCON = 2 heures

DEBIT OBSERVÉ	HAUTEUR RELEVÉE	LIEUX	CONSÉQUENCES PRÉVISIBLES
100 m³/s 115 m³/s	Côte d'alerte	MONTLUCON	Aucun effet
250 m³/s (5 ans) 320 m³/s crue décennale 404 m³/s (20 ans)	1,80 m	Barrage de Rochebut	Débordements
600 m³/s 740 m³/s 1958 1960	<u>Hauteur Pont St Pierre</u> 3,75 m <u>Hauteur échelle Teillet</u> 3,58 m	MONTLUCON	- 185 maisons évacuées - 110 ateliers/magasins sinistrés - 55 immeubles évacués - 2000 maisons inondées
Crue centennale (100 ans) 900 m³/s 820 m³/s Référence 1940 780 m³/s Historique Juin 1855	Hauteur Montluçon 3,80 m 3,70 m	MONTLUCON	

FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE 1

SDIS DE L'ALLIER

RIVIÈRE BESBRE

Périodicité	Châtel Montagne Débits en m³/s	Lapalisse Débits en m³/s	Dompierre Débits en m³/s	Conséquences
5 ans	35	80	90	Basses prairies inondées
10 ans	45	100	110	Prairies inondées, bêtes à évacuer et quelques maisons touchées par l'eau. Inondation secteur caserne Lapalisse
50 ans	60	140	150	Nombreuses maisons inondées à Lapalisse, Jaligny et Dompierre . Plusieurs routes coupées
100 ans	65	160	170	Crue « historique », importants dégâts à Lapalisse, Saint-Prix et Dompierre , effets moindres à Jaligny, Vaumas et Trézelles

VULNERABILITES PARTICULIERES

C.A.T. : Surveillance des points suivants :

- SAINT-PRIX : Centrale hydroélectrique au L.D. Châtelard
Usine de fabrication de boutons à Rochefoucault
Colonie de vacances à Rochefoucault
- LAPALISSE : Passerelle
Lieu-dit « Moulin Marin »
Camping et stade municipal notamment
Zone industrielle
CIS SDIS

RIVIÈRE BESBRE

DESCRIPTIF :

Source : Puy de Montoncel (1290 m)

Longueur : 100 km

Bassin versant : 720 km²

Affluent de la Loire au niveau de Dompierre-sur-Besbre (220 m)

Barrage Hydroélectrique : Barrage de Saint-Clément (03) d'une capacité de 1,25 millions de m³.

Barrage EDF placé sous l'autorité de la DREAL Auvergne

Police des Eaux : DDAF de l'Allier

Crues :

- Peu d'importance sur le débit des crues de la Loire,
- Dernière grande crue : **1961**,
- Crue : **à partir de 20 m³/s au Pont de Mas** (aval immédiat de la retenue, commune de Châtel-Montagne),
- Temps : 4 heures pour que la lame d'eau sortie du barrage atteigne la commune de Lapalisse,
- Fréquences et Conséquences des crues :
 - crue décennale à 100 m³/s – Lapalisse
 - crue centennale à 160 m³/s – Lapalisse

Connaissances des débits au barrage de Saint-Clément par minitel.

L'indication donne le débit en aval immédiat du barrage.

A cela, il faut ajouter 8 m³/s au maximum pris par la centrale hydroélectrique pris au lieu-dit « Le Pont du Mas ».

(8 m³/s correspondant à la capacité maximale de la centrale, elle peut être moindre en cas de panne ou d'utilisation partielle).

Téléphone EDF production transport service Gpt Thiers - 04 73 80 18 95

FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE 5 SDIS DE L'ALLIER

RIVIÈRE LOIRE

DEBIT OBSERVÉ	HAUTEUR RELEVÉE	LIEUX	CONSÉQUENCES PRÉVISIBLES
590 m3/s	Côte alerte de 1,30 à 2,50 m	DIGOIN	Côte d'alerte de 1,50 à 2,50 Vigilance agriculteurs Mise en place cellule de crise DIGOIN
980 m3/s Crue décennale		NORD EST ALLIER	Peu d'enjeu sur le département de l'Allier Renforts sur les secteurs SDIS 71 inaccessibles
1101 m3/s Crue Novembre 2008 - DIGOIN	4,88 m à DIGOIN		De BEAULON à PIERREFITTE-SUR-LOIRE, soit 13 communes, environ 25 habitations sur secteur Allier
1600 m3/s Crue cinquantennale Crue ½ centennale			Attention aux communes d'AVRILLY et de LUNEAU (retour d'inondation par petite rivière) 4 exploitations agricoles 4 puits de captages impactés
Crue centennale 3850 m3/s Octobre 1846 Mai 1856 Septembre 1866	NEVERS Côte DIGOIN 231,16 – 6,80 m 228,57 – 6,75 m 230,56 – 6,30 m		

FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE 5 SDIS DE L'ALLIER

RIVIÈRE LOIRE

DEBIT OBSERVÉ	HAUTEUR RELEVÉE	LIEUX	CONSÉQUENCES PRÉVISIBLES
590 m³/s	Côte alerte de 1,30 à 2,50 m	DIGOIN	Côte d'alerte de 1,50 à 2,50 Vigilance agriculteurs Mise en place cellule de crise DIGOIN
980 m³/s Crue décennale		NORD EST ALLIER	Peu d'enjeu sur le département de l'Allier Renforts sur les secteurs SDIS 71 inaccessibles
1101 m³/s Crue Novembre 2008 - DIGOIN	4,88 m à DIGOIN		De BEAULON à PIERREFITTE-SUR-LOIRE, soit 13 communes, environ 25 habitations sur secteur Allier
1600 m³/s Crue cinquantennale Crue ½ centennale			Attention aux communes d'AVRILLY et de LUNEAU (retour d'inondation par petite rivière) 40 exploitations agricoles 4 puits de captages impactés
Crue centennale 3850 m³/s Octobre 1846 Mai 1856 Septembre 1866	NEVERS Côte DIGOIN 231,16 – 6,80 m 228,57 – 6,75 m 230,56 – 6,30 m		

**FICHE CONSIGNES CONDUITE A TENIR
SDIS DE L'ALLIER**

DESTINÉE A LA POPULATION EN CAS D'INONDATION

*** LORS DU DÉBUT DE LA MONTÉE DES EAUX :**

- Obturez portes et soupiraux
- Montez les objets utiles dans les étages
- Rangez les produits toxiques à l'abri des eaux
- Coupez le gaz et l'électricité
- Pensez à conduire les animaux d'élevage sur les hauteurs

*** SI VOUS ÊTES SURPRIS PAR LA MONTÉE DES EAUX :**

- Munissez-vous de quoi signaler votre présence (lampe, étoffe claire, ...)
- Prévenez les autorités si vous en avez le temps
- Rejoignez immédiatement un lieu élevé (butte, toit d'un bâtiment)
- Quittez votre véhicule si vous êtes en voiture
- Ne pas traverser un courant d'eau qui atteint les genoux
- Ne pas circuler avec un véhicule sur une route recouverte d'eau

*** SI LE MAIRE DONNE L'ORDRE D'ÉVACUER :**

- Assurez-vous que les voisins sont avertis
- Coupez l'électricité et le gaz
- Evacuez au plus vite en emmenant le nécessaire de survie

*** APRÈS L'INONDATION :**

- Ne rétablir gaz et électricité qu'après contrôle des installations
- Ne rien consommer qui ait pu être en contact avec les eaux
- S'assurer de la potabilité de l'eau

**ORSEC INONDATION
SDIS DE L'ALLIER
CROISEMENT DES ALÉAS ET DES ENJEUX**

Explication sur la détermination de la population et des surfaces touchées par une inondation dans le département de l'Allier.

1 - L'objectif

Le but est de pouvoir déterminer, pour les communes soumises à l'aléa inondation, le nombre de personnes pouvant être impacté par ce sinistre. Pour cela, il est nécessaire de croiser plusieurs données.

2 - Les données

- Les données INSEE pour la population (carroyage d'1km²).
- Les contours des crues historiques (DREAL)
- Les limites de communes (données de l'IGN)

Les données sont perfectibles puisque soumises à deux sortes d'incertitude :

- une incertitude liée à la mise à jour des bases de données de l'INSEE ;
- une incertitude liée à la méthode de calcul, réalisée proportionnellement à la surface.

Les évaluations devront être donc systématiquement recoupées avec des données de terrains et locales.

3 - L'étude

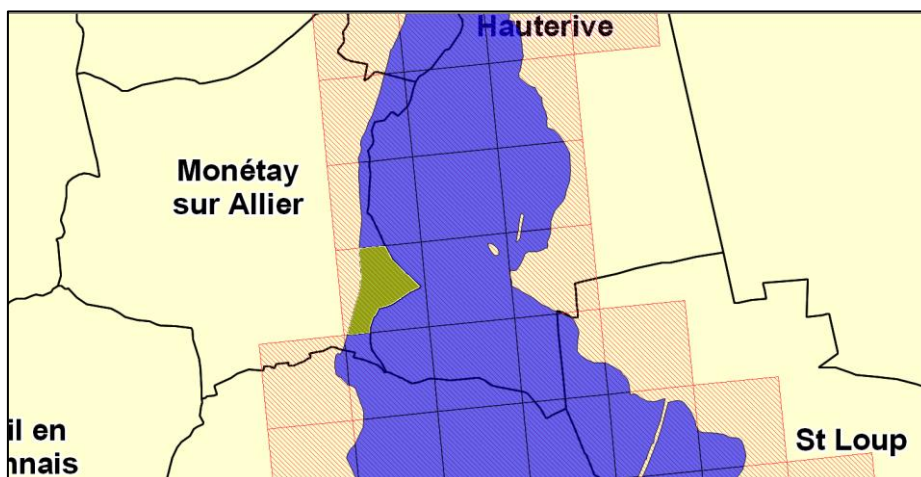
Pour s'approcher au plus près de la réalité, bien qu'il ne s'agisse que d'une estimation, il a été nécessaire de travailler sur de petites zones.

Dans un premier temps, il a fallu déterminer l'emprise globale de toutes les crues historiques afin de raisonner sur un événement d'ampleur majeur (zone bleue sur la carte ci-après).

Dans un second temps, un découpage de l'emprise globale des crues suivant les limites de communes (trait noir) et le carroyage INSEE (carrés rouge) ont été réalisés.

De cette manière, chaque polygone nouvellement créé (zone jaune) se voit affecter les informations suivantes :

- Nom de la commune
- Numéro INSEE de la commune
- Surface
- Population pondérée par rapport à la surface du polygone



4 - Les Résultats

Suite à cette étude, il est aisé de déterminer les surfaces et le nombre de personnes potentiellement touchés par une crue suivant une zone donnée.

Cf. tableau Excel résultant.

FICHE DÉPLACEMENT D'UNE PERSONNE DANS L'EAU

ENFANT :

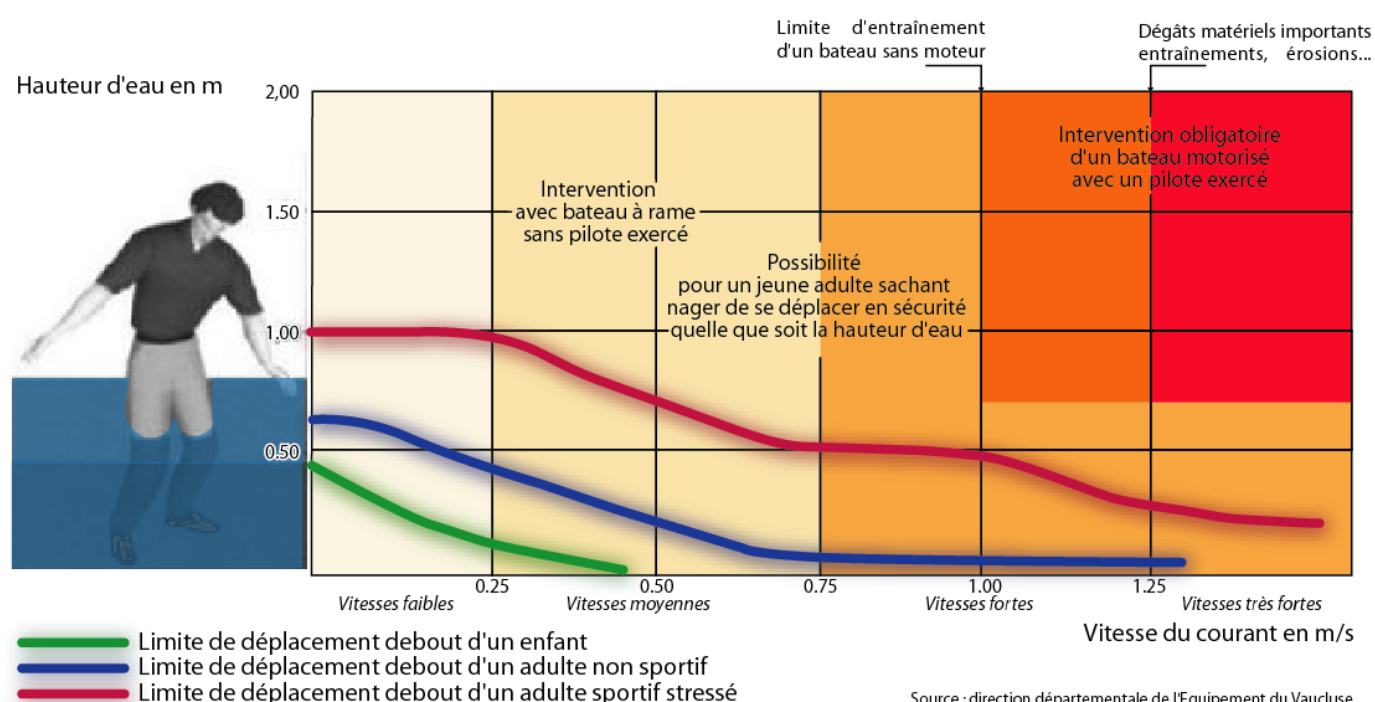
Un enfant debout peut se déplacer dans une zone inondée si la hauteur d'eau est inférieure à 30 cm et si la vitesse de déplacement de l'eau est faible ($v < 0,25$ m/s).

ADULTE :

Un adulte non sportif peut se déplacer dans une zone inondée si la hauteur d'eau est inférieure à 60 cm pour une vitesse de déplacement de l'eau faible ($v < 0,25$ m/s.) et de 10 cm pour une vitesse de déplacement rapide ($v > 0,75$ m/s.)

MUR ISOLÉ :

La limite de stabilité d'un mur isolé se situe à 1 mètre de hauteur d'eau.



FICHE DTA 25

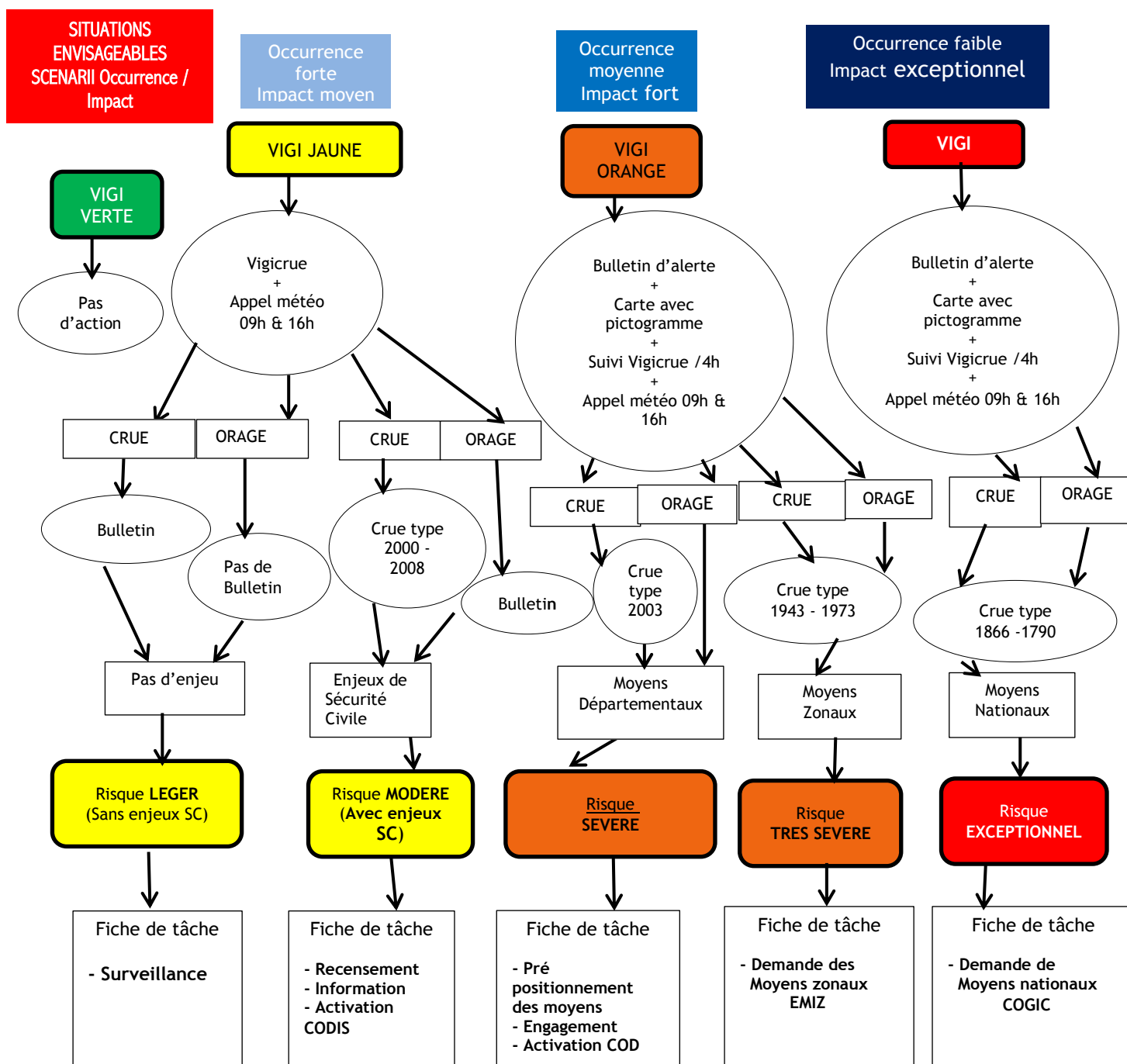
FICHE CRUES / POPULATION CONCERNÉE SDIS DE L'ALLIER

N° INSEE	COMMUNES	SURFACE (ha)	POPULATION ESTIMÉE	N° INSEE	COMMUNES	SURFACE (ha)	POPULATION ESTIMÉE
001	ABREST	328	614	164	MAYET-D'ECOLE (Le)	7	0
009	AUBIGNY	390	10	166	MAZERIER	23	0
010	AUDES	173	25	167	MAZIRAT	46	2
013	AVERMES	255	658	168	MEAULNE	297	146
014	AVRILLY	104	5	173	MOLINET	868	469
015	BAGNEUX	643	89	176	MONETAY-SUR-ALLIER	90	24
016	BARBERIER	72	24	184	MONTILLY	300	33
018	BAYET	466	152	185	MONTLUCON	394	7869
019	BEAULON	2771	534	190	MOULINS	427	2655
021	BEGUES	49	10	193	NASSIGNY	415	49
023	BELLERIVE-SUR-ALLIER	513	3994	200	NEUVY	355	390
025	BESSAY-SUR-ALLIER	1215	136	204	PARAY-SOUS-BRIAILLES	792	77
029	BILLY	62	25	206	PETITE-MARCHE (La)	67	5
040	BRESSOLLES	482	1230	207	PIERREFITTE-SUR-LOIRE	945	198
043	BROUT-VERNET	309	44	213	REUGNY	161	30
044	BRUGHEAS	0,0858	0	217	SAINT-ANGEL	0,2825	0
059	CHAREIL-CINTRAT	0,0616	0	220	ST-BONNET-DE-ROCHEFORT	80	8
060	CHARMEIL	276	149	261	STE-THERENCE	15	0
063	CHASSENARD	1298	537	233	ST-GENEST	7	2
064	CHATEAU-SUR-ALLIER	117	15	237	ST-GERMAIN-DE-SALLES	290	136
065	CHATEL-DE-NEUVRE	350	134	236	ST-GERMAIN-DES-FOSSES	259	479
067	CHATELPERRON	126	1	241	ST-LEOPARDIN-D'AUGY	274	7
071	CHAVROCHES	122	59	242	ST-LOUP	452	55
073	CHEMILLY	192	17	244	ST-MARCEL-EN-MARCILLAT	18	0
078	CHOUVIGNY	41	2	245	ST-MARTIN-DES-LAIS	1294	88
083	CONTIGNY	910	126	253	ST-POURCAIN-SUR-BESBRE	198	3
084	COSNE-D'ALLIER	295	494	254	ST-POURCAIN-SUR-SIOULE	534	1226
086	COULANGES	413	82	257	ST-PRIX	15	79
091	CRECHY	453	27	258	ST-REMY-EN-ROLLAT	367	225
094	CREUZIER-LE-VIEUX	89	200	262	ST-VICTOR	342	167
095	CUSSET	52	734	264	ST-YORRE	167	366
098	DESERTINES	30	67	269	SAUVAGNY	3	0

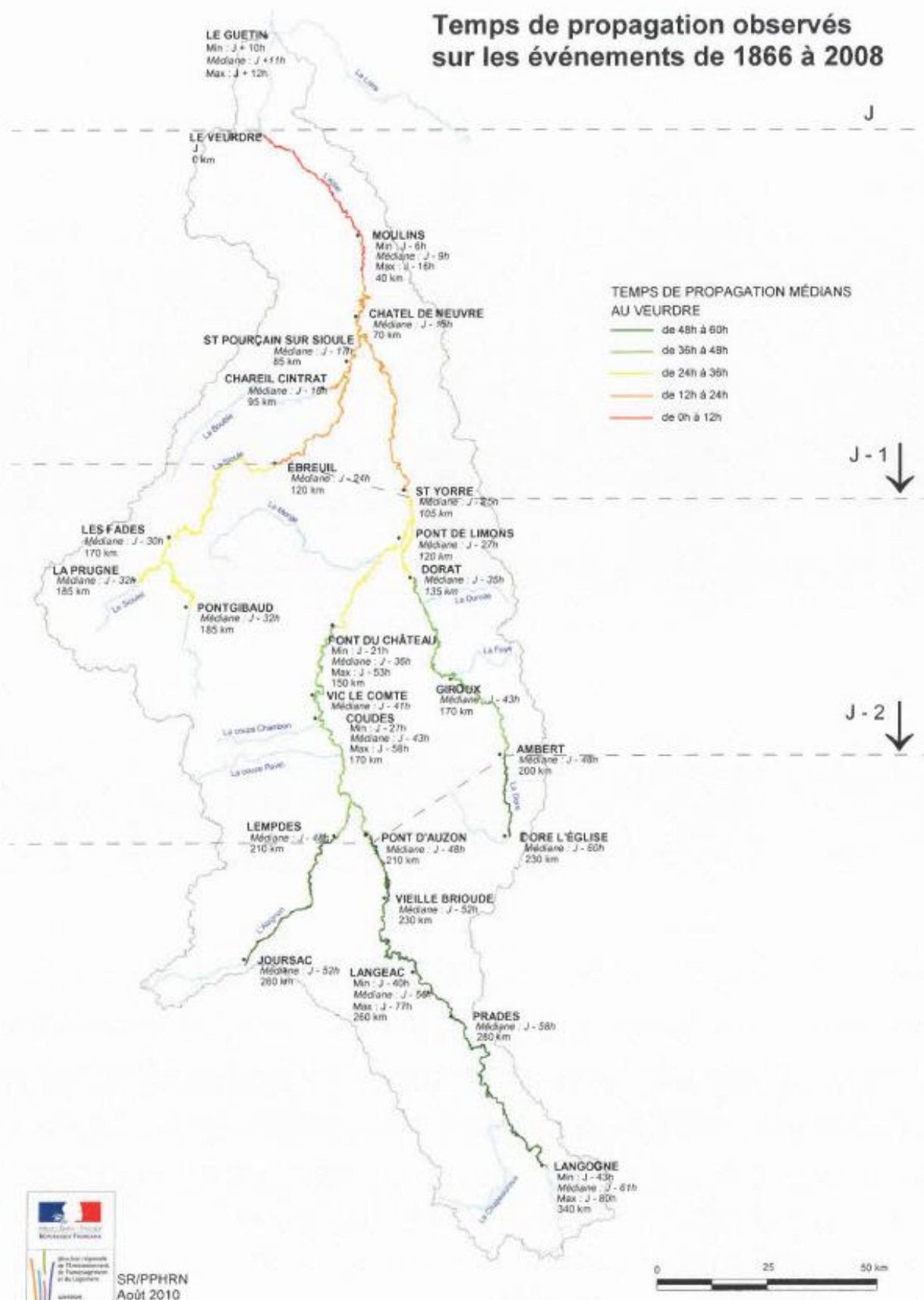
N° INSEE	COMMUNES	SURFACE (ha)	POPULATION ESTIMÉE	N° INSEE	COMMUNES	SURFACE (ha)	POPULATION ESTIMÉE
100	DIOU	591	442	272	SERVILLY	19	0
101	DOMERAT	0,0249	0	279	TEILLET-ARGENTY	34	0
102	DOMPIERRE-SUR-BESBRE	1218	638	284	THIONNE	134	4
107	EBREUIL	218	337	285	TORTEZAIS	11	8
110	ESPINASSE-VOZELLE	0,2383	0	286	TOULON-SUR-ALLIER	1268	602
111	ESTIVAREILLES	129	218	290	TREVOL	457	15
114	FERTE-HAUTERIVE (LA)	1383	165	291	TREZELLES	252	109
119	GANNAY-SUR-LOIRE	696	72	293	URCAY	46	29
120	GARNAT-SUR-ENGIEVRE	1217	438	297	VALLON-EN-SULLY	450	244
126	HAUTERIVE	294	518	298	VARENNES-SUR-ALLIER	924	448
127	HERISSON	215	35	299	VARENNES-SUR-TECHE	56	4
132	JALIGNY-SUR-BESBRE	109	160	300	VAUMAS	211	73
133	JENZAT	257	118	301	VAUX	139	131
138	LAPALISSE	227	303	303	VENAS	44	0
140	LAVAUT-SAINTE-ANNE	35	112	306	VERNET (Le)	1	3
143	L'ETELON	42	7	309	VEURDRE (Le)	386	189
145	LIGNEROLLES	36	18	310	VICHY	208	6031
154	LUNEAU	144	8	311	VICQ	27	1
158	MAILLET	2	0	312	VIEURE	14	0
160	MARCENAT	965	87	314	VILLEBRET	3	4
163	MARIOL	292	25	316	VILLENEUVE-SUR-ALLIER	551	316
106 COMMUNES - 35 406 ha							

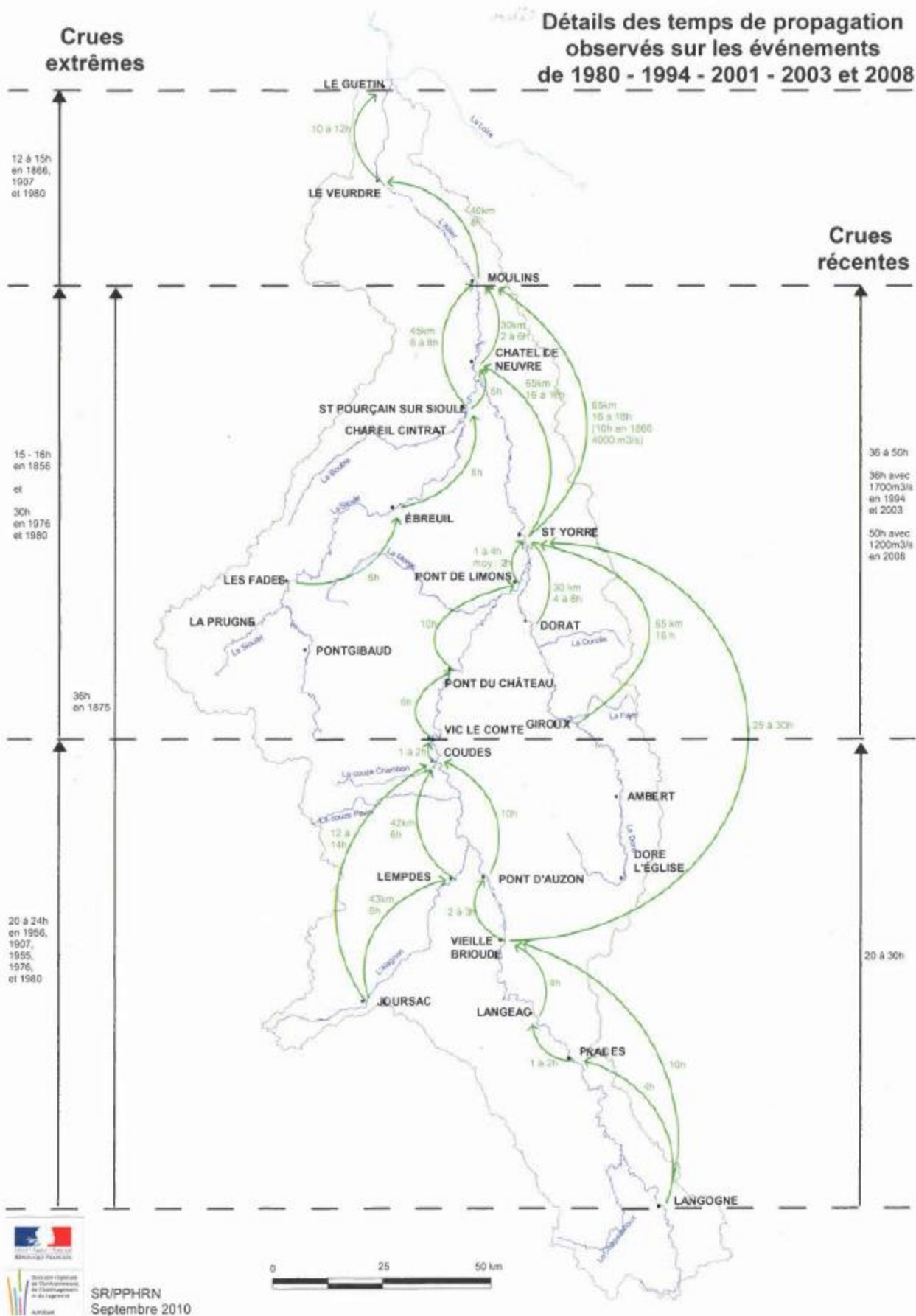
6. ANNEXES TECHNIQUES

Annexe 1 – Logigramme de vigilance météo



Annexe 2 – Temps de propagation RETEX grandes crues





Cette instruction départementale
relative à la Gestion du Risque Inondation
Déclinaison de la stratégie locale de lutte contre les inondations
Annexe : ORSEC INONDATION
Département de l'Allier
a été élaborée de décembre 2016 à août 2018 par le Service Prévision
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier.

Version 1 – Août 2018